978-2-89070-062-8

L'Action NATIONALE

volume CXII numéros 8-9
OCTOBRE-NOVEMBRE 2022
envoi de publication
N° de la convention 0040012293

L'ACTION NATIONALE – volume CXII, numéros 8-9 – Octobre-Novembre 2022

Octobre–Novembre
2022
Vol. CXII, nos 8–9

L'Action NATIONALE



Ukraine et Taïwan

Aux mains des empires

En couverture

Claire Aubin

Andrée face à la mer

Dessin, Ligurie 2014

Démarche artistique

Je suis à l'écoute, j'observe les expressions, les mimiques, les émotions qui se cachent, ma main s'active avec le stylo, qu'il soit à l'encre ou numérique. Je veux le réel, le spontané, l'indiscutable, le vrai. Le stylo lui se moque de la rectitude, il impose sa liberté, fait taire d'autorité le jugement. Ce qui est dit est dit.

Je prends beaucoup de photos rapides, imparfaites. Il m'arrive de revoir ces images et une mémoire revient de la pensée et de l'émotion captées à ce moment.

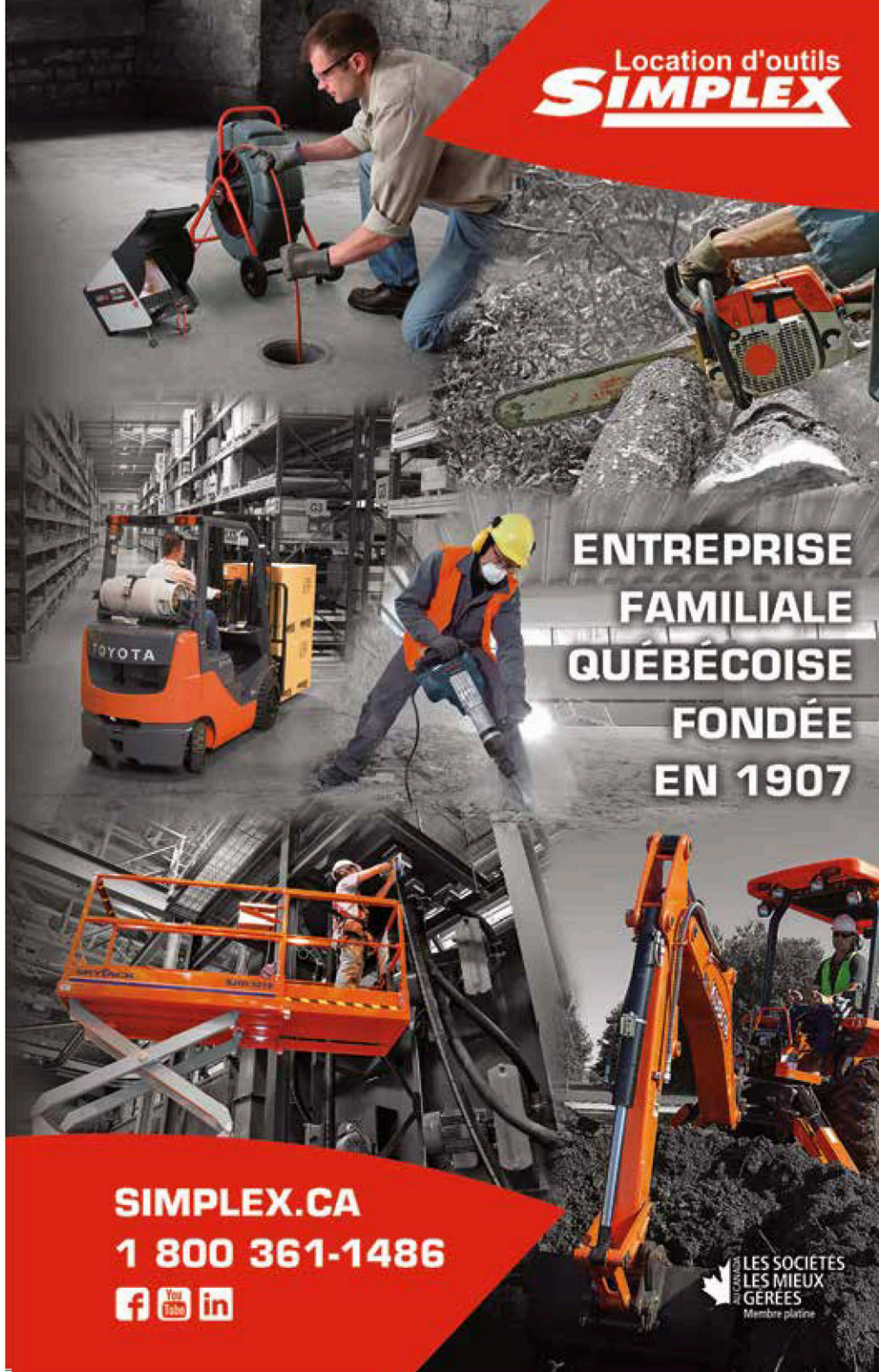
Je les utilise comme point de départ pour élaborer des formes nouvelles, faire jaillir une autre pensée, une autre dimension. J'ai l'impression d'aboutir à une meilleure compréhension des êtres et des situations en dessinant. C'est peut-être pour cela que la recherche de la perfection devient un obstacle. Je cherche à comprendre ce que je perçois au-delà de ce qui apparait comme réel. Ce qui se révèle à moi.

Quand je ne travaille pas le numérique, je préfère travailler sur du papier assez épais, car il m'arrive d'incorporer d'autres matériaux comme l'argile ou du tissu. Une sorte de besoin de sentir l'autre dimension qui cherche à sortir du tableau.

En sculpture, le buste et le corps humain, principalement féminins, ont été mes sujets majeurs. En dessin, le portrait continue d'être un sujet d'étude qui ne se tarit pas. Même dans l'œuvre abstraite, il apparait souvent quelque part. Je le forme, le déforme et le reforme sans cesse.

Depuis quelque temps le dessin est devenu une part importante de mon activité. Mes dessins suivent le même processus de recherche que mes sculptures antérieurement. Je ne me soucie pas de la tradition historique esthétique du dessin, je me situe dans une perspective qui n'est pas esthétique. Le dessin est pour moi une manière de découvrir, un processus de découverte. Le dessin m'intéresse pour la recherche, la découverte et non pour son résultat. La découverte est le monde tel qu'il existe et non tel qu'il apparait. Ma perception intuitive guide mes dessins qui sont en réalité des métaphores d'une visualisation de l'invisible.

https://www.claireaubin.net/





82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
Numéro sans frais : 1 866 845-8533

revue@actionnationale.quebec
www.actionnationale.quebec

Directeur : Robert Laplante
Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

Comité de rédaction : Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur ; Nicolas Bourdon, professeur de français, cégep Bois-de-Boulogne ; Sylvain Deschênes, rédacteur et infographiste ; Lucia Ferretti, professeure (UQTR) ; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM) ; Denis Monière, professeur (Université de Montréal) ; Hubert Rioux, Ph. D. ÉNAP-Montréal ; Michel Rioux, journaliste ; Pierre Serré, chercheur.

Animation du séminaire de lecture : Mathieu Bock-Côté

REVUES CULTURELLES QUÉBÉCOISES



ARTS VISUELS
CINÉMA
CRÉATION LITTÉRAIRE
CULTURE ET SOCIÉTÉ
HISTOIRE ET PATRIMOINE
LITTÉRATURE
THÉÂTRE ET MUSIQUE
THÉORIES ET ANALYSES

sodep
revues culturelles québécoises

SODEP.QC.CA

Sommaire

Éditorial

Divisé contre lui-même 4
- Robert Laplante

Hommage à Andrée Ferretti

Décès d'une pionnière du mouvement indépendantiste 21
- Lucia Ferretti

La militante Andrée Ferretti, notre amie 23
- Claire Aubin et France Théoret

Andrée Ferretti : femme de tête et femme de cœur 26
- Denis Monière

Articles

Pour une convergence des mouvements et des partis indépendantistes 29
- Gilbert Paquette

Deux Québec ? 41
- Rémi Villemure

Le Québec peut se passer de la péréquation en créant sa propre monnaie et en devenant un pays indépendant 48
- Jacques C. Martin

Les chantiers de l'avenir 65
- Jean-Luc Dion

La méfiance de nos élites 76
- Pascal Leduc

Bataille contre l'âme du Québec 82
- Léandre St-Laurent

Abolissons l'écriture « inclusive » 98
- Philippe Barbaud

Bref historique de l'étiolement du Collège des médecins du Québec… 103
- Steve Bissonnette, Christian Boyer et Frédéric Morneau-Guérin

La loi controversée d'indemnisation de 1849 109
- François Deschamps

Les habits tournés à l'envers 131
- Alain Messier

La faim justifie les moyens ! 138
- Mario Dion

Primeur

Le piège des langues officielles 149
- Éric Poirier

International

Ukraine : ce qui ne fait pas la nouvelle 164
- Michel Seymour

Bras de fer annoncé dans le détroit de Taïwan 184
- Richard Desjardins

Lectures

Recensions

Guillaume Lavallée 196
Voyages en Afghani

Francis Dupuis-Déri 200
Panique à l'université. Rectitude politique, wokes et autres menaces imaginaires

Élizabeth Lemay 206
Daddy Issues

Livres reçus

Éditorial

Robert Laplante

Divisé contre lui-même

En 1962, parlant des Canadiens français au moment de la résurgence des idées d'indépendance, Hubert Aquin en décrivait ainsi l'ambivalence typique : « ils veulent simultanément céder à la fatigue culturelle et en triompher, ils prêchent dans un même sermon le renoncement et l'ambition [...] La culture canadienne-française offre tous les symptômes d'une fatigue extrême : elle aspire à la fois à la force et au repos, à l'intensité existentielle et au suicide, à l'indépendance et à la dépendance[1] ». Sa tragique lucidité nous donne la mesure de la régression politique dans laquelle est aspiré le Québec comme dans un vortex toxique. Qui pourrait prétendre sans faire semblant d'y croire que cela ne résume ni n'illustre parfaitement le projet, le style et la conduite de la CAQ, d'hier à aujourd'hui où son triomphe électoral achèvera d'enivrer les producteurs de simulacres ?

Le vote de la CAQ a été en 2018 un vote reposoir où plusieurs ont cru qu'il ne méritait le pouvoir de la province que pour se débarrasser des libéraux du funeste Couillard. Celui de 2022 est pourtant encore un vote reposoir ! Mais la médiocre campagne électorale et les abysses d'insigni-

1 Hubert Aquin « La fatigue culturelle du Canada français » *Liberté*, vol. IV, no.23, mai 1962, p.299-325. Repris dans *Blocs erratiques*, Montréal Typo, 2016, p.73-113.

fiance où elle a baigné nous en a fourni les motifs profonds. Débarrassé des anecdotes de conjoncture de la précédente, cette campagne a révélé plus brutalement que jamais les ressorts du projet CAQ : s'employer à se reposer de soi-même. Proposer de continuer dans un régime qui accélère les moyens de briser la cohésion nationale, qui propose ouvertement la noyade démographique, qui instruit le procès de légitimité de notre existence nationale pour mieux nous accorder le statut de minorité galeuse du multiculturalisme, proposer le « ninisme » c'est chercher refuge dans un enclos préservant le Québec de sa propre Histoire. Une chimère.

Mais une chimère qui répond bien à la douleur sourde qu'inflige la déportation des espérances devant les coups de boutoir d'un régime qui n'a de cesse de distiller l'humiliation, de faire sentir son impuissance à un Québec affamé de vertu environnementale, de sécurité culturelle et tout disposé à se laisser séduire par les perspectives d'une quiétude existentielle. Malléable comme une bonne pâte, disponible « Comme des millions de gens fragiles/À des promesses d'élections » comme le chantait Claude Gauthier[2], l'électorat du Québec s'est de lui-même enlisé dans le marécage rhétorique où l'a conduit cette campagne électorale déconnectée du champ de forces réel qui l'enserre dans un régime et un ordre constitutionnel qui le dépouillent de sa capacité d'orienter son destin.

C'est le triomphe du déni qui caractérise le mieux le résultat de cette élection. Le mandat qu'il inaugure ne manquera pas d'en révéler les limites. Cela ne durera pas toujours et les valeureux ninistes ne manqueront pas de se faire bardasser de tous bords et tous côtés : par

2 Claude Gauthier « Le plus beau voyage »

Ottawa d'abord, bien déterminé à finir la besogne de la minorisation, par de plus en plus d'électeurs ensuite qui découvriront au fil des crises que la province est devenue ingouvernable avec les moyens que le Canada lui laisse. Les arguties sur la péréquation ne tiendront pas longtemps. Les limitations de compétences, les choix imposés unilatéralement et le choc des visions de développement vont finir par porter ombrage aux savants calculs du comptable en chef pour faire endurer le fédéralisme payant. Le Québec ne pourra pas longtemps prendre congé de lui-même devant les enjeux qui se pointent et devant les réponses inadéquates et bancales auxquelles le condamnera le régime. Du point de vue de l'action indépendantiste, cela peut définir le champ des possibles de mobilisation, mais cela ne garantit rien. Quoi qu'en disent les bonimenteurs et les partisans du régime, notre Histoire est tragique. Il se pourrait que le Canada nous broie. Notre fragilité ontologique va resurgir tôt ou tard. Et c'est en renouant avec ce qu'elle a d'exigence qu'il faut analyser les résultats de cette élection.

Certes, il est n'est pas inutile d'analyser les distorsions du mode de scrutin, de calculer les écarts de résultats et les mouvements de clientèles, de passer en revue la quincaillerie et la joute partisanes, mais là n'est pas l'essentiel de ce qui s'est joué avec la réélection de ce gouvernement d'attentistes et d'indolents. Il faut dépasser ces préoccupations pour réaliser une analyse indépendantiste de l'élection provinciale.

Dans cette perspective force est d'abord de constater que le trait principal de la conjoncture qui s'ouvre est bel et bien celui de la régression historique. Non seulement le projet de la CAQ a-t-il été confirmé largement comme retour à l'ambivalence atavique du Canada français minoritaire,

mais encore l'a-t-il été dans le refus de l'avenir : *Continuons* quoi ? De vivre sans trop d'ambition, en fuyant les risques et les efforts du combat national et en tentant de nous convaincre collectivement de notre volonté de vivre en espérant que nos dirigeants vont faire, de temps en temps, quelques fanfaronnades. Ce qui se cachait derrière ce slogan c'est la clé du projet caquiste : le refus de miser sur le caractère instituant de la nation. C'est la dynamique profonde de la folklorisation, pas tellement la fétichisation des symboles que leur utilisation comme alibi.

En effet, le refus de soi n'est pas tenable comme horizon politique. Une société – et à plus forte raison une société fragilisée dans ses fondements – a besoin d'une matrice de dispersion idéologique pour mettre en tension les intérêts et ambitions des groupes qui la composent. Dans la politique de folklorisation, cette matrice sert à produire du simulacre. Les alibis et les faux combats nourrissent les débats, fixent les paramètres des affrontements idéologiques tout en leur donnant semblant de réalité. L'ambivalence se nourrit dans cette matrice, faisant de l'aspiration à l'être et du consentement à la dépendance les deux pôles qui donnent à sa rhétorique les tensions qui la mettent en mouvement. D'un côté la crainte de la louisianisation et la loi 96 comme demi-mesure pour se donner l'air d'être raisonnable et pragmatique, de l'autre l'éloge de la péréquation comme horizon politique. Un alibi pour la langue et la culture, un simulacre pour consentir à se laisser mener par d'autres.

Il faut dire à la décharge des caquistes qu'ils ne sont pas les seuls responsables de la régression politique folklorisante. Le point de bascule peut être placé au lendemain du référendum volé de 1995. La rapidité avec laquelle le résultat a été accepté malgré les signes évidents d'irrégularités,

l'empressement d'un Lucien Bouchard à revenir dans les cases de la politique provinciale pour renoncer à conserver l'initiative, sa peur atavique de faire face à la situation linguistique et aux enjeux identitaires (songeons au discours du Centaur et au congrès du miroir) et son refus de poser le conflit de légitimité ont laissé le champ libre à une riposte fédérale déterminée à ce que la menace séparatiste disparaisse à jamais. La régression politique était bel et bien enclenchée. Du point de vue indépendantiste, c'est là que se trouve la clé de l'énigme. En quelques mois à peine tous les efforts des trois décennies précédentes ont été pulvérisés : le Parti québécois a refusé obstinément de faire son retour critique, les bonimenteurs à gages ou simplement candides se sont empressés de réduire un processus historique en un événement ponctuel, voire en point final. Il fallait passer à autre chose. Et avec la CAQ, le Québec et les Québécois seraient censés être ailleurs. Où ? Nulle part c'est-à-dire dans le Canada.

Le retour à la politique provinciale du consentement à l'impuissance, au refus de « l'agir par soi » pour le dire comme Maurice Séguin, pointe le plus grand défi pour (re)penser l'ouverture de l'espace politique. Il faudra de nombreux efforts pour inscrire cette tâche dans l'espace public. Ce sera un exercice très exigeant, car les forces qui se donnent pour celles du statu quo dominent avec un répertoire infini de faux-fuyants. La vision du Québec de lui-même ne se joue pas seulement, pas même d'abord, dans le champ politique, mais bien dans la culture et ses courants de fond. Consentir à la minorisation et parvenir à se persuader des bienfaits de sa dépendance n'est pas une mince affaire, mais cela renvoie à un choix fondamental : se considérer comme nation avec un pouvoir instituant ou se laisser définir de l'extérieur comme un agent d'influence sur la vie du Québec…

À cet égard, il y a un piège à penser que le nationalisme de la CAQ et celui des deux partis qui se réclament de l'indépendance s'additionnent dans un Québec bleu, axé sur la majorité francophone. C'est un bel exemple de l'effet pervers de la politique du simulacre : une telle addition ne procède que du renouvellement de l'ambivalence. Servir à la fois une vision de soi comme nation en droit et devoir de se conduire comme force légitime et comme minorité (fut-elle qualifiée comme «nation») qui s'accommode ne fait pas que nourrir d'insolubles contradictions, c'est se berner sur son propre espace politique. C'est une telle distorsion qui nourrit les fantasmes de la transmutation de la CAQ en parti qui fera l'indépendance alors que tout confirme que son chef, loin d'avoir été grandi par sa fonction, s'est affalé – comme Lucien Bouchard, diront ceux qui l'ont vu à l'œuvre.

La lecture indépendantiste du résultat de cette élection ne pointe pas du côté de la constitution d'un bloc, alors qu'il s'agit d'un amalgame fragile incapable de se saisir dans son champ de force réel. La dispersion du vote entre les cinq partis est bien davantage le signe que le Québec est divisé contre lui-même, alors que le seul bloc réel résultant de l'élection n'a rien pour nourrir l'ambivalence de la culture politique québécoise et tout pour renforcer l'emprise *canadian*. La vérité de cette élection c'est que le Québec est dualisé. Pas seulement divisé sur le plan électoral entre Montréal et les régions, mais désormais marqué par une dynamique inédite : le Parti libéral du Québec est non seulement devenu un parti ethnique, mais encore et surtout une tête de pont. C'est clairement, franchement, le parti du Canada, une force politique qui donnera à Ottawa de puissants leviers pour combattre la politique provinciale caquiste (loi 96 et loi 21 d'abord).

Et c'est bien là l'ironie de la situation, la politique du simulacre ce n'est que pour consommation locale. Même

fadasses, les demi-mesures lui sont intolérables ; Ottawa veut canadianiser le Québec, le Parti libéral du Québec s'en fait désormais une politique qui sera déclinée sur tous les plans. Ce qui est en jeu c'est la réalité de l'existence nationale, sa légitimité existentielle elle-même. Le Québec français est de plus en plus ouvertement contesté, non seulement sa législation linguistique, mais sa réalité nationale, comme le disait ouvertement un candidat libéral de l'Ouest de l'île qui a été élu sans même avoir été désavoué par sa chef en cours de campagne. C'est sans parler du Bloc Montréal et des déclarations qui se multiplient et qui sont toujours accueillies comme des anecdotes... La fonction politique du PLQ dans la présente conjoncture sera de brouiller les repères, de tenter d'imposer le lexique et les catégories conceptuelles de la politique d'Ottawa pour dresser des écrans opaques devant la réalité toute nue : la minorisation en acte.

Cela posé, la médiocrité de cette campagne électorale ne renvoie pas seulement aux erreurs de calcul, à l'incompétence des Legault et autres Boulet pour traiter de l'immigration ou de Nadeau-Dubois pour définir les ultra-riches. Elle a d'abord révélé l'extrême indigence de l'analyse politique servie par les bonimenteurs qui font vendre dans les médias. À quelques exceptions près, ils auront été les principaux relais de la politique du simulacre, des ouvriers de l'insignifiance payés pour « faire semblant que c'est intéressant » comme le chante Richard Desjardins. Les exemples sont trop nombreux pour en faire ici l'inventaire exhaustif, quelques thématiques suffiront néanmoins à illustrer la profondeur de l'abîme d'ignorance qu'ils ont contribué à creuser.

La critique du régime fédéral a été aussi absente des analyses que de la campagne des partis – sauf peut-être un

peu, mais cela a paru tellement rafraichissant de la part du PQ. Les promesses ont virevolté sans trop de considération pour les moyens de la province dans le Canada réel. Le sujet a vite été refermé avec la joie de Legault à l'idée de recevoir 10 milliards en péréquation. Quelques voix ont néanmoins fait remarquer que cela ruinait sa position de négociation pour réclamer le rehaussement du financement fédéral en santé. Mais on est vite passé à autre chose puisque les Québécois sont ailleurs... Quand quelques éclairs de lucidité perçaient l'opacité du voile d'aveuglement, c'était généralement pour reconnaître qu'Ottawa devra faire sa part, c'est-à-dire pour concéder que les promesses québécoises ne sont réalisables qu'avec les moyens que le Canada lui laisse. Et prolonger le cycle du quémandage qui transforme l'Assemblée nationale en groupe de pression.

C'est évidemment dans les délirants débats sur le troisième lien que la politique du simulacre a le mieux fonctionné. Ottawa ne bougera pas sur un projet irréalisable sans sa participation financière et ses analyses d'impacts, mais qu'à cela ne tienne, les débats ont emprunté tous les chemins de travers pour contourner la difficulté : GES, auto-solo, démographie. Tout pour faire semblant que le Québec pourrait décider de lui-même en cette affaire, même en supposant qu'elle aurait de l'allure.

Les débats sur la situation linguistique ont été aussi courts que tordus. Les échauffourées sur le cégep français ont nourri de faux arguments, transformé en faux combat cette composante partielle d'une politique adaptée à la situation réelle. Il s'en est trouvé pour penser que cela contribuerait à renverser l'anglicisation en ignorant que c'est d'abord, comme l'a montré Charles Castonguay l'assimilation des natifs francophones qui explique le déclin du français. C'est

un phénomène qui ne se résume pas à la question du cégep : il faut faire semblant de ne pas voir le rôle clé de la socialisation et du système d'éducation où l'anglais est enseigné dès le primaire et promu, avec les fonds publics, comme une voie royale pour se faire un avenir. C'est faire l'impasse sur la dynamique réelle de l'immigration que de faire croire que la sélection de l'immigration permanente constitue une clé. Le débat sur les seuils n'aura représenté qu'un exemple de plus d'un faux combat délirant. Surenchère à la hausse ou à la baisse, procès de xénophobie, de frilosité ou d'indifférence à la rareté de main-d'œuvre, tout y a passé sauf une chose déterminante : la région montréalaise est submergée par les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants qui l'anglicisent massivement.

C'est moins le contingent d'immigrants permanents qui est en cause que la structure institutionnelle dualisée et tenue en place grâce à ces anglicisants de passage qui est en cause. Les chiffres varient, mais on estime à près de 200 000 personnes qui vivent en anglais grâce à du soutien public aux institutions qu'elles fréquentent sans avoir à tenir compte du Québec. Là encore les débats et le savant babillage des commentateurs sont partis sur des fausses pistes ou des chemins de travers. La dualisation institutionnelle rend possible et encourage cette pression sur le français dans la région métropolitaine. Le réseau anglophone des institutions scolaires, de santé et d'enseignement supérieur, largement surfinancé et faussement présenté comme au service de la minorité anglaise est au cœur du problème. Le Québec s'efface lui-même : dans la région métropolitaine, c'est le gouvernement du Québec qui est le plus gros employeur exigeant le bilinguisme. Par le même retournement de sens, les faits sont évités et évidés pour ne pas avoir à reconfigurer les institutions au service d'une cohérence nationale dans un Québec français.

Anne-Michèle Meggs a montré dans une série d'articles parus dans *l'Aut'journal* que le Québec, en vertu de l'entente avec Ottawa, a les pouvoirs d'agir sur la sélection des étudiants étrangers. Il ne le fait pas. L'explication n'a pas été abordée clairement, mais il est évident que s'il faisait primer la sélection et la filtrait en vue de servir le Québec français, il serait contraint de remettre à leur place les McGill, Concordia et autres Dawson. La question des étudiants temporaires recouvre donc une démission (en plus de tolérer le racisme systémique que pratique Ottawa pour écarter les étudiants de l'Afrique francophone). Il est plus simple de se lamenter. Et force est de reconnaître que là-dessus le cinglant Trudeau a raison. Évidemment, il serait le premier à combattre les mesures nécessaires pour que le Québec occupe pleinement cette compétence, car les lobbys de l'anglosphère ne tolèreraient pas de se faire recentrer sur une dynamique institutionnelle dont le français (et la majorité francophone) serait le centre de gravité.

Cette oblitération d'un enjeu démographique majeur n'aura pas été la seule à faire dévoyer la réflexion collective. Trudeau a eu beau répéter sur tous les tons et toute la superbe dont il est capable que Legault n'aura pas plus de pouvoir en immigration, les palabres sont restées centrées sur les enjeux secondaires. Le comble de l'affaire, Legault lui-même a multiplié les génuflexions en ouvrant la porte à des ententes de moindre portée : il est pragmatique et recule avant même de négocier quoi que ce soit. Mais il ne ménage aucun superlatif pour exprimer son inquiétude. C'est un exemple parfait de fausse polémique et de politique du simulacre jouant sur une ambivalence qui rend possible la politique détachée du réel.

Que dire de l'absurdité complète de ces discussions de campagne au cours de laquelle à peu près rien n'a été dit

des conséquences de la politique fédérale d'accroissement phénoménal de l'immigration. Quelques fois, la chose a été évoquée, mais il n'y a pas eu de réel examen, ni par les partis ni par les commentateurs, de la conjoncture réelle dans laquelle cela place d'ores et déjà le Québec. Ottawa a fait des annonces pour rendre plus confortable et facile le recours à la passoire du chemin Roxham et l'on a continué de parler de la crise du logement sans cadrer les enjeux démographiques d'une immigration incontrôlée et des effets déstabilisant sur des pans entiers de la vie collective, à commencer par la crise des écoles montréalaises.

Même si elle a été brandie comme une panacée, la régionalisation ne sera pas un moyen de riposte : c'est un alibi. Partout dans le monde l'immigration est un phénomène de grands centres urbains. La structure de notre peuplement chancelle, les immigrants n'auront pas davantage d'intérêt à se cramponner dans les régions que les natifs qui les quittent. C'est par une politique de population globale – et que le régime lui interdit – qu'il faut traiter de ces appariements. Cela renvoie certes à une vision claire des enjeux territoriaux, mais cela inclut également un examen sérieux des enjeux de la natalité, tabou tenace s'il en est. La volonté de vivre et de se projeter dans l'Histoire ne peut s'exprimer longtemps dans l'ambivalence dont parle Aquin. C'est la vie agonique dont parlait Miron avec ses mensonges à soi-même ou l'élan vital. Le sort du Québec reste entre ses mains, quoi qu'en pensent ceux-là qui voudraient s'en décharger sur les immigrants. Le fétichisme immigrationniste n'est rien d'autre que la survivance par procuration.

La politique du simulacre nourrit une pratique politique reposant sur la rhétorique d'évitement, la restriction mentale et l'éternelle minimisation des pertes. Elle produit aussi des mythes compensatoires, certes, mais ils deviendront de

plus en plus difficiles à rendre efficaces. Ce sera la tâche des indépendantistes que de les débusquer au nom d'une lucidité qu'il faudra réapprendre à pratiquer comme vertu politique. Heureusement les faits sont têtus et les années qui viennent vont susciter de graves rappels à la réalité.

À peine la campagne terminée que les inquiétudes ont monté devant les résultats d'une étude du Cégep de Jonquière sur la consommation et la connaissance des œuvres de la culture québécoise. Les enjeux sur les failles de socialisation qui rendent possibles en plein complexe institutionnel de tels comportements d'apatrides ne pourront guère être minimisés longtemps. Et cela n'est pas qu'une affaire de programme et de ministère, c'est la réalité brutale de la domination culturelle sur l'ensemble de notre société. C'est le procès de la culture québécoise et de son pouvoir instituant qui est en cause. La transmission est enrayée, les mécanismes de socialisation se grippent. Il y aura un examen de conscience à faire, comme on disait jadis.

Ce déni de la gravité et de l'ampleur de la démission qui se dessine aura été d'autant plus occulté que la campagne est restée pusillanime sur les capacités du Québec à harnacher les GAFAM pour qui Ottawa est si complaisant. La CAQ n'a même pas osé ressusciter le concept de souveraineté culturelle. Fidèle à sa vision du monde, ses efforts en culture ont été mesurés en termes comptables. C'est pourtant le rôle instituant de la culture qui est en cause. La reconnaissance de ce caractère imposerait une approche globale et globalisante exprimant le projet culturel québécois (peu importe comment on le définit) comme fondateur, plaçant l'ensemble des institutions dans un univers de référence et de partage, faisant de la langue française et de nos héritages le socle de la sociabilité et de la citoyenneté. Cela exigera une force qui n'a pas grand-chose à voir avec les désirs de

reconnaissance et la nostalgie des maisons de la fierté, et encore moins avec le divertissement et les industries de la culture. Une telle force ne se peut construire qu'en maintenant une tension entre la volonté de s'affirmer majoritaire et le refus intransigeant de tout compromis reposant sur la représentation de soi comme minoritaire. Le Québec doit redevenir le centre de son propre monde, c'est la seule direction à prendre pour s'affranchir des clichés de « l'ouverture au monde », cet alibi pour mieux se dissoudre dans l'anglomédiocrité marchande.

Cela suppose de triompher de l'insécurité, de construire sa confiance en prenant des risques. À commencer par celui de s'assumer dans les controverses et procès de légitimité mâtinées de procès en xénophobie et repli sur soi. Cela dépasse largement le champ politique et pose dans tous les lieux et les occasions de socialisation un impératif de construction et de convergence des pratiques et des valeurs qui neutraliseront les effets toxiques du multiculturalisme, mais, surtout, rendront incontournables et indispensables les mots, les œuvres et les récits de l'aventure québécoise. Le peuple qui ne s'impose pas périra, a déjà écrit Pierre Vadeboncoeur.

Pour les indépendantistes le mandat de la CAQ avant d'être celui de la convergence des partis, des pactes électoraux et des convergences de programmes, devra d'abord être celui du recentrage de la référence québécoise et de la critique du régime. Cela veut dire d'abord de raccorder le Québec avec la perception claire de ses intérêts. C'est le consensus sur une doctrine de l'intérêt national qui doit fournir le socle pour l'élaboration des moyens de se donner une unité d'action. Il ne faut pas, à ce stade-ci de la lutte, se laisser distraire par les ratiocinations sur les conditions de la convergence des forces. Il est stérile de peser la vertu et

la pureté des convictions de QS ou de revenir sur la tradition velléitaire du PQ. Certes, il faut faire le retour critique, mais sur l'ensemble du mouvement, pas seulement sur les parcours des partis. La concurrence entre eux ne disparaîtra pas. L'enjeu est plutôt de savoir sur quoi faire porter les sujets sur lesquels est possible une mobilisation globale des partis comme de la société civile.

Avant de s'exprimer dans les considérations électorales et la lutte partisane – nécessaire et incontournable –, la convergence politique requise pour donner au Québec l'élan nécessaire pour faire l'indépendance passe d'abord par l'expression et le partage d'une doctrine de l'intérêt national qui permettra de faire une critique acérée du régime et d'en tirer les conclusions pour faire voir des avenues incontournables pour toutes les formations politiques indépendantistes. Ce ne sont pas les professions de foi indépendantistes qui feront la différence, mais bien la capacité de tenir des analyses et des pratiques politiques compatibles avec l'intérêt national. Ce n'est pas d'abord une affaire d'argumentaires – il s'en est produit des dizaines au fil des ans – mais bien plutôt une compétence à décoder les distorsions et les limites du régime. Il faut débusquer les sédiments de la servitude partout où le Québec les confond avec des fondements solides.

C'est une vaste tâche qui s'amorce. Mais il faut se redire que l'indépendance ne se fera pas par le bricolage des plomberies partisanes, mais bien par une forme (à inventer) d'union sacrée. Est-elle possible ? Une société vieillissante en peut-elle avoir la force ? Cela nous renvoie à la dimension tragique de notre combat. ◆

Mesdames, Messieurs,

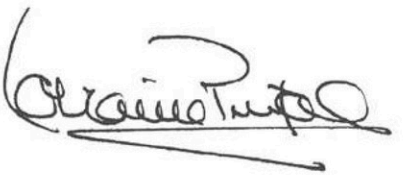
En ces temps tourmentés, le travail de la pensée est plus nécessaire que jamais. Les débats sont l'énergie vitale de la démocratie. Ils aident à la clarification des repères sociétaux, à la formulation des espérances et à la mobilisation des forces rassembleuses. C'est la poursuite de L'Action nationale depuis plus de 100 ans. C'est un lieu où s'élaborent, se discutent et se partagent les aspirations nationales. Sa mission est essentielle à la vitalité de notre culture, au partage et à la valorisation de ses manifestations dans tous les domaines de la vie.

La défense et la promotion de la langue française, la reconnaissance et la valorisation de la culture québécoise comme fondement de notre existence nationale et le combat pour que le Québec contrôle tous les instruments de son développement sont les dimensions fondamentales de son travail. À chacune de ses livraisons, la revue explore et discute des enjeux qui font le devenir de notre société, fait connaitre et discute des œuvres de ses créateurs, exerce une pensée critique indispensable à la construction du bien commun. C'est un travail qu'elle réalise grâce à la fidélité de ses lecteurs, grâce à l'engagement des auteurs qu'elle publie et grâce à la générosité de ses donateurs.

Vos dons gardent L'Action nationale en vie. Ils lui apportent les moyens nécessaires à l'édition, mais c'est d'abord parce qu'ils sont des gestes de solidarité et d'engagement qui peuvent changer les choses. En soutenant L'Action nationale, vous redites votre attachement à la vie intellectuelle et à la place qu'elle doit occuper dans la culture.

L'avenir du Québec dépendra toujours de la force de sa culture. L'Action nationale y contribue à sa manière. Je vous invite à participer avec moi à l'essor de cet indispensable confluent de nos délibérations.

Je vous remercie d'avance pour votre don et je salue votre engagement à « faire lever l'horizon » (Gaston Miron).



L'Action nationale remet des reçus fiscaux à titre d'organisme d'éducation politique reconnu par le gouvernement du Québec (nº OEP/002).

L'Action nationale
82 rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

à partir du site internet de L'Action nationale
actionnationale.quebec/campagne

au téléphone avec votre carte de crédit VISA ou Mastercard
514 845-8533 ou sans frais 1 866 845-8533

Campagne de financement

2022

de L'Action nationale



sous la présidence d'honneur de

Lorraine Pintal

Comédienne, metteuse en scène,
réalisatrice, directrice artistique et autrice

Première lauréate du prix du Québec
Denise-Filiatrault des arts de la scène en 2021



Juli Aubin composition graphique, dessin Claire Aubin d'après photo de Josée Lambert.

Hommage à Andrée Ferretti (1935-2022)

Lucia Ferretti*

Décès d'une pionnière du mouvement indépendantiste

Andrée Ferretti est morte jeudi 29 septembre à Montréal, au terme d'une vie de militantisme et d'écriture. Née le 6 février 1935 dans Villeray, à l'époque un quartier montréalais très ouvrier, elle a été l'une des pionnières du mouvement indépendantiste contemporain, en plus d'offrir à la littérature des portraits de femmes, surtout, mais aussi d'hommes libres.

Très jeune, à travers l'expérience de sa propre famille, elle prend conscience de la domination sociale et nationale subie par le peuple canadien-français. C'est en suivant les cours publics du samedi de l'historien Maurice Séguin à l'Université de Montréal qu'elle devient indépendantiste, en 1956. Parallèlement, elle a un emploi à la librairie Beauchemin. Elle y rencontre Gaston Miron, d'autres poètes et artistes, et celui qui allait devenir son époux, le libraire Febo Ferretti.

Elle a 25 ans au début de la Révolution tranquille. Le mouvement indépendantiste se renforce. Elle rejoint le Rassemblement pour l'indépendance nationale en 1963. Aux élections de 1966, elle est la candidate de ce parti dans Laurier et y affronte le député libéral sortant, René Lévesque. En 1967, elle devient vice-présidente du

* Historienne, fille d'Andrée Ferretti.

parti, mais quitte celui-ci l'année suivante au moment de sa fusion avec le Mouvement Souveraineté-Association, tout juste fondé par Lévesque. En 1970, lors de la crise d'Octobre, elle est emprisonnée pendant presque deux mois en vertu de la Loi sur les mesures de guerre.

Militante en action, en parole et en écrits jusqu'au début des années 2000, très connue de plusieurs générations de Québécois au fil des ans, Andrée Ferretti est nommée en 1979 Patriote de l'année par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Elle reçoit le Prix Rosaire-Morin de L'Action nationale pour l'ensemble de son engagement en 2013. Dans les années 1990 et 2000, elle publie plusieurs recueils de ses écrits politiques, en plus de préparer, avec Gaston Miron, une anthologie des *Grands Textes indépendantistes québécois des XIX^e^ et XX^e^ siècles* (L'Hexagone, puis Typo). Elle est activement engagée dans les campagnes référendaires de 1980 et 1995, au cours desquelles elle sillonne l'ensemble du Québec pour donner des cours de formation politique aux militants du OUI issus de tous les milieux.

Parallèlement, depuis les années 1980, elle entreprend une œuvre littéraire faite de plusieurs romans, récits et nouvelles, qui lui ont valu notamment d'être finaliste du Grand Prix littéraire de Montréal pour *Renaissance en Paganie* en 1987, et lauréate du Prix Alfred-Desrochers 2009 pour *Bénédicte sous enquête*. Les grands thèmes de son œuvre de fiction sont le combat, la liberté et la joie d'exister. Tous les critiques parlent du style « Ferretti », ciselé, court et moderne. Son dernier titre littéraire *Pures et dures* (XYZ, 2015) a été reçu comme le condensé de l'œuvre de fiction d'une femme qui est toujours restée fidèle à ses convictions. ◆

Hommage à Andrée Ferretti (1935-2022)

Claire Aubin et France Théoret*

La militante Andrée Ferretti, notre amie

Andrée Ferretti parle avec clarté. Des mots assertifs. Dans les lieux publics, devant des assemblées. Les gens veulent l'entendre. La soif pour ses déclarations nettes, sculptées. Andrée a du souffle. Elle est désirée pour cela : ses phrases formulées en langue affirmative. Elle est une oratrice, une grande.

Nous avons vu tant de fois ces désirs qu'on peut avoir de la parole : la pensée et la parole d'une femme militante, libre penseuse, du même élan, une écrivaine originale qui s'est éteinte paisiblement le 29 septembre dernier, au bout de son âge.

Des déclarations d'amitié, il y en a eu entre nous.

L'amitié tient de l'usage verbal. Les échanges tendent vers l'intelligence. Avant ou après, cela n'importe pas, la tendresse dite une nouvelle fois.

Andrée a écrit des fictions, des romans. La plupart de ses personnages sont des philosophes, des femmes érudites. Elle croit au savoir, à sa nécessité tout autant qu'à l'amour, le corps et la passion.

---

* Claire Aubin est artiste visuelle et France Théoret est autrice.

Elle proclame qu'il est plus facile d'être féministe que d'être indépendantiste. L'irrévérence.

Des personnages de femmes inventés par elle, des fictions de violence. Figures violentées, qui violentent à leur tour, largement situées au milieu de la brutalité et des terreurs. En résumé, des images de femmes libres.

La liberté est un arrachement.

Lectrice, elle se réclame de la joie. Les écrivains, qu'elle suit de livre en livre, ce sont pour la plupart des hommes traçant le bonheur de vivre. Comme libre penseuse, elle va du côté de la victoire.

Son œuvre est exceptionnelle par la qualité de l'expression, de sa pensée et de son engagement.

Andrée Ferretti rappelle constamment qu'elle est une autodidacte. Au cours des années 1970, elle a étudié la philosophie à l'Université de Montréal et s'est reconnue dans l'œuvre de Spinoza, le philosophe de la joie.

Son écriture est résolument classique. Son premier roman, *Renaissance en Paganie* (1987), ouvre sur la pensée philosophique d'Hypatie d'Alexandrie. La clarté de la langue va de pair avec ce qu'elle raconte, illustre, débat : une invitation à penser. Son roman *Bénédicte sous enquête* (2008), sur Spinoza dans une identité de femme, propose un personnage lumineux.

Andrée Ferretti est aussi une nouvelliste accomplie. *Octobre de lumière* raconte son incarcération lors des événements d'octobre 1970. La nouvelle reprend donc les événements historiques et la narration se hausse à cette dimension. Elle a fui l'école très tôt, l'école étant une prison. La prison a été son université.

Dans une entrevue avec Jean Royer, Andrée Ferretti a dit privilégier la liberté en retraçant des destins de femmes. Des méditations sur la liberté traversent ses fictions. Tard venue à l'écriture littéraire, elle écrit un monde contrasté dans une langue limpide.

Passionaria de l'Indépendance, elle a écrit plusieurs essais. À 80 ans, elle a publié *Mon désir de révolution* qui relate l'histoire de ses idées et son parcours. Comment dire que le seul titre de cet essai est iconoclaste ?

Andrée Ferretti était une vraie amie. ◆

26
Hommage à Andrée Ferretti (1935-2022)

Denis Monière*

Andrée Ferretti : femme de tête et femme de cœur

Écrivaine et militante pour la libération nationale du peuple québécois, Andrée Ferretti a été un modèle de pugnacité et de persévérance. Elle avait une conception exigeante de la démocratie qui supposait que le peuple exerce véritablement le pouvoir et soit responsable de son destin. Cette ambition valait autant sur le plan social que national. Pour y arriver, elle misait sur le développement de la conscience des rapports de domination. Il revenait aux mouvements et aux partis de développer cette conscience. La formation politique devait être le moteur de la vie civique et elle s'y est investie pleinement dès les années soixante au sein du Rassemblement pour l'indépendance nationale. En 1966, elle se porte candidate pour le RIN dans la circonscription de Laurier, où elle affronte René Lévesque. En 1967, elle sera élue vice-présidente du RIN.

Dans l'arrière-boutique de la librairie de son mari Febo, elle réunissait toutes les semaines de jeunes militants à qui elle enseignait la théorie de la décolonisation et les pratiques de l'agit-prop. Pour elle, un parti n'était pas une machine électorale, mais une école de formation politique. Entre les élections, un parti indépendantiste devait déployer une panoplie d'interventions : diffusions de

* Politologue.

tracts, cours d'histoire politique, multiplication des assemblées de cuisine et organisation de manifestations contre des entreprises anglophones comme Ayers à Lachute ou Seven-Up à Montréal.

Sa fougue, sa lucidité et sa détermination ont inspiré toute une génération de militants dont j'étais. Elle n'a jamais lâché le combat parce que férue d'histoire, elle savait que les projets qui vont au fond des choses et remettent en cause l'ordre établi doivent s'inscrire dans le temps long. Elle savait que l'indépendance du Québec était un projet révolutionnaire et qu'il ne se réaliserait pas seulement par l'action électorale. Au lieu de se complaire dans le désabusement et la désespérance comme l'ont prêché trop de dirigeants souverainistes, elle croyait que par l'analyse rationnelle et l'esprit critique, on pouvait convaincre les Québécois de changer la nature du régime politique. Elle a soutenu son pari pédagogique en publiant des ouvrages théoriques et des romans qui sont des défenses et illustrations de la liberté.

Merci Andrée.

La coopérative financière des mouvements sociaux, des entreprises collectives et des citoyens engagés pour une **transition socioécologique**.

Joignez le mouvement !
caissesolidaire.coop

Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Articles

Gilbert Paquette*

Pour une convergence des mouvements et des partis indépendantistes

D'un point de vue indépendantiste, l'événement marquant de l'élection 2002 a certainement été le progrès du Parti québécois sauvé in extremis d'une mort annoncée. Tous les jours de la campagne électorale, Paul Saint-Pierre Plamondon a parlé d'indépendance, là où ça compte, pendant que les gens et les médias écoutent. C'est ce que, avec plusieurs autres, je réclamais depuis des années. Nous avons enfin vécu une élection, la première depuis le référendum de 1995, où le Parti québécois a intégré l'indépendance au cœur de sa campagne électorale.

Malheureusement, il n'en a pas été de même de Québec solidaire dont le programme indépendantiste est pourtant clair. Celui-ci a préféré imiter le Parti québécois des mauvaises années en faisant une campagne strictement provinciale, sans référence aucune à notre dépendance politique à l'égard du Canada dont il nous faut nous libérer.

La récolte de sièges à l'Assemblée nationale n'a pas été à hauteur de l'extraordinaire campagne menée par le chef du Parti québécois, mais celui-ci a fait à nouveau la preuve que faire campagne pour l'indépendance n'est pas suicidaire, mais au contraire payant stratégiquement.

* Professeur émérite de l'Université TÉLUQ, et ancien député et ministre du Parti québécois.

L'appui populaire à l'indépendance se situe toujours entre 35 et 40 %. De plus, le Parti québécois est arrivé deuxième dans 64 circonscriptions, le plus grand nombre de deuxièmes places tous les partis. Ces deux facteurs offrent aux indépendantistes un potentiel de croissance qu'il faudra alimenter au cours des quatre prochaines années. L'indépendance est toujours une idée forte malgré sa faible défense au cours des dernières années.

Le soir de l'élection du 3 octobre, le chef du Parti québécois a déclaré : « Nous sommes arrivés au début de ce qui commence ». En endossant cette phrase de Gaston Miron, il mettait en évidence pour ce qui doit être la préoccupation de tous les indépendantistes : la préparation à partir de maintenant de l'élection de 2026. Cette fois, il faudra faire en sorte que l'enjeu en 2026 soit de choisir, non pas un bon gouvernement de province, comme ce fut le cas encore cette fois-ci, mais un gouvernement qui a le mandat de faire du Québec un pays.

Pour recréer la confiance en notre capacité collective de réussir l'indépendance, il faudra mettre en place plusieurs conditions. Une démarche claire, une feuille de route commune que les indépendantistes de toute tendance pourront proposer à l'ensemble de la population, une proposition concrète de ce pays à construire. Pendant quatre ans, ce projet de pays devra être illustré à travers l'actualité sur toutes les questions, sur toutes les tribunes, à toutes les occasions, en présentant des projets actuels d'avenir, comme la lutte pour le climat et l'environnement, ainsi que l'établissement définitif du Québec comme un pays francophone.

Ce ne sera pas facile, car la tentation sera forte de laisser les débats dans le cadre provincial actuel prendre toute

la place. Les parlementaires à Québec et les commentateurs des médias seront préoccupés de solutions pouvant être mises en route rapidement même lorsqu'elles ne règlent rien. Il faudra éviter que pendant la majeure partie du prochain mandat, tout le débat public soit accaparé mentalement dans l'espace que le Canada nous veut bien laisser. Cette omniprésence d'Ottawa dans nos affaires entretient une provincialisation des esprits dont il faudra nous débarrasser pour réussir notre indépendance.

Le débat public des quatre prochaines années sera inévitablement marqué par la défense des timides projets de loi 21 et 96, par la politique d'immigration et la défense du français, par la crise climatique, par la remise sur pied du système de santé, la crise du logement et les difficultés économiques. Il faudra lier ces questions à notre dépendance nationale et surtout préparer pour 2026 notre proposition pour sortir de cette dépendance.

***

Quatre questions dont je traiterai ici me semblent fondamentales : d'abord l'élection de 2026 doit agir comme élément déclencheur de l'accession à l'indépendance ; deuxièmement la nécessaire convergence des partis et des mouvements doit générer une confiance nouvelle en notre capacité de réussir ; troisièmement une constitution de pays doit être proposée à l'élection ; et finalement des projets de pays devront être véhiculés à travers les questions d'actualité tout au long des quatre prochaines années. J'utilise ici à dessein le pluriel, car il me semble inévitable que plusieurs chemins et plus d'un projet de pays mèneront à l'indépendance, en autant qu'ils convergent sur l'objectif de faire du Québec un pays.

L'élection 2020, événement déclencheur

J'ai publié en 2020 un ouvrage intitulé « Le sens du pays ». J'en avait commencé la rédaction en 2016 lorsque Jean-François Lisée avait remporté la course à la direction du PQ en proposant de repousser l'indépendance à un hypothétique deuxième mandat. Il avait justifié sa proposition en déclarant : « L'engagement de tenir un référendum dans le premier mandat est suicidaire pour le Parti québécois ; si on s'entête, nous serons le troisième parti au Québec en 2018. On se sera marginalisé. Ce sera très dur pour la suite. »

Comme vous le savez, ce qui est arrivé est bien pire, à un point tel que le Parti québécois allait être menacé de disparition lors de la dernière élection.

Dans cet ouvrage, je me suis demandé qu'est-ce qui faisait que des chefs d'un parti indépendantiste évitaient d'en proposer la réalisation lors des campagnes électorales ? Et même nous enfonçaient dans un rôle qui ne peut être le nôtre, celui d'un parti provincial dont l'horizon se limitait à défendre le Québec dans le régime canadien.

Cela a commencé en 1976 l'année où j'ai été élu pour la première fois à l'A. N. Malgré le programme du parti voté en 1974, qui faisait de l'élection l'élément déclencheur d'une démarche vers l'indépendance, la direction du parti avait proposé une chose à la fois : un bon gouvernement à l'élection, le choix d'un pays plus tard, au moment du référendum, ce qui est toujours d'ailleurs la position officielle du programme du Parti québécois.

Ce changement de cap a été dramatique. Depuis 1976, seules les deux années préparatoires aux référendums ont servi à faire véritablement campagne sur l'indépendance.

Deux années sur 46! C'est trop peu. Les interventions à l'Assemblée nationale ou sur la place publique sont devenues presque uniquement ancrées dans le cadre provincial, contribuant ainsi, à chaque élection, à nous enfoncer dans ce que j'ai appelé la provincialisation des esprits. Ce « provincialisme » a marqué profondément toutes les stratégies du Parti québécois depuis 1995 jusqu'à la présente campagne où les prises de position sans équivoque de PSPP ont réussi à stopper la descente du Parti québécois.

Pour éviter une campagne souverainiste qu'ils jugeaient à tort « suicidaire », à chaque élection, sauf en 1994 sous Jacques Parizeau, tous les dirigeants du Parti québécois ont préféré reporter le débat sur l'indépendance. Au grand plaisir des adversaires, on acceptait que les débats électoraux se déroulent sans projet concret de pays. Arrivés au gouvernement à Québec, les indépendantistes se consacraient à la gouvernance provinciale pour respecter le mandat demandé et reçu de la population. Ils étaient jugés dans les médias selon leur capacité à tirer parti du régime canadien. Les mythiques conditions gagnantes n'arrivant pas – parce qu'on n'y avait pas travaillé – on répétait que l'indépendance n'était pas mure, qu'il serait suicidaire de tenir une élection là-dessus, contribuant ainsi à renforcer le discours des adversaires. C'est aussi ce que répètent les anciens souverainistes devenus caquistes comme Legault et Dainville. Après chaque élection le cycle recommençait avec de moins en moins d'appui de la population, jusqu'à la récente élection.

Cela doit changer! Mais sommes-nous vraiment sortis de ce cercle vicieux? Sans doute en partie, grâce à la campagne vigoureuse de PSPP, mais est-ce que cela va durer?

Jacques Parizeau nous a montré ce qu'il faudra faire à l'élection de 2026. En 1994, l'appui à la souveraineté était à moins de 40 % dans les sondages comme maintenant. Il a pris le risque de perdre une élection, pour se donner la chance de gagner l'indépendance. Il a parlé d'indépendance sur toutes les questions, sur toutes les tribunes, avant, pendant et après l'élection en promettant une décision dans l'année suivant l'élection. On a atteint 50 %. Sans le référendum volé de 1995, nous serions aujourd'hui un pays.

Pour nous remettre en marche, pour parler d'indépendance et surtout être écouté largement par les médias et la population, il faut que l'élection de 2026 soit un moment marquant, déterminant, déclencheur d'une démarche vers l'indépendance. On ne peut remettre l'indépendance au cœur du débat public en l'excluant des débats électoraux et préélectoraux comme on l'a fait au cours toutes les élections avant la toute dernière. On ne pourra se faire entendre que si l'élection peut mener à un résultat déterminant pour l'avenir du Québec.

L'élection doit porter sur une feuille de route pour l'accès à l'indépendance permettant de réaliser des projets concrets qui nécessitent que l'on soit un pays. Les partis qui prônent l'indépendance doivent avoir demandé et obtenu de la population le mandat de faire les gestes de rupture nécessaires pour réaliser leurs programmes respectifs en tant que pays, avec les moyens législatifs et budgétaires d'un pays.

L'alliance des partis indépendantistes

Une forme ou l'autre d'alliance entre les partis indépendantistes est incontournable pour amener une majorité d'indépendantistes à l'Assemblée nationale.

Certains espèrent qu'il y aura un jour fusion du PQ et de QS, mais les programmes de ces partis sont trop différents et leur compétition électorale les éloigne d'une intégration forte comme celle qui a eu lieu entre Option nationale et Québec solidaire. D'autres croient au contraire impossible toute forme d'alliance indépendantiste. Ce serait se résigner à ne pas pouvoir faire du Québec un pays, car sans cela, il n'y aura jamais une majorité de députés indépendantistes à l'Assemblée nationale.

Pour créer les conditions de rapprochement, il faut d'abord prendre nos distances des accusations faciles. Il est faux de dire que le Parti québécois est ancré dans un nationalisme conservateur et rétrograde. Le parti, j'y étais, est né au centre-gauche, ouvert aux minorités invitées à construire avec nous le futur pays du Québec. Il est tout aussi faux de dire que Québec solidaire n'est pas vraiment indépendantiste, surtout depuis qu'il a adopté le programme d'Option nationale sur l'accession à l'indépendance. J'étais dans la salle comme observateur quand il a été adopté presque à l'unanimité sous les cris de « On veut un pays ». Les directions des deux partis doivent obéir à leurs militants pour créer les conditions d'une future alliance électorale et d'un gouvernement indépendantiste de coalition.

Bien que la discussion soit impossible sur certaines orientations des programmes, elle peut et elle doit se faire sur la question fondamentale de l'indépendance du Québec. On y est presque arrivé en 2017 à l'initiative de la société civile, grâce à une table de concertation mise en place par les OUI Québec.

L'alliance peut se réaliser au moyen d'un pacte électoral pour la réalisation de l'indépendance qui ne remet-

trait pas en question les programmes de chaque parti, comme cela s'est vu ailleurs, en France notamment. Elle peut se faire au moyen d'élections primaires organisées par le mouvement indépendantiste dans des comtés stratégiques, par des ententes entre les directions des partis pour le partage du financement public ou par tout autre moyen.

Il faut faire mentir ceux qui souhaitent dans chacun des deux partis que l'autre parti parce que supposément moins indépendantiste ou moins à gauche. Il est irréaliste de le penser et surtout contre-productif. De la même façon qu'il y a plus d'un parti fédéraliste qui se partagent l'électorat, il faut plus d'un parti indépendantiste pour accueillir tout l'éventail des raisons de faire l'indépendance et des projets de pays. Il faut laisser place à différentes orientations pour rejoindre des segments de la population correspondants. Il faut additionner ces segments de la population pour atteindre une majorité.

Il faut le plus tôt possible recréer un camp du OUI comme l'a proposé l'actuel chef du PQ. La société civile indépendantiste, les OUI Québec, la SSBJ, les IPSO et le mouvement syndical doivent en reprendre l'initiative comme cela a été le cas lors des États généraux sur la souveraineté.

Une constitution du pays proposée à l'élection de 2026

Un plan doit être proposé à l'élection de 2026 qui autoriserait une Assemblée nationale devenue majoritairement indépendantiste à donner au Québec sa première Constitution de pays. Ce plan, présenté deux ans avant l'élection, serait débattu publiquement avant et pendant la campagne électorale. Pendant cette campagne, chaque parti indépendantiste présenterait son propre projet de

pays. Ces projets auraient en commun le rapatriement de tous les pouvoirs d'Ottawa au moyen d'une loi constitutionnelle.

Lorsqu'ils seront majoritaires à l'Assemblée nationale, les députés de ces partis adopteraient cette Constitution initiale. Cette loi du Québec, approuvée par la population lors de l'élection aura une légitimité plus grande que la constitution canadienne qui n'a jamais été soumise au peuple du Québec ou approuvée par son gouvernement. La loi constitutionnelle québécoise aura priorité sur toute loi canadienne, créant une nouvelle assise légale, en rupture avec le droit canadien, mais respectueuse du droit international.

Ce geste fondateur du Québec pays lui donnera la capacité d'adopter toutes ses lois, d'utiliser tous ses budgets et de conclure tous ses traités avec les autres nations. La Constitution initiale définira les droits du peuple québécois fondés sur sa souveraineté, établissant l'État du Québec comme une république laïque, de langue française, démocratique, souveraine et indépendante; elle intégrera à la constitution la charte des droits et libertés du Québec et une charte du français étendue. Elle reconnaîtra le droit à l'autodétermination des peuples autochtones au sein du Québec. Elle réaffirmera l'engagement du Québec dans la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.

Une telle constitution initiale comptant une quarantaine d'articles a été élaborée en 2017, principalement par Louis Bernard et André Binette. L'un des articles prévoyait la création d'une assemblée constituante non partisane chargée d'établir subséquemment la constitution permanente du Québec indépendant.

Cette démarche en deux temps créerait un ordre juridique québécois nouveau, remplaçant la constitution canadienne actuelle, ce qui permettra la réalisation des projets de pays par l'Assemblée nationale dès le lendemain de son adoption, sans attendre un OUI référendaire. En parallèle, l'assemblée constituante pourra prendre tout le temps nécessaire pour élaborer une constitution permanente de la république du Québec (complétant la constitution initiale), laquelle sera soumise au peuple québécois par référendum. Son adoption complèterait la démarche constituante du Québec pays.

Plusieurs projets de pays

Plusieurs chemins peuvent mener à l'indépendance. Des projets de pays possiblement différents seront proposés par les partis politiques pour rejoindre différentes sensibilités des segments de population qui supportent ces partis. Le fait qu'il y ait de profondes divergences sur certaines politiques n'est pas un obstacle à la réalisation d'un plan commun pour réaliser l'indépendance.

D'autres questions peuvent s'y ajouter. Le PQ, Québec solidaire et Climat Québec reconnaissent qu'on ne peut vraiment protéger climat comme province dans le Canada pétrolier. À la dernière élection, ces partis ont proposé un plan élaboré de lutte pour le climat. Une analyse de ces propositions montre que certains objectifs de leurs programmes peuvent s'intégrer dans un plan commun de gouvernement.

J'ai coordonné les États généraux sur la souveraineté du Québec. Il faudrait reprendre cet exercice auquel tous les partis avaient contribué, ce qui permettrait notamment de regrouper des projets dont les objectifs suivants recueillent un large appui dans la population :

- Protéger le climat et l'environnement en utilisant tous les moyens d'un pays pour remplacer les énergies fossiles et mettre en place un Québec sans pétrole pour 2050 ; en même temps développer une économie durable axée sur les énergies renouvelables et les technologies numériques, la recherche et l'innovation ;

- Rapatrier et développer nos moyens de culture et de communications largement aux mains de l'État canadien, ainsi que le contrôle de notre immigration, pour faire du Québec un pays de langue française et où nos valeurs d'identité et de laïcité seront respectées ;

- Prendre en main et aménager le territoire du Québec, le dix-septième plus grand pays au monde ; développer les transports routiers et ferroviaires, ainsi que les ports et les aéroports ; valoriser le fleuve Saint-Laurent ; développer les régions en misant sur un développement régional autocentré, la décentralisation des responsabilités et des budgets, une démocratie et une autonomie large des régions et des communautés autochtones ;

- Lutter contre la pauvreté et la précarité en récupérant et en intégrant de façon cohérente les programmes de soutien au revenu partagés actuellement entre les deux paliers de gouvernement ; consolider nos deux parties de budget public pour réinvestir dans l'éducation et la santé.

Avant et pendant la prochaine élection, de tels objectifs seraient concrétisés par des projets concrets soumis par chacun des partis de l'alliance indépendantiste (comme ce fut le cas pour le climat à la dernière élection), en lien avec l'actualité, soulignant l'urgence de l'indépendance

pour les réaliser. On peut se fier sur l'intransigeance du Canada pour créer des crises à répétition qui fourniront de nombreuses occasions de braquer l'attention des médias sur ces projets de pays.

***

Les tentatives d'alliance d'avant 2018 de la part des OUI Québec ont été entreprises trop tard pour avoir une chance de réussir. Il est temps de reprendre les efforts de convergence des partis indépendantistes en vue de l'élection de 2026. Les mouvements indépendantistes de la société civile doivent en faire leur première préoccupation. Il faut remettre l'indépendance nationale du Québec au centre des débats publics pour que l'élection de 2026 soit une étape marquante de notre émancipation nationale. ◆

Articles

Rémi Villemure*

Deux Québec?

On entend souvent dire qu'il y a deux Québec. Qu'il y a le Québec des régions et le Québec métropolitain. On peut jouer avec les mots autant qu'on le souhaite, il n'en demeure pas moins que subsiste une réalité de plus en plus insistante : le Québec et Montréal ne vivent pas au même diapason. Par ailleurs, le constat est frappant depuis le 3 octobre dernier. Quiconque observe la province vue du ciel peut apercevoir que « face au raz-de-marée caquiste, Montréal résiste[1] ».

Le phénomène n'est évidemment pas nouveau. Il avait intéressé les sondeurs de CROP il y a quatre ans. Ces derniers avaient conclu que Montréal et le reste du Québec étaient loin de composer deux régions seulement distinctes au plan géographique. En effet, les résultats de l'enquête démontraient que les habitants interrogés appartenaient littéralement à deux communautés d'esprit, lesquelles refusaient obstinément de s'entendre autour des enjeux identitaires (contrôle de la destinée, identité régionale, appartenance au village planétaire). Sans surprise, le sondage révélait que les Montréalais posaient un regard plus progressiste sur le monde – au sens de l'idéologie

1 CUCCHI, Maud. « Face au raz-de-marée caquiste, Montréal résiste et le PQ prouve qu'il existe », Radio-Canada, 4 octobre 2022

* Auteur.

progressiste – tandis que les Québécois exprimaient une volonté claire d'enracinement et de conservation[2]. Puis, le premier mandat de François Legault a donné de la force à cette idée des « deux Québec ».

Un sondage publié en janvier dernier a déterminé que près de 60 % des francophones de la province appuyaient la loi 21. Quant aux anglophones – installés de façon extrêmement majoritaire à Montréal – 74 % d'entre eux s'opposaient à cette vision de la laïcité[3].

Aujourd'hui, n'ayons pas peur de le dire : c'est le sort de la géographie qui réunit non sans peine Montréal et le Québec.

La preuve que la passion a quitté le nid il y a longtemps, c'est qu'un mouvement partitionniste, très marginal pour le moment, a vu le jour dans les dernières années. Balamara Holness, candidat défait à la mairie de Montréal en 2021, rêve toujours un an plus tard d'un statut de cité-État pour la métropole de même qu'une marge de manœuvre tout à fait unique pour la ville afin notamment de détacher Montréal du destin québécois en matière de politiques linguistique et identitaire.

Balamara Holness, qui a obtenu plus de 30 000 voix aux dernières élections municipales, a même tenté le coup sur la scène provinciale cet automne. Bloc Montréal a obtenu la faveur d'un peu moins de 8 000 électeurs tandis qu'une autre organisation, le Canadian Party of Québec, a obtenu près de 13 000 voix.

---

2 GIGUÈRE, Alain. « Quand le fossé se creuse entre la métropole et les régions », *L'actualité*, 16 octobre 2018

3 LOWRIE, Morgan. « Poll suggests support for Bill 21 provision may have dropped in Quebec », *The Canadian Press*, 16 janvier 2022

Évidemment, certains préféreront ne pas trop s'inquiéter de l'écart de plus en plus marqué entre Montréal et le reste du Québec sur le plan des idées et de la destinée. Ces derniers feront valoir que ceux qui soutiennent publiquement la partition de la métropole sont pour l'instant assez peu nombreux. D'autres rappelleront également que le jour où Montréal songera véritablement à obtenir un statut distinct, le Québec sera devenu indépendant du Canada.

Mais alors justement, cette avenue devrait-elle déjà préoccuper les acteurs du mouvement indépendantiste québécois ? Faudrait-il déjà commencer à tracer l'esquisse d'un Québec, devenu pays, sans Montréal ?

Montréal ne sera plus jamais francophone

Dans *Disparaître ?*, paru aux éditions Liber en 2019, Jacques Houle, qui a fait carrière à Immigration Canada, rappelait que « la proportion de Montréalais de langue maternelle française devrait chuter de 48 % en 2011 à environ 40 % en 2036 ». Au mois d'août dernier, les données du recensement de 2021 nous apprenaient qu'il n'y avait plus que 44 % de Montréalais de langue maternelle française sur l'île.

Jacques Houle ainsi que Frédéric Lacroix – auteur de *Pourquoi la loi 101 est un échec ?* – avaient déjà en commun une vision pessimiste de l'avenir linguistique de la métropole. Ils partagent maintenant, de surcroît, le fait d'avoir vu leurs tristes prévisions être devancées par le cours des événements. N'en déplaise à sa charte, Montréal n'est donc plus française.

À vrai dire, même si on laisse de côté l'indice statistique « Langue maternelle française », force est de constater que le sort de la métropole est le même. En effet, la proportion

de personnes parlant le plus souvent le français à la maison – ceux que l'on définit plus simplement par l'appellation « francophones » – s'abaisse désormais à 48,3 %. En seulement cinq ans, l'anglais parlé à la maison, lui, a augmenté en flèche, frôlant désormais le 25 %.

Évidemment, on pourrait faire valoir que si le Québec déclare un jour son indépendance, il disposera alors des pleins pouvoirs en immigration et pourra alors refranciser Montréal. Deux réalités doivent pourtant être rappelées. D'abord, en attendant l'indépendance, l'état actuel de la situation ira en dépérissant. Jacques Houle, qui a vu ses prévisions être devancées par le tragique de l'histoire, prévoyait il y a trois ans que les Montréalais de langue maternelle française ne composeraient plus que le tiers de la population vers 2036. À quelques mois de l'année 2023, ce qui nous sépare désormais de 2036 s'apparente à une distance d'une verge à l'échelle de l'histoire. En d'autres mots, d'ici l'indépendance, une chose est certaine : le français continuera de subir la volée du siècle.

De plus, s'il est vrai qu'une forte immigration francophone pourrait contribuer à refranciser l'île de Montréal, rien n'indique pour autant que cette importante population de nouveaux arrivants saurait réussir le défi de l'intégration. Doit-on rappeler que l'enjeu de la compatibilité en matière d'immigration est à la fois linguistique et civilisationnel ?

À ce sujet, on ne nous fera pas oublier les résultats de l'étude de l'Institut de recherches en politiques publiques qui a démontré que « 52 % des francophones s'identifient au Québec avant tout, alors que cette préférence chute à 16 % pour les minorités visibles[4] ». Comme le rappelait

4 HOULE, *Jacques. Disparaître ?*, Liber, Montréal, 2019, p. 56

Robert Dutrizac: « En tout, majorité et minorités visibles divergent d'opinion au Québec dans 11 des 12 indicateurs évalués par le sondage[5]. »

C'est sans parler du coût économique de l'immigration trop souvent présentée – à la manière d'une catéchèse incontestable – comme une richesse. Heureusement, la nouvelle génération d'intellectuels conservateurs au Québec insiste depuis quelques années sur les liens entre une forte immigration et la crise du logement ainsi que la pression à la baisse sur les salaires, tout particulièrement sur le territoire montréalais.

Le bruit enterre la douceur

L'été qui vient de s'écouler à Montréal en a saisi plusieurs. Il y a encore quelques années, on pouvait encore circuler paisiblement, l'instant de quelques semaines. Les automobilistes, mais aussi les cyclistes et les piétons ne se butaient pas à une telle quantité de chantiers – 85 majeurs cet été selon l'administration municipale. Transformée en véritable boucherie, Montréal s'est littéralement réveillée tous les jours des dernières semaines sous les sirènes de recul des camions, le tambour des marteaux piqueurs et le furieux grincement des pelles mécaniques contre l'asphalte.

Tandis que les chantiers n'ont presque épargné aucune rue, que la cacophonie s'est étendue comme certains rêvaient de le faire sur une plage très loin d'ici, un trafic monstre s'est entêté à la manière d'un paysage, enfermant ainsi les automobilistes dans un jeu insupportable

5 DUTRIZAC, Robert. « Majorité et minorités visibles sont aux antipodes au Québec », *Le Devoir*, 1er décembre 2015

de klaxons et certains cyclistes dans un dédain de plus en plus prononcé à l'égard de tout ce qui n'appartient pas à leur si prestigieuse caste.

Au milieu du désordre, on pouvait apercevoir certains piétons déboussolés, très souvent effrayés, ensevelis sous les cris, la poussière et la violence. Une violence qui s'est déployée à l'arme blanche et aux coups de feu par ailleurs. Des passants ont été abattus en pleine rue, 80 coups de feu ont été tirés en à peine 24 h le 12 août. Dix jours plus tard, deux personnes se faisaient abattre en plein jour dans des espaces publics devant femmes et enfants à trente minutes d'intervalle.

Bien que cette ambiance se soit produite en sol québécois, elle n'appartient pas pour autant à notre tradition du vivre-ensemble. Cette atmosphère est incontestablement celle de Montréal, une ville de plus en plus bruyante, sale et hostile qui aspire manifestement à décrocher le titre de Far West de la côte-est. Nous nous en doutions, mais nous en sommes désormais certains : nous sommes loin du Québec de Lionel Groulx, celui où rien ne se fermait « à clef, ni les maisons, ni les coffres, ni les caves ». Tenir à Montréal en 2022, c'est donc s'accrocher à un univers qui entre de plus en plus en contradiction avec les valeurs québécoises : la préservation de la langue française, l'hospitalité, la laïcité, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'ordre public et plus largement, la dignité d'une vie calme et douce en Amérique.

Québec : métropole québécoise ?

Tôt ou tard, les indépendantistes québécois devront donc renoncer à Montréal. De toute façon, cette ville pourrait bien voir ses habitants ne même pas reconnaître l'indépen-

dance du Québec. Après tout, ceux-ci ne l'ont pas supporté en 1980, ni en 1995. À noter que « les anglophones et les allophones ont voté à la hauteur de 90 % pour le non[6] » à chacune des deux occasions.

Puisqu'un Québec indépendant pourrait ne pas pouvoir compter sur l'appui de Montréal, mais que nous ne pourrions en revanche nous passer d'une métropole économique et politique, nous devons impérativement regarder ailleurs, et ce, immédiatement. Considérant que la fonction publique est déjà majoritairement installée dans la Vieille Capitale et que Québec compte sur un bassin de près de 600 000 personnes, cette ville pourrait-elle déjà être investie par la finance québécoise francophone, le milieu académique, celui des nouvelles technologies et l'industrie de la culture ?

Nous en convenons : ce projet est ambitieux, complexe et pourrait même être inenvisageable si l'on tient compte de la force économique montréalaise et du chantage qu'elle exerce depuis la Conquête.

En revanche, ce projet ne saurait être ridiculisé sans avoir été au préalable sérieusement mis en perspective, considéré et étudié.

Montréal ne collaborera pas au rêve québécois.

Prendre en compte cette réalité est essentiel, lui imaginer des solutions est audacieux. Mais la nier pourrait bien s'avérer une faute fatale. ◆

6 HOULE, Jacques. *Disparaître ?*, Liber, Montréal, 2019, p. 59

Articles

Jacques C. Martin*

Le Québec peut se passer de la péréquation en créant sa propre monnaie et en devenant un pays indépendant

Cet article jette un éclairage sur les véritables causes de la péréquation et démontrera que celle-ci constitue une séquelle de la politique monétaire. L'État du Québec n'est pas pauvre, en tant que tel, mais subit les effets délétères de la politique monétaire canadienne. En fait, la péréquation vise à atténuer les impacts négatifs, sur plusieurs régions (provinces), résultants du dysfonctionnement de la politique monétaire.

Cet article traite dans un premier temps : a) des systèmes de péréquation en vigueur dans certaines fédérations dans le monde occidental, b) du fonctionnement du mécanisme de péréquation au Canada, c) de la politique monétaire canadienne, d) de la théorie des zones monétaires optimales (ZMO), e) ce qui conduit à se demander à qui bénéficie la monnaie unique, f) et quels seraient les avantages pour le Québec de sortir de sa dépendance envers la politique monétaire canadienne afin de s'assumer pleinement comme pays indépendant, en adoptant sa propre monnaie.

---

* L'auteur a travaillé dans le domaine des finances publiques au gouvernement du Québec, notamment sur les paiements de transferts, via la péréquation, sous la direction de monsieur Jacques Parizeau, alors conseiller économique auprès du premier ministre. Il a également été professeur agrégé à l'École Polytechnique et associé-fondateur de deux cabinets de conseillers en administration et en économie.

Les systèmes de péréquation en vigueur dans certaines fédérations

Le principe à la base de la péréquation repose sur l'idée que tous les citoyens d'une même fédération doivent pouvoir recevoir des services publics comparables sans devoir être assujettis à des taux d'imposition trop différents. Un grand nombre de pays européens ont reconnu depuis nombre d'années que les disparités de richesse entre les régions d'une même fédération pouvaient mettre en péril leur cohésion sociale. Les paiements de transferts ont été désignés dans la plupart des fédérations européennes sous le vocable: «transferts de solidarité». Les systèmes de péréquation varient d'une fédération à l'autre[1].

Plusieurs fédérations issues de pays occidentaux disposent d'un système national de péréquation, sauf les États-Unis d'Amérique, qui n'en n'ont pas. Cependant, l'importance des paiements de transferts varient d'un pays à l'autre. Dans certaines fédérations, comme en Allemagne, en Australie et au Canada, les formules de péréquation sont plus élaborées. En général, la péréquation prend la forme de paiements de transferts fédéraux destinés aux États, Provinces ou régions moins nantis, composants la fédération.

Le programme de péréquation n'apparut au Canada qu'en 1957. Les paiements de transferts versés par le gouvernement fédéral, sous forme de péréquation, ont pour objectif d'améliorer la capacité fiscale des provinces moins prospères ou celles plus durement affectées par la politique monétaire nationale, en réduisant l'écart de richesse entre elles et celles plus fortunées.

---

1 Ronald L. Watts, *Comparaison des régimes fédéraux, L'Institut des relations intergouvernementales*, École des études en politiques publiques de l'Université Queen's, Presses universitaires McGill-Queen's, 1998-2002.

Comment fonctionne le programme de péréquation au Canada

Ces paiements de transferts ou « allocations de péréquation » sont calculées selon une formule mathématique assez complexe qui compare la capacité fiscale (capacité de percevoir divers types d'impôts et de taxes) de chacune des provinces par rapport à la moyenne canadienne. Seules les provinces ayant une capacité fiscale, per capita, moins élevée que la moyenne des provinces, peuvent recevoir des paiements de péréquation. Ces versements sont inconditionnels, en ce sens que les provinces bénéficiaires peuvent les utiliser à leur discrétion, selon leurs priorités.

Pourquoi la province de Québec retire-t-elle davantage de péréquation que les autres provinces canadiennes, en terme absolu ? En fait, en 2019-2020, la province de Québec ne reçoit que 1593 dollars, par habitant, soit le plus faible montant versé aux provinces bénéficiaires. Cependant, à cause de sa population nombreuse, le Québec encaisse le montant de péréquation le plus important en valeur absolue, soit 13,1 milliards de dollars, en 2019-2020[2]. Une politique monétaire unique, émanant d'une fédération comme le Canada, justifie la mise en place d'un système de péréquation car l'adoption d'une monnaie commune crée généralement une distorsion de richesse entre la province centrale (au Canada, c'est la province de l'Ontario) où se situe généralement la banque centrale[3] ainsi que les pouvoirs décisionnels de l'État fédéral, et les provinces périphériques.

2 Lettres envoyées aux provinces et aux territoires : Québec 2019., Ministère des finances, Gouvernement du Canada,. https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/lettres-provinces-territoires/2019/quebec.html

3 Banque du Canada (BdC).

La politique monétaire au Canada

Les États ou Provinces membres du système monétaire unique, comme au Canada, acceptent la présence d'une seule banque centrale, soit la Banque du Canada (BdC) et renoncent par le fait même à créer leur propre banque centrale. La BdC a été érigée en 1935 mais devint une société publique qu'en 1938. Elle est chargée de la conduite de la politique monétaire. Toutefois, la responsabilité des politiques de change et de la dette publique incombe au ministre des Finances du Canada. En pratique, des consultations incessantes entre la BdC et le ministre des Finances surviennent au sujet de la politique monétaire. De plus, le sous-ministre des Finances est membre permanent du Comité de direction et du Conseil d'Administration de la BdC. Notons qu'aucun Ministre des finances des provinces ne fait partie du Conseil d'Administration de la BdC.

La création de la BdC implique que tous les États membres de la Confédération canadienne (provinces) perdent accès à une politique monétaire distincte, c'est-à-dire spécifique à chacune des régions administratives du Canada.

Les pays occidentaux s'appuient sur deux instruments clés pour gérer leur économie. La première est la politique fiscale (ou budgétaire) qui leur permet d'augmenter les impôts et les taxes ou de les réduire en fonction de la situation l'économie. Si un État veut accélérer la croissance de l'économie pour contrer le chômage, il aura tendance à réduire les charges fiscales et dans le cas contraire, s'il désire la freiner à cause d'une inflation trop élevée, il lui suffira d'augmenter les impôts, ce qui réduira les revenus disponibles chez les consommateurs et les entreprises. Chacune des provinces membres de l'union monétaire canadienne peut utiliser à sa guise sa propre politique fiscale.

Le second levier dont dispose un État, c'est la politique monétaire. Cet instrument est confié à la banque centrale d'un pays donné, en l'occurrence la BdC pour la confédération canadienne. Si la BdC convient de stimuler l'économie, elle réduira son taux directeur[4] ce qui l'autorisera à augmenter l'offre de crédit en donnant l'occasion aux consommateurs et aux entreprises d'emprunter et dans le cas contraire, si elle désire la freiner, elle relèvera son taux directeur, ce qui réduira l'offre de crédit dans l'économie. Les gouvernements provinciaux ne contrôlent plus leur taux d'intérêt et ils ne peuvent plus dévaluer leur monnaie afin de stimuler leurs exportations, car ils ne disposent plus d'une banque centrale, ni d'une politique monétaire exclusive, puisqu'ils ont choisi de les confier au gouvernement fédéral. En octroyant au gouvernement central leur politique monétaire, les gouvernements des provinces ont perdu une partie essentielle de leur autonomie et de leur marge de manœuvre.

La politique monétaire compte aussi sur la fluctuation du taux de change, s'il y a un déséquilibre persistant entre les exportations et les importations, dans un pays donné. Si un pays comme le Canada importe trop, son taux de change aura tendance à diminuer ce qui favorisa ses exportations et défavorisa par le fait même ses importations. Cet instrument n'existe plus pour chacun des États membres (ou provinces) de la Confédération canadienne, car ils ont adopté une politique monétaire commune. Cependant, le gouvernement du Canada dispose globalement de ce dispositif via sa Banque centrale.

L'économiste et prix Nobel canadien Robert Mundell, a élaboré, la théorie des zones monétaires optimales (ZMO)

4 Taux directeur = c'est le taux d'intérêt que doivent payer les banques à charte canadienne lorsqu'elles empruntent à la BdC.

afin de déterminer si un pays (ou États/provinces) a intérêt à se joindre à une union monétaire en adoptant une monnaie commune. Depuis l'énoncé de Robert Mundell, le concept des zones monétaires optimales (ZMO) s'est enrichi avec l'apport d'autres économistes. Des critères furent ajoutés à ceux formulés initialement par Mundell, mais les fondements de la méthode n'ont pas été altérés de manière significative[5].

Il serait donc pertinent de s'interroger si le Québec a intérêt à faire partie de la zone monétaire canadienne ou à créer sa propre monnaie à l'intérieur de sa zone monétaire exclusive, soit sur le territoire correspondant à celui de l'État Québécois ?

La théorie des Zones monétaires optimales (ZMO) de Robert Mundell[6]

Mundell étudie les zones monétaires pour en déterminer la taille optimale. Par exemple, au Canada est-il logique de constituer une seule zone monétaire pour l'ensemble d'un pays qui est « aussi vaste qu'un continent » ? Ne serait-il pas plus cohérent de considérer que les cinq grandes régions économiques que sont : la Colombie Britannique, les trois provinces de l'Ouest, l'Ontario, le Québec et les quatre provinces Atlantiques, constituent chacune (ou regroupées) des zones monétaires en soi ? Nous allons d'abord déterminer ce qui constitue une zone monétaire optimale (ZMO).

5 Tremblay Denis, *La zone monétaire canadienne, Mémoire présenté à la Faculté des Sciences Sociales*, Département d'économie, Université Laval, Mai 1997., p. 8.

6 Mundell, Robert, A., « A Theory of Optimun Currency Areas », *American Economic Review*, Volume 51, Issue 4 (Sept., 1961), 657-665., et Armand- Denis Schor., L« a théorie des zones monétaires optimales : L'optimum, le praticable, le crédible et le réel ». *L'Actualité économique*, Vol 76, numéro 4, décembre 2000.

La théorie de la ZMO vise à déterminer la région monétaire où la stabilité de l'emploi et de l'inflation serait la plus efficiente. L'économiste Mundell énonce que dans une zone où il existe deux régions et une seule monnaie, le compromis ou la conciliation entre l'inflation et le chômage est déterminé par la banque centrale. Au Canada, la BdC possède toute l'autonomie pour administrer la politique monétaire. C'est la BdC qui décide d'accroître le chômage dans une région (ou province) peu affectée par l'inflation (ex: le Québec) pour mater celle-ci dans une autre région administrative en pleine croissance (ex: l'Ontario).

Les avantages d'adopter une monnaie commune, pour un pays comme le Canada, résident dans la réduction des coûts de transactions qu'entraînent l'existence de monnaies multiples dans l'hypothèse où certaines provinces adopteraient leur propre devise. Cette monnaie commune provoque aussi un gain de liquidité à cause notamment de l'agrandissement de l'espace de transactions, ce qui bénéficie à l'ensemble des marchés financiers[7].

La monnaie-papier, appelé monnaie « fiduciaire » constitue une relique du passé, à l'exemple de l'or et de l'argent qui ont été jadis à la base du mécanisme des paiements, mais qui s'avèrent maintenant désuets. On observe depuis quelques années, qu'il est bien plus efficace d'utiliser la monnaie électronique, en abandonnant progressivement l'argent liquide au profit de ce nouveau mode de paiement plus moderne. Les transferts électroniques sont très bon marché mais les institutions bancaires et les compagnies de cartes de crédit facturent des tarifs exor-

7 Swoboda Alexandre, Robert Mundell, Le Nobel d'économie qui a fondé théoriquement l'Euro., Le Temps, le 13 décembre 1999., p.1-2.

bitants pour ces services. De plus, la monnaie virtuelle permet d'économiser les coûts d'impression des billets de banque et réduit énormément l'étendue de l'évitement fiscal. Avec ce type de devise, un État (ou une Province) peut quitter plus facilement, soit par exemple la zone euro, soit encore sortir de l'emprise de sa monnaie nationale[8], comme par exemple au Canada. La devise électronique, permettra au Québec d'émettre beaucoup plus facilement qu'auparavant, sa propre monnaie, lorsqu'il deviendra un pays indépendant.

Une zone monétaire (ZM) n'est optimale, c'est-à-dire durable, qu'aux cinq conditions suivantes :

- il lui faut éviter les chocs asymétriques ;
- les facteurs de production circulent sans entraves ;
- la production et de l'activité économique sont diversifiées ;
- il est impératif que l'économie soit ouverte ;
- l'intégration financière doit être présente.

Nous n'examinerons pas dans ce texte la pertinence de créer une zone monétaire distincte pour chacune des cinq régions économiques du Canada, car cela dépasse le cadre de cet article. Nous nous concentrerons seulement sur la faisabilité d'en créer une pour le territoire du Québec.

8 Stiglitz Joseph E., L'Euro : Comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe., Éditions : LLL., Les Liens qui libèrent, 2016, p. 316 à 318.

Éviter les chocs asymétriques dans la zone monétaire (ZM)

Les chocs asymétriques surviennent dans un pays lorsqu'il y a rupture de leurs moyens de production, comme en temps de guerre, ou encore lors d'une récession majeure. Deux économies répondant de façon symétrique aux chocs économiques forment, d'un strict point de vue économique, de bons candidats pour faire partie d'une ZM unique. Si l'on observe ce qui se passe dans les cinq régions administratives du Canada, lors de récessions économiques ou même lors de simples ralentissements économiques, on constate qu'elles ne réagissent pas toutes de façon symétrique. Généralement, la BdC intervient pour ralentir une poussée inflationniste trop vive en Ontario ; les autres régions économiques la subissent et encaissent souvent les impacts négatifs des actions prises par la BdC. Si deux régions encaissent des chocs asymétriques, chacune a intérêt à émettre une monnaie distincte pour isoler ce type de choc.

Mundell a déjà signalé « que la zone monétaire canadienne n'est pas optimale ». Il observe que le Canada est divisé en deux régions distinctes, le Centre et l'Est d'une part et d'autre part l'Ouest, entre lesquelles la mobilité de la main-d'œuvre est faible. Un article du Fonds monétaire international (FMI) portant sur la zone monétaire de l'ALÉNA[9] conclut au bien fondé de l'observation de Mundell concernant l'absence d'optimalité de la zone monétaire canadienne[10]. Par ailleurs, les chocs économiques en provenance de l'Ontario sur le Québec sont asymétriques ce qui sous-tend que ces deux régions auraient intérêt à former deux zones monétaires distinctes[11].

9 ALÉNA = Accord de libre – échange nord-Américain.

10 Bayoumi et Eichengreen, « Monetary and Exchange Rate Arrangements for NAFTA », *International Monetery Fund Working Papers*, March 1993.

11 Tremblay Denis., op. cit.

Les économies du Canada et des États-Unis se comportent de manière asymétrique et ne seraient pas compatibles à former une zone monétaire optimale[12]. L'économiste John Murray mentionne : « Le Canada, n'est pas une zone monétaire optimale, cependant lui et les États-Unis remplissent encore moins bien cette condition[13] ».

Pour éviter que le taux de chômage augmente ailleurs au Canada, il est nécessaire qu'il y ait mobilité des facteurs de production, (capital et main d'œuvre) en l'occurrence la mobilité de la main-d'œuvre d'une région comme le Québec vers celle de l'Ontario ou vers d'autres provinces.

Or, à cause de barrières linguistiques et culturelles, il risque d'y avoir peu de mobilité de la main-d'œuvre du Québec vers l'Ontario, ou vers d'autres régions. Par conséquent, le taux de chômage augmentera au Québec à cause des taux d'intérêt plus élevés décrétés par la BdC pour résoudre un problème d'inflation dans la province voisine, en l'occurrence l'Ontario, alors que cette inflation serait inexistante ou minime au Québec ou dans les Provinces maritimes. Cette main-d'œuvre subira un effet de polarisation vers le point focal qu'est l'Ontario, ce qui occasionnera des conséquences fâcheuses pour certaines régions administratives du Canada. La politique monétaire a pour effet d'aspirer les principales activités économiques d'un pays vers un pôle central ce qui entraînent le sous-développement des

12 Marcoux Jean-Philippe et Thivierge-Hotte Jean-Hugo, « L'Évolution du régime monétaire canadien dans le contexte du régionalisme nord-américain », *Cahiers de recherche – CEIM*, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université du Québec à Montréal, Juillet 2002.

13 Murray John, « Going With the flow: The benefits of a floating C$ », *Canadian Business Economics*, vol .7, no 4, 1999 p. 5-6., Lafrance Robert et St-Amant Pierre, Banque du Canada, « Les zones monétaires optimales; Une revue de la littérature récente », *L'Actualité économique, Revue d'analyse économique*, vol 76, no 4, décembre 2000, p. 605.

régions périphériques. La même anomalie s'observe avec l'Union monétaire européenne qui concentre l'activité économique des pays membres vers l'État pivot qu'est l'Allemagne. Cette dernière devient le centre de gravité de la zone euro et de l'Union européenne toute entière[14].

En l'absence de mobilité des facteurs de production, les chocs asymétriques peuvent être amenuisés en faisant varier le taux de change, à la condition que les régions ou provinces affectées détiennent leur propre monnaie.

La diversification de la production

La diversité de la production d'une zone (ou province) atténue l'impact sur l'économie, de chocs ou d'une baisse importante de la demande qu'elle pourrait subir. À l'inverse, plus les régions sont spécialisées[15], plus elles s'exposent à encaisser des chocs asymétriques. Le degré de diversification de l'économie d'une région ou d'un pays devient donc un élément additionnel d'optimalité d'une ZM[16]. Si la demande d'un bien ou d'un service décroît, les impacts du choc sur l'emploi d'une économie diversifiée seront bien moindres que sur ceux d'une économie tributaire d'une seule industrie ou très peu diversifiée. Pour pouvoir mieux réagir aux chocs économiques, il faudrait que les provinces diversifient leurs exportations[17]. Sur cet aspect, l'économie du Québec peut être qualifiée de diversifiée.

14 Delaume Coralie et Cayla David, *La fin de l'Union européenne*, Michalon éditeur, 2017.

15 Spécialisée ou non diversifiée.

16 Kenen P. (1969), «The Theory of Optimun Currency Areas: An Eclectic View», in Mundell, R. et Swoboda A., *Monetary Problems in International Economy*, Chicago, University Press.

17 Schor Armand-Denis, «La théorie des zones monétaires optimales : l'optimun, le praticable, le crédible et le réel», *L'Actualité économique*, Vol 76, numéro 4, décembre 2000.

Le degré d'ouverture de l'économie

Selon MacKinnon, le degré d'ouverture de l'économie d'une zone (ou région ou pays) s'ajoute aux indicateurs d'optimalité[18]. Plus l'économie d'une région ou d'un pays est ouverte (ou exporte) par rapport à ses partenaires, dans une union monétaire, plus elle aspirera à des gains et à des avantages de sa participation à celle-ci. Le Québec bénéficie d'une économie ouverte.

L'intégration financière

L'économiste Ingram[19] insère la dimension financière dans sa définition de la ZMO. Dans une telle zone, les transferts de richesses via la péréquation rééquilibrent les balances des paiements internes des régions ou provinces concernés. Ingram affirme que la ZMO correspond à une zone financière intégrée. Plus elle l'est, plus les déficits sont aisés à financer sans contraintes fortes sur le taux de change ou les taux d'intérêt. La ZM canadienne s'avère sans doute intégrée mais cela s'opère au détriment du Québec qui a vu, entre autres, son Centre financier de Montréal s'éclipser au profit de Toronto, au cours des dernières décennies. En effet, les sièges sociaux des banques, des compagnies d'assurances, de fiducies, de même que la Bourse de Montréal, et autres, se sont agglutinés à Toronto laissant désert le Centre financier Montréalais. La région Montréalaise qui était jadis la métropole du Canada s'est vu ravir ce titre par Toronto depuis plusieurs décennies. Il s'agit d'une conséquence directe de la politique monétaire canadienne.

---

18 MacKinnon, R., « Optimun currency Areas », *American Economic Review*, No 53, p. 717-725, 1963.

19 Ingram, J.,(1969), « Comment : The Optimun Currency Problem », In R. Munsell et A. Swoboda, *Monetary Problems in International Economy*, Chicago University Press., 1969.

Qui bénéficie de l'union monétaire canadienne

Dans une union monétaire, il y aura toujours un membre, un État ou une province, qui en bénéficiera de façon optimale alors que les autres en subiront les impacts négatifs. Au Canada, on observe une tendance à concentrer les investissements de l'ensemble du pays, dans la province dominante de la fédération, soit l'Ontario qui bénéficie des effets salutaires de la politique monétaire canadienne. À titre d'exemple, c'est en Ontario que l'on observe une centralisation des effectifs de la fonction publique fédérale, de l'agglomération des édifices gouvernementaux desservant l'ensemble du Canada, de la présence des laboratoires de recherche du gouvernement central, des employés et députés du Parlement canadien, des employés des sièges sociaux de la BdC et de la Banque de l'infrastructure du Canada, de la polarisation des sièges sociaux des secteurs bancaire et financier, y compris de la Bourse canadienne, de la focalisation des investissements des secteurs secondaire et tertiaire, etc. Puisqu'il y a une convergence des investissements publics de toutes sortes, en Ontario, le secteur privé y retrouve des infrastructures de première qualité qui lui permet d'accroître sa productivité et l'incite à son tour à canaliser ses investissements dans cette même province. La même singularité s'observe en Allemagne, qui joue le rôle de plaque tournante de la zone monétaire européenne[20] et reçoit la part majeure des investissements des secteurs publics et privés de l'ensemble des pays membres de l'UE.

En Europe, l'Allemagne a réussi à focaliser en 2017, 50 % de tous les investissements directs de la zone euro, laquelle

20 Martin Jacques C., «La révolte des gilets jaune en France», *L'Action nationale*, Novembre-Décembre 2019, Vol CIX nos 9-10., p. 64., et Stiglitz Joseph E., *L'Euro : Comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe*, Éditions LLL., Les liens qui libèrent, 2016.

regroupe dix-neuf pays[21]. Notons que l'Union européenne (l'UE) compte 27 pays membres. Cette situation s'explique par le fait que les investisseurs retrouvent en Allemagne des infrastructures de premier ordre par rapport aux autres pays européens. Lorsqu'une union monétaire existe, comme c'est le cas dans la zone euro, les entreprises jugent non nécessaire de diversifier leur production entre plusieurs pays. Dans un tel cas, les entreprises transféreront leur production et, l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement suivra graduellement vers le pays qui disposera des meilleures infrastructures (transport, éducation, santé, recherche, et autres). Il y aura donc une concentration maximale des investissements privés dans le pays en question, en l'occurrence l'Allemagne, pour la zone euro[22]. Bref, la politique monétaire de l'UE, devient précisément celle de l'Allemagne.

La politique monétaire du Canada a pour effet de polariser les investissements publics et privés vers la province de l'Ontario. La conséquence de cette focalisation excessive de l'activité économique dans une province pivot sera de créer un effet de distorsion ou un dysfonctionnement dans la fédération canadienne. Pour atténuer ce désordre fonctionnel, les fédérations ont mis en place des systèmes de péréquations variés lesquels absorbent, en partie, les chocs causés par une politique monétaire unique.

---

21 Quels pays utilisent l'euro ?, https://europa.eu/european-union/about-eu/euro/which-countries-use-euro_fr

22 OCDE –Principaux indicateurs économiques, Volume 2019/1 Janvier et Volume 2019/3, Mars., https://read.oecd-library.org/economics/principaux-indicateurs-economiques/volume- 2019/issue-1_mei-v2019-1-fr., et Gasparotti Alessandro ert Kullas Matthias, « L'Euro a 20 ans : qui sont les perdants ? qui sont les gagnants ? », Février 2019, *Les Études du cep*., et Delaume Coralie et Cayla David, « La fin de l'Union monétaire européenne », *Les Crises*, https://www.les-crises.fr/la-fin-de-lunion-européenne-de-coralie-delaume-et-david-cayla/

Conclusion : Quels seraient les avantages pour le Québec de sortir de l'union monétaire canadienne et devenir un pays indépendant

Au-delà des considérations strictement économiques que nous venons d'évoquer, il y a surtout des considérations politiques qui doivent être tenues en compte pour déterminer si une région peut créer sa propre monnaie. Dans une fédération unie où l'on retrouverait une forte solidarité et un grand respect entre les États membres, le gouvernement fédéral pourrait mettre en place un « système de péréquation » pour combler les lacunes d'une politique monétaire centralisée ou unique, qui cause toujours des effets nocifs chez plusieurs États ou provinces membres. L'UE ne procède pas de cette façon, car il n'y a pas de systèmes de péréquation en vigueur, ce qui cause de graves problèmes d'équité et des déséquilibres économiques et sociaux entre les pays membres de la zone euro[23] et pourrait provoquer, à terme, la dislocation de cette zone.

Dans le régime politique canadien actuel, le Québec subit les effets toxiques de la politique monétaire canadienne et il aurait donc avantage à gérer sa propre politique monétaire ainsi qu'à émettre une monnaie spécifique. C'est précisément ce que l'Angleterre a choisi en n'acceptant pas de se joindre à la monnaie unique (l'Euro). Plusieurs pays développés du Nord de l'Europe tels, la Suède, la Norvège et le Danemark ont choisi de ne pas adhéré à la monnaie européenne[24].

23 Martin, Jacques C., op.cit., p. 64 à 74.

24 Le Danemark et la Suède font partie de l'UE., mais pas de la zone euro.

Dans la fédération canadienne, les provinces bénéficient d'une certaine solidarité fiscale entre elles grâce au programme de péréquation. En contrepartie de l'adoption de la formule fédérale de péréquation, les provinces doivent accepter une politique monétaire unique pour l'ensemble de l'espace canadien. Or, l'adoption de cette politique monétaire unique se double d'effets délétères pour les provinces prises individuellement, telles, la perte du levier monétaire et la flexibilité du taux de change.

Même si on assiste à une certaine solidarité fiscale dans le régime fédéral canadien, on ne peut pas dire qu'il existe un «grand respect» entre les États membres. En effet, les campagnes incessantes de dénigrement en provenance du Canada anglais envers le Québec, «Quebec Bashing», sans que les principaux leaders anglophones, issus des médias, de la classe politique ou des affaires ou autres, ne répliquent pour faire taire de tels propos racistes, en disent long sur le clivage profond qui existe entre les deux solitudes. Les attaques permanentes en provenance du ROC[25] concernant le fait que le Québec reçoive de la péréquation et que nous serions, selon eux, les assistés sociaux de la Confédération, témoignent d'une méconnaissance élémentaire du fonctionnement du fédéralisme canadien. La population en général peut très bien ignorer la mécanique du fédéralisme canadien, et de la péréquation en particulier, mais il est aberrant que les grands médias ainsi que les dirigeants politiques du ROC (et les élites canadiennes) ne contredisent les inepties formulées par ces adeptes du «dénigrement du Québec», au sujet des paiements de transferts. C'est une démonstration de plus qu'il n'y a pas consensus entre les dirigeants des provinces concernant la justice sociale qui doit émaner d'un régime fédératif ayant une politique monétaire unique.

25 ROC = Rest of Canada.

Le Québec peut très bien se passer de la péréquation offerte par le Canada en recouvrant toute sa latitude vis-à-vis sa politique monétaire. Il réunit toutes les conditions nécessaires pour le faire et évidemment, il pourrait émettre sa monnaie distincte. À cette fin, l'État du Québec n'a qu'à choisir de se gouverner par ses propres moyens et à devenir un « pays indépendant ». Il en a tous les moyens et toute la capacité et pourra même devenir un des États les plus prospères parmi le concert des nations. ◆

Jean-Luc Dion*

Les chantiers de l'avenir

Un projet pour ouvrir l'esprit, régénérer nos forêts Et donner de l'espoir aux jeunes Québécois De toutes conditions et de toutes origines

Introduction

Sans projets structurants pour l'avenir qui suscite un grand intérêt pour la majorité des Québécois, des projets qui pourront donner des résultats vraiment significatifs, il est peu probable que la population soit sérieusement convaincue de la nécessité de l'indépendance. C'est ce qu'on peut dégager de la faiblesse des appuis manifestée dans les sondages depuis une vingtaine d'années.

Or, la réalisation du projet ici décrit pourrait permettre d'atteindre simultanément au moins deux objectifs marquants :

- Réunir dans une **activité stimulante et productive** des jeunes de tous les milieux, particulièrement ceux de nos grandes villes qui sont sous-scolarisés, désœuvrés, désorientés, qui pourront prendre conscience de leurs

* Ingénieur, professeur titulaire retraité et chercheur du département de Génie électrique et Génie informatique de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

possibilités en faisant un travail productif, tout en découvrant les vastes ressources du Québec et créant des liens avec des compatriotes de toutes les régions.

- Donner naissance à une véritable **régénération et appropriation** de nos forêts dans toutes les régions du Québec dont pourront bénéficier nos descendants.

Les éléments de base de ce projet avaient été présentés par l'auteur à la Commission Mauricie – Bois-Francs sur l'avenir du Québec, à Louiseville, en février 1995...

Constatations

- Nos forêts sont largement devenues improductives et délabrées par la surexploitation qu'on en fait depuis des décennies, sinon des siècles. Les affreuses « coupes à blanc » plus récemment, et surtout l'absence de véritables pratiques sylvicoles à grande échelle dont ne se soucient pas les exploitants actuels qui veulent toujours plus d'ouverture vers les territoires protégés, afin de raser de nouvelles forêts. On ne trouve pratiquement plus de beaux arbres dont la taille permette une exploitation rentable à long terme. Des espèces comme le pin rouge et le chêne blanc sont pratiquement disparues et ne peuvent plus être vraiment utilisées.

- En beaucoup d'endroits, particulièrement dans les forêts de résineux, les arbres sont beaucoup trop rapprochés, parce que non cultivés, de sorte qu'ils n'ont aucune chance de grossir et grandir. Actuellement, on rase des forêts d'arbres beaucoup trop petits avec des machines monstrueuses, au lieu de faire une coupe sélective avec de petites machines qui permettrait aux arbres de grandir et d'être récoltés avantageusement et **indéfiniment** après quelques décennies.

- La récupération des déchets de matière ligneuse en grande quantité peut être à la base d'une **nouvelle industrie chimique** produisant non seulement du papier, mais une foule d'autres dérivés utiles et moins polluants.

- Une trop grande proportion de nos jeunes, en plus d'avoir des déficiences en culture générale, semblent avoir souvent été mal orientés au cours de leurs études secondaires. Malgré leurs efforts, les services d'orientation de nos écoles ratent parfois l'objectif essentiel : faire en sorte que les jeunes choisissent une voie dans laquelle ils pourront **développer leurs talents au maximum, en étant heureux, responsables et utiles à la société**. Cette proportion est considérablement plus élevée pour les jeunes provenant de milieux défavorisés. Leur a-t-on suffisamment répété qu'il est parfaitement honorable et valorisant d'être un bon menuisier, un bon mécanicien, un bon pâtissier, etc. Tous les hommes et toutes les femmes ont un talent particulier et devraient normalement trouver beaucoup de satisfaction et de bien-être dans le travail bien fait, quel qu'il soit. C'est une vérité élémentaire qui semble souvent oubliée. Trop de jeunes Québécois, par un effet d'entraînement, se sont engouffrés dans des études et des formations pour lesquelles ils n'avaient pas les aptitudes et ont accumulé les déceptions et les échecs. Pourtant, la plupart avaient certainement des talents divers qu'ils auraient dû normalement utiliser pour se forger une carrière honorable et valorisante. Ils doivent aussi avoir une chance de reprendre des études supérieures s'ils en ont le talent.

- Ces adolescents ne possèdent souvent aucun entraînement à un travail quelconque et n'ont qu'une vague

idée des exigences d'un milieu de travail moderne. Leur avenir est bloqué à toutes fins pratiques. Il est scandaleux de laisser tant de talents se gaspiller depuis si longtemps. L'oisiveté détruit l'homme, c'est bien connu. Les conséquences de ces échecs sont indiscutablement néfastes pour la nation. Sans parler de l'influence anglo-américaine délétère dans divers domaines qui influencent la jeune génération, particulièrement sur les réseaux sociaux...

- Les jeunes Québécois connaissent généralement mal les diverses régions du Québec et les ressources inouïes de notre territoire. De plus, ces jeunes ont trop rarement l'occasion de se rencontrer et d'échanger leurs idées, particulièrement avec ceux des peuples autochtones.

- Les milliards de dollars consacrés annuellement à l'assurance chômage et à la sécurité sociale sont souvent improductifs, et ont parfois des effets pervers sur certaines personnes aptes au travail.

Nature du profit

Il s'agit de l'organisation de chantiers forestiers de sylviculture intensive dans nos forêts publiques, du printemps à l'automne particulièrement, mais non exclusivement, pour les jeunes chômeurs, chômeuses et assistés sociaux des grandes villes, leur permettant d'acquérir une formation au travail tout en découvrant notre magnifique territoire et une nature qu'ils ignoraient, en contribuant à réparer les dégâts d'une imprévoyance séculaire en ce qui concerne nos forêts publiques. La **participation de jeunes Autochtones** facilitera certainement cette découverte et les relations fraternelles. Il s'agit d'une réappropriation de nos

forêts publiques et d'un investissement massif dans notre avenir économique, tout en apportant une solution à un problème social de première importance. Ce projet pourrait même être élargi et transformé en un service civique pour tous les jeunes citoyens, dans la perspective d'une société qui se soucie d'établir des règles de vie en harmonie pour le bien commun.

Objectifs

- Utiliser d'une façon constructive les fonds publics consacrés à l'aide aux chômeurs et à la sécurité sociale en général.

- **Redonner l'espoir** aux Québécois qui se gaspillent dans l'inactivité, **par un travail communautaire valorisant et rétribué**, pendant une période limitée dans un milieu différent de leur milieu habituel.

- Donner l'occasion à des dizaines de milliers de jeunes Québécois et Québécoise, ainsi qu'à de jeunes immigrés, de **découvrir** les immenses ressources notre si beau territoire, de **mieux se connaître** et de **créer des liens** dans le cadre de travaux d'équipe valorisants qui seront un investissement dans leur avenir.

- Leur permettre de **vivre une période intense** de travail productif, de formation et de réflexion. Leur faire découvrir les joies du travail dans la nature. Normalement, au cours d'un tel stage, la plupart devraient trouver une **nouvelle motivation** à faire les efforts qui s'imposent pour régler leurs problèmes, trouver les idées et l'information qui leur permettent de réorienter efficacement leur vie. Leur donner **une occasion** de mettre en valeur leurs qualités d'organisateurs et de chefs d'équipe.

- Donner à plusieurs la possibilité de **se refaire une santé**, de se dégager de l'emprise de l'alcool et de la drogue, de prendre de saines habitudes de vie et de bonne alimentation.

- Développer **l'amour du patrimoine et la solidarité nationale des Québécois de toutes origines.** Actuellement, les habitants du Québec sont divisés par toutes sortes de barrières : l'école, le statut social, l'origine ethnique, la religion, la langue, etc. Il importe au plus haut point de mettre ensemble tous ces Québécois dans un milieu propice, afin qu'ils découvrent finalement un **vouloir-vivre collectif**.

- Réaliser des **travaux de sylviculture** à grande échelle dans des territoires désignés afin de **régénérer nos forêts**, accélérer la croissance des arbres et nous assurer des réserves de bois de diverses essences de très haute qualité pour l'avenir. Il s'agit largement de couper une bonne partie des petits arbres pour permettre aux autres de grossir plus rapidement et de nettoyer la forêt selon des directives professionnelles.

- Développer l'aptitude à comprendre **la nécessité de travaux à long terme**, sans rentabilité immédiate pour assurer **l'avenir d'une nation** sur un territoire.

Description

Le secteur forestier doit être prioritaire du fait que la forêt une de nos plus importantes ressources naturelles, et qu'elle est **renouvelable indéfiniment si on le veut**. D'autres secteurs peuvent être considérés, mais peu permettent de mobiliser autant de personnes simultanément avec des effets perceptibles à court et à moyen termes.

Les forêts à nettoyer et cultiver doivent être désignées **par nos plus grands experts dans le domaine**, en fonction de critères reconnus par tous. L'équipement utilisé doit être du **type léger** : on doit favoriser largement le travail manuel et ne pas investir dans un équipement mécanisé importé et coûteux.

Un chantier pourrait être composé d'une moyenne **d'une centaine de personnes**, incluant les divers professionnels, avec des camps séparés pour les garçons et les filles. Dans une première phase ou projet-pilote de deux ans, on pourrait prévoir l'organisation à court terme de deux chantiers dans des forêts de la rive nord du Saint-Laurent dans des forêts de résineux, et deux chantiers sur la rive sud dans les bois francs. On fera suivre d'une évaluation approfondie en vue de la poursuite dans toutes les régions du Québec. Considérant le nombre actuel de chômeurs et d'assistés sociaux, il faudra probablement multiplier cet effort rapidement.

Ces chantiers pourraient normalement fonctionner du début mai à la fin octobre. Mais une partie pourrait fort bien fonctionner à longueur d'année. La journée de travail pourrait être de 6,5 à 7,5 heures selon le nombre d'activités de formation et loisir organisées. On fournira une bonne alimentation, saine et abondante : on en fera une matière de formation (*mens sana in corpore sano*...). Le logement sera simple, mais confortable.

On incitera toutes les personnes aptes au travail, assistés sociaux et chômeurs, à participer à ces chantiers, dans la perspective d'une réinsertion à court terme dans la société active. On devra aussi incorporer des jeunes qui réussissent bien dans la vie pour leur bénéfice mutuel. Il faut évidemment **une sérieuse incitation monétaire** : par

exemple, ceux qui participeront seront nourris et logés pendant leur stage, tout en recevant une généreuse allocation leur permettant de faire des économies. Les vêtements et chaussures de travail pourraient être fournis suivant des normes à établir. Par contre, ceux qui refuseraient ne recevraient plus qu'une fraction de l'allocation habituelle. D'autre part, ceux qui sont vraiment inaptes au travail continueront d'avoir droit à des allocations leur permettant de **vivre dignement**.

La durée normale d'un séjour dans un chantier devrait être d'une période de 4 à 5 mois, à la fin de laquelle un encadrement efficace devrait être proposé aux stagiaires, **avec une rémunération minimale**, pour les aider à trouver une nouvelle activité valorisante. Ils pourraient aussi bénéficier d'une deuxième période selon des critères à préciser.

On mettra à contribution tous les secteurs de notre société pour organiser une grande variété d'activités de **formation** et d'activités de **loisir** : des **conférences**, des **entrevues** avec des chefs de file, des jeux, des sports organisés, etc.

La matière ligneuse récupérée ainsi en très grandes quantités d'une façon régulière peut être transformée en divers sous-produits : papier et carton, matériaux de chauffage (briquettes), alcools, etc. La récupération et le sarclage seront faits conformément aux directives de professionnels de la forêt.

Il ne s'agit aucunement d'un projet visant à procurer de la main-d'œuvre à bon marché à qui que ce soit.

Moyens

- Le financement proviendra essentiellement d'une nouvelle allocation des crédits de l'assurance-chômage, de la sécurité sociale, des ressources naturelles, etc. Il devrait être facile, pour des économistes et des gestionnaires, d'en démontrer la rentabilité économique par rapport au laisser-aller et au délabrement actuel dont les effets sont désastreux.

- La réalisation et le bon fonctionnement de ce projet devront mettre à contribution l'expertise et les ressources de **plusieurs ministères** de l'État du Québec comme les suivants prioritairement :

  – le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

  – le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

  – le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

  – le ministère de l'Agriculture, Environnement et Ressources naturelles.

Les suivants pourraient éventuellement y contribuer de diverses façons pour de la formation et de l'information :

– le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

– le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

– le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration : en lien avec la participation de jeunes immigrés et immigrées aux Chantiers.

– le ministère des Finances...

- On devra développer un intéressement des entreprises privées, surtout des entreprises industrielles, auxquelles ce projet devrait profiter du fait que les travailleurs issus de ce programme devraient être plus motivés, plus habiles, plus efficaces, mieux formés, etc.

- La clé du succès de cette opération : une **organisation à toute épreuve**, mettant à contribution toutes les **compétences** dont nous disposons. Il faut du personnel d'encadrement hautement qualifié, trié sur le volet et surtout très motivé et bien entraîné. Ce personnel comptera pour moins de 10 % de la population d'un chantier et participera évidemment aux travaux sur le terrain.

- Les chantiers doivent disposer d'un personnel dans une variété de secteurs : des contremaîtres forestiers d'expérience, de bons cuisiniers, des enseignants dans divers domaines, des organisateurs de loisirs divers : sports, concerts, récitals, théâtre, ateliers de peinture, de sculpture, etc., etc.

- On pourra mettre éventuellement à contribution les militaires québécois pour l'organisation matérielle des chantiers (baraquements, tentes, groupes électrogènes, etc.), l'organisation d'un bon entraînement physique : enfin une armée pourrait servir à un objectif civil valorisant[1]. Une fraction du temps pourrait être consacrée à un entraînement de défense civile de base pour tous.

---

1 L'éventuelle armée du Québec devrait être formée d'un strict minimum d'effectifs permanents et d'équipement, à l'image de celle de la Suisse. La meilleure protection d'un pays est une population pleinement responsable, prête à défendre sa liberté par tous les moyens, avec des armes légères qui lui seront confiées dans le cadre d'une défense civile bien organisée.

- On organisera des tournées d'artistes dans les chantiers, des tournées de conférences par toutes sortes de spécialistes du monde de l'enseignement, de l'industrie, des spectacles, récitals, etc. On favorisera la projection de bons films choisis parmi les meilleurs, surtout québécois, français, européens et autres, dans un répertoire essentiellement non violent (nos écrans sont saturés de films américains, le plus souvent très violents).

- On invitera l'entreprise privée à contribuer : encadrement technique pour la coupe du bois et la récupération, prêt d'experts de toutes sortes pour l'organisation d'activités de formation théorique et pratique, etc.

Conclusion

On a présenté ici les grandes lignes d'un projet qui pourrait permettre d'atteindre simultanément plusieurs objectifs sociaux et économiques de grande valeur, un projet permettant à un nombre considérable de Québécois de retrouver l'espoir, tout en investissant massivement dans la culture de la forêt, notre grande ressource renouvelable, pour préparer un avenir prospère.

Il s'agit bien sûr d'une ébauche et il faudrait évidemment développer ce projet et en étudier toutes les implications. Il faut espérer qu'il suscite suffisamment d'intérêt pour qu'il soit rapidement étudié à son mérite. ◆

Articles

Pascal Leduc*

La méfiance de nos élites

Nos élites mondialisées du monde des affaires ont eu amplement l'occasion d'exprimer leur inquiétude devant la pertinence et la nécessité de soumettre au peuple des questions politiques touchant les secteurs économiques et des flux migratoires. Au cours des dernières années, et contrairement à ce qu'on pourrait s'attendre pour une petite nation comme la nôtre, plusieurs de nos hérauts du monde des affaires ont clairement opposé une indifférence et parfois une hostilité décomplexée à la souveraineté du peuple et ont utilisé leur présence démesurée dans les différents médias et forums pour le faire savoir. Ceux qu'on présente faussement comme des « conservateurs » sont plutôt des conformistes, saluant les diktats de la mondialisation heureuse et cédant aux membres les plus bruyants et puissants de leur association patronale.

Cette situation n'est pas unique au Québec. Car en plus de ces acteurs locaux, le monde subit la pression des GAFAM et autres monstres oligopolistiques. Selon l'auteure du livre *Capitalisme woke*, la française Anne de Guigné, les acteurs du monde des affaires soustraient des décisions

---

* L'auteur est dirigeant commercial depuis plus de 20 ans dans l'industrie des biens de consommation au Canada. Au cours des dernières années, il a également occupé des rôles de direction sur des conseils d'administration et comités d'association de manufacturiers canadiens. Il partage ses réflexions à titre personnel.

politiques dans une sphère parallèle et volontairement hors de portée du citoyen :

> Sous l'effet de la mondialisation, l'empreinte des grandes sociétés sur la vie des hommes s'est encore accrue. Les grands groupes transnationaux participent au mouvement d'homogénéisation des cultures, tout en assumant, parfois malgré eux, une forme de privatisation de la sphère normative[1].

On comprend qu'une des conséquences directes est le bâillonnement des discussions est l'affaiblissement du débat dans l'espace public au profit de l'intérêt de certains groupes d'élite.

D'ailleurs, en fin de campagne électorale au Québec (au moment d'écrire ces lignes), on peut s'inquiéter de l'absence relative de critiques ou de contre-arguments dans les médias face aux failles évidentes et arrière-pensées idéologiques de certaines positions des associations patronales. On peut s'inquiéter tout autant de l'incompétence du gouvernement sortant de s'exprimer sur des sujets comme l'immigration sans se discréditer, sans se rendre carrément odieux.

Pourtant, de nombreuses questions restent en suspens à ce sujet. Par exemple, pendant que les lobbys patronaux réclament l'arrivée massive d'immigrants à bon marché pour remplir les cuisines de restaurants, les commerces de détail et kiosques de festivals, on voit assez peu d'experts soulever l'effet de ressac qui caractérisera le retour à des niveaux normaux de faillites avec le retrait du soutien gouvernemental lié à la crise. Parmi ceux-ci, entend-on Mia Homsy, ex-présidente-directrice générale de l'IDQ

1 Anne Guigné, *Le capitalisme woke. Quand l'entreprise dit le bien et le mal*, Presses de la Cité,2022, 200 pages.

qu'on ne peut certainement pas soupçonner de nationalisme militant, nous dire : « Il ne faut pas penser qu'augmenter les seuils d'immigration ou reporter l'âge de la retraite va nous sauver. C'est faux. Il faut agir sur tous les fronts et aller dans toutes les directions ». Plus important, elle nous prévient qu'une réalité tout aussi inquiétante devrait attirer notre attention : « En matière d'investissement, qui est la clé de l'augmentation de la productivité, le Québec accuse un retard inquiétant. » Le professeur des HEC Jacques Nantel s'inquiète aussi :

> Il y a beaucoup d'entreprises québécoises qui sont encore sur le respirateur artificiel grâce aux aides gouvernementales qui sont encore extrêmement présentes. Lorsque ce soutien disparaitra, beaucoup d'entre elles ne survivront pas. J'espère me tromper, mais je crois que la récession surviendra au 3e ou au 4e trimestre de cette année (2022)[2].

S'inquiète-t-on aussi de la pression que cet accueil massif de nouveaux arrivants mettra sur nos services publics déjà débordés et en pénurie de travailleurs ? Ou de la crise du logement conséquente qui s'aggrave comme le constate déjà un témoin privilégié dans un article du journal *Les Affaires* :

> Depuis environ 10 ans, la construction ne suffit pas à la demande par rapport à la croissance démographique, notamment en raison de l'immigration, relève Charles Brant, directeur du Service de l'analyse du marché à l'Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec (APCIQ). C'est encore plus vrai pour l'unifamiliale, très recherchée depuis le début de la pandémie[3].

2 Emmanuel Martinez, « Une récession en vue cette année, selon Jacques Nantel », *Les Affaires*, 16 février 2022.

3 Émilie Laperrière, « Jongler avec la rareté », *Les Affaires*, 16 février 2022.

Combien d'immigrants à faibles moyens se dirigeront vers des emplois précaires, voire le chômage, pour ensuite se retourner vers les services publics pour faire face à une crise sociale et des prix de logements exorbitants ? Le *cheap labour* en abondance est une solution bien facile face aux investissements requis en transformation numérique ou en machinerie. Une solution partielle qui amène d'autres problèmes. Nous sommes potentiellement devant une bombe à retardement voire une correction socio-économique qui mènera à l'aggravation des conditions d'un surnombre de nouveaux arrivants.

Cela dit, il n'est pas question de rejeter en bloc l'ensemble des positions de nos lobbys d'affaires, même que plusieurs continuent de contribuer au débat et permettent de prendre le pouls de leur communauté sur plusieurs sujets, de la transformation numérique au télétravail en passant par la formation, la chaine d'approvisionnement et les différends face à la réglementation tant locale qu'internationale. Néanmoins, il est difficile de ne pas s'inquiéter de quelques-unes de leurs positions dogmatiques et en décalage marqué face aux inquiétudes de la population, comme la survie de la langue française et la cohésion sociale.

On pourrait se rassurer d'un contrepoids venant de la gauche. En effet, les positions du monde des affaires ont été historiquement associées à la pensée de la droite libérale et plusieurs citoyens admettent encore cette définition. Pour plusieurs, il pourrait sembler normal et même intuitif que le peuple aille se réfugier dans ce qu'on appelle « la gauche ». En effet, on voyait auparavant celle-ci comme la voix du peuple, le refuge des travailleurs, du prolétariat et des défavorisés. Pourtant, un peu partout à travers l'occident, on assiste à la disqualification des mouvements de gauche comme porteurs de la voix du peuple. Le Québec ne fait pas exception.

Combien de chroniqueurs, militants et politiciens « de gauche » ne jurent que par la charte des droits et libertés pour l'opposer systématiquement aux initiatives populaires et collectives et ralliant la majorité des citoyens, comme les lois 21 et 96 ? Combien de chroniqueurs de cette même chapelle se désoleront de l'opinion de leur lectorat lorsque celui-ci refusera de se faire imposer la « densification » telle qu'on la présente aujourd'hui, alors que d'aucuns redoutent cet empilage de citoyens les uns par-dessus les autres qu'on nous présente comme une initiative environnementale et de resserrement des liens communautaires ? Toujours sous ce thème de la méfiance et du décalage face au peuple dans cette gauche, il fût fascinant de lire l'influente militante multiculturaliste écologiste et chroniqueuse Laure Waridel réagir récemment devant le scepticisme ou le manque d'empressement que suscite ses idées politiques :

> Parce que les mesures nécessaires seraient impopulaires. Nuisibles aux prochaines élections. Voilà pourquoi les tribunaux doivent intervenir. Les juges sont au-dessus des intérêts électoralistes. Ils sont tenus de veiller au respect des droits fondamentaux protégés par les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés. Les jeunes l'ont compris. Eux qui subiront la crise climatique de façon disproportionnée comparativement à leurs parents et grands-parents. C'est pour cela qu'ENvironnement JEUnesse, au nom de tous les jeunes de moins de 35 ans au Québec, demande à la Cour suprême de les entendre[4].

Évidemment, l'inquiétude de madame Waridel face à l'urgence climatique est partagée par plusieurs, dont l'auteur de ces lignes. Néanmoins, elle illustre également cette ten-

4 Laure Waridel, « Des solutions juridiques à la crise climatique », *Journal de Montréal*, 12 février 2022.

dance d'une partie non négligeable de nos élites, nonobstant leur chapelle idéologique, de vouloir dépouiller le peuple de son pouvoir de décider. Dans son texte, la chroniqueuse fait appel à des OSBL et aux juges, deux organismes ayant leur utilité, mais non élus et donc aucunement redevables devant la population. On lit aussi ce doux rêve de voir remplacer le peuple par un autre, avec la succession des générations. Mieux, des politiciens comme la solidaire Shophika Vaithyanathasarma réclament même que ceux qui ne sont plus «jeunes» soient exclus de protestations pacifiques, comme la marche pour le climat. Si cet âgisme devait prévaloir sur le droit démocratique de manifester pacifiquement, j'en conclus que Laure Waridel, plusieurs mères au front et chroniqueurs de gauche devront aussi rester à la maison lors de la prochaine marche. On le sait: la révolution est comme saturne, elle dévore ses propres enfants.

Ainsi, peu importe leur chapelle idéologique, plusieurs visages connus de notre élite se comportent comme de véritables apôtres d'une cause bénie se renfrognant devant ce peuple qui refuse de voir la lumière. Campés derrière leur statut souvent autoproclamé d'expert, ils réclament le musèlement de toute opposition, nuancée ou non. Fiers de leur prêt-à-penser politique, ils montent alors sur leur piédestal pour désigner du menton les bouseux en bas, au risque de voir leur rhétorique humanitaire faire place à un dédain qui semble étrangement plus authentique, plus naturel chez eux. On les retrouve aussi souvent soumis à ce chagrin, opposant leur rejet des chaînes de l'État-nation à cette quête de l'adoubement international qui se formulera en déplorant «ce que le monde pensera de nous». Et pour accompagner leurs états d'âme, cette constante: le rejet du proche pour l'idéalisation du lointain. ◆

Articles

Léandre St-Laurent*

Quelques lieux communs néoprogressistes

Bataille contre l'âme du Québec

Certaines œuvres incarnent l'état d'esprit d'une époque. C'est le cas du documentaire réalisé par Francine Pelletier, *Bataille pour l'âme du Québec*. Le film fait le récit du nationalisme québécois, ainsi que le procès de son évolution des dernières décennies.

On a là la version intelligente et la parfaite synthèse de l'*ethos* du néo-progressisme québécois des dernières années. Pour cette raison, c'est une œuvre importante. La thèse maîtresse du film embrasse une certaine part de nationalisme – civique et non pas «classique»!, comme aiment le répéter *vitam aeternam* plusieurs collaborateurs du film –, mais rejette son variant «conservateur» qui se serait développé dans les dernières décennies, que l'œuvre vise à démonter. Avec ce film, nous avons droit aux pires caricatures intersectionnelles du moment, mais pas que. Le documentaire de Pelletier a le mérite de donner la parole à certains intervenants nuancés, comme Gérard Bouchard, que nous n'avons plus besoin de présenter, ainsi qu'à certains autres (minoritaires dans le film) qui n'épousent pas cette critique radicale du nationalisme historique du peuple québécois, que l'on pense au sociologue Jacques Beauchemin ou aux péquistes Sylvain Gaudreault et Stéphane Bédard.

---

* Enseignant.

Mais ne nous trompons pas : le point de vue défendu par Pelletier, qui se veut un nationalisme alternatif, mais qui prend en vérité les apparences d'un antinationalisme, se base sur des lieux communs sans lesquels plusieurs positions néoprogressistes sont difficilement tenables. La critique du film est ici un prétexte pour démonter certains postulats. Qui critique de façon convaincante l'œuvre de Pelletier contribue à ébranler le temple néoprogressiste.

Lieu commun néoprogressiste :

Il y aurait un nationalisme « ouvert » et « pluraliste », à l'opposé d'un nationalisme « fermé », devenu hégémonique, qui, lui, s'attaquerait aux minorités.

En regardant concrètement le peuple québécois, on se demande bien à quoi ce sombre tableau correspond. Il est assez difficile de trouver un peuple dans le monde où les droits des minorités et des femmes sont plus respectés qu'ici et où les libertés publiques sont plus chéries. Nos mœurs sont ultralibérales, la rectitude religieuse ne concerne que des minorités à la marge, les crimes haineux y sont parmi les plus bas en Amérique, plus que chez ces parangons de la vertu que seraient nos voisins ontariens[1], les discriminations à l'emploi demeurent marginales pour les arrivants qui y sont établis depuis quelques années et qui maîtrisent le français et/ou l'an-

1 L'on peut par exemple s'intéresser à l'augmentation, depuis 2020, des crimes haineux au Canada, comparée entre les provinces. Comme partout en Occident, ces types de crimes augmentent de façon marquée, depuis quelques années, mais, dans l'absolu, demeurent bas en sol canadien : Hui Wang, J. et Moreau, G. (2022, mars), *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2020*, Statistique Canada.

glais (l'anglais pour le grand Montréal)[2], nous avons les lois parmi les plus progressistes en Amérique concernant les minorités, et, nulle part ailleurs sur le continent, ne peut-on observer une société aussi égalitaire que la nôtre sur le plan socio-économique[3]. Si c'est bien là la société qu'un nationalisme « fermé » contribue à produire, nous avons là une drôle de « fermeture ».

Depuis la Révolution tranquille, le nationalisme québécois suit organiquement cette trajectoire. Les Québécois ont majoritairement adhéré à un nationalisme civique qui se base sur la construction d'un État national. C'est une construction lente, par étapes, qui ne va ni au rythme des indépendantistes ni à celui des progressistes qui voudraient voir s'étendre toujours plus notre modèle de social-démocratie, mais elle fait tout de même son bout de chemin. Ce nationalisme accueille quiconque fait du Québec sa patrie et intègre sa culture et sa langue. C'est une machine à faire des Québécois.

La machine, plusieurs communautés ethnoculturelles l'ont rejetée et ont contribué à l'enrayer. En 1995, la majorité historique était enfin déterminée à faire aboutir son projet national. 60 % des francophones ont voté « oui ». Nombre de ces communautés se sont jointes au groupe anglais historique, constituant une minorité de blocage. Que fait-on de cette donne ? Que fait-on

2 Il est statistiquement démontré qu'il n'y a pas de différence significative, au Québec, entre les taux d'emploi des gens appartenant aux minorités visibles et celles appartenant au groupe ethnique majoritaire. Il est même légèrement supérieur pour les minorités visibles établies depuis plus de dix ans au Québec : Institut de la statistique du Québec (2022, février), *État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2021*, Institut de la statistique du Québec.

3 À ce sujet, voir Nicolas Zorn. *Le 1 % le plus riche : l'exception québécoise*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2017, 191 p.

face à ce constat de Néo-Québécois qui rejettent aussi massivement le projet historique porté par un peuple qui, pourtant, les a accueillis, et dont le naturel devrait plutôt porter vers la gratitude envers cette collectivité unique en Amérique ?

La réponse des néoprogressistes est d'affirmer que les Québécois n'ont pas fait assez de place pour la « diversité », et pourtant... Si on compare le projet d'affirmation nationale québécois à la grande histoire des nations, notre peuple n'a fait que ça, depuis les années 1960, se montrer « ouvert », se montrer le plus présentable possible, quitte au reniement, et à exorciser ses démons « ethniques ». Voilà une hypothèse que le progressisme contemporain n'envisage jamais : se pourrait-il que peu importe les courbettes de la grande famille nationaliste, que cesdites « minorités » ne changent jamais leur fusil d'épaule ? Se pourrait-il que ce soit elles qui rejettent le projet québécois plutôt que l'inverse ? Et que si elles agissent ainsi, c'est que c'est dans leur intérêt objectif de gagner en puissance en s'assimilant à la majorité anglo-saxonne d'Amérique ? Que c'est là un pragmatisme normal pour plusieurs nouveaux arrivants qui font face à une petite nation confinée dans une province et submergée dans un continent anglophone, et sur laquelle ils ne pensent pas qu'il soit raisonnable de miser leur destin ?

Dans ce contexte, si le projet national québécois n'attire pas davantage, ce n'est pas parce qu'il serait « fermé », mais plutôt parce qu'il constitue le projet historique d'une minorité faible, historiquement dominée, et encore sous tutelle politique. Voilà qui relativise la relation de dominant/dominé issue d'une grille de lecture ultra-progressiste importée du monde anglo-américain, qui embrouille plutôt qu'elle n'éclaire.

Lieu commun néoprogressiste :

Le nationalisme actuel serait radicalement différent de celui (fantasmé) des années 1960 à 1995, à un tel point qu'il n'y aurait pas de filiation véritable à établir entre les deux.

Le politologue Jean-Pierre Couture n'y va pas avec le dos de la cuillère : comme ennemi de la cause nationale, les Québécois seraient « passés de l'impérialisme américain à la femme musulmane », véritable « déroute ». Passons un instant cette caricature grossière, et retenons ce qu'elle a de vrai. Que le nationalisme québécois ait brutalement mué dans les soixante dernières années, c'est l'évidence même. Nous sommes en effet passés d'un nationalisme conquérant, qui posait les jalons d'une nouvelle voix au concert des nations, à un nationalisme défensif qui vise à sauver les meubles.

Les tenants d'un nationalisme dit « progressiste » méprisent cette trajectoire récente du peuple québécois, et appellent de leurs vœux un patriotisme « inclusif » axé sur la bataille contre le colonialisme et le grand capital. Ce mépris pour cette mutation du nationalisme québécois, qui représente pourtant l'univers mental auquel s'identifie une majorité de Québécois, peut rapidement se transformer en mépris du peuple. C'est que cette position ne donne pas l'impression que le contexte historique auquel les Québécois font face est pris en considération. Nous ne sommes plus dans une séquence historique de babyboum, durant laquelle l'Occident traversait une période inouïe d'essor économique et durant laquelle le monde connaissait une phase brutale de décolonisation. L'économie occidentale est désormais à bout de souffle, nos modèles d'État-providence craquent de partout, nos sociétés connaissent un déclin démographique inédit et les identités nationales s'effritent en même temps que les pays non occidentaux

connaissent un phénomène inverse. Les Québécois, eux, ont connu deux échecs historiques majeurs, ont échoué à faire valoir leurs droits culturels collectifs au sein de l'ensemble canadien, constituent désormais l'une des sociétés les plus vieillissantes au monde et font face à un basculement démographique les vouant à la disparition.

Il est absolument déraisonnable de plaquer sur le peuple actuel les paramètres de celui du passé, qui ne faisait pas face aux mêmes dangers, qui avait en lui des forces vives différentes de celles d'aujourd'hui et dont les ressorts sociologiques se sont transformés. La déraison est encore plus importante lorsqu'on calque sur lui les catégories d'un peuple imaginaire fantasmé par les néoprogressistes. Le peuple québécois concret en est un qui est forcé de se réfugier à nouveau dans une logique de survivance, comme il l'a fait par le passé. Ce n'est pas glorieux, mais c'est devenu une nécessité existentielle. Dans le documentaire, il est dit que la population québécoise agit en « peuple assiégé ». Mais, justement, il l'est, assiégé : politiquement, linguistiquement et démographiquement. L'on ne peut pas demander à l'assiégé d'user des mêmes tactiques et stratégies que celui qui est en pleine conquête de son destin. Pour sortir les Québécois de cette torpeur, l'on se fait soi-même modeste et l'on prend les préoccupations de ce peuple au sérieux. On essaie de les comprendre, même celles qui nous sont étrangères, qui nous dérangent, et on les inscrit dans quelque chose de plus grand. On ne redresse pas la tête d'un peuple en le frappant à nouveau, sous prétexte qu'il est honteux qu'il baisse la tête lorsque frappé.

Et sur le fond, en quoi le nationalisme dit « conservateur » ou « identitaire » serait-il si différent de celui de la Révolution tranquille ? Lorsqu'on s'intéresse à l'essentiel, le combat demeure le même : celui de la survie de

notre culture, de notre langue et de notre art de vivre. Et à bien des égards, si les progressistes actuels n'étaient pas aussi sélectifs dans leur rapport au nationalisme des années 1960-1990, ils se rendraient compte qu'il s'inscrivait dans un regard sur le Québec qu'eux-mêmes rejetteraient aujourd'hui. Il suffirait que les néoprogressistes actuels s'intéressent sérieusement à ce que René Lévesque et ses consorts préconisaient en termes de langue et d'immigration pour se rendre compte qu'ils n'étaient pas bien différents de ces « identitaires » et « réactionnaires » d'aujourd'hui. Pourtant, ils osent quand même se revendiquer de son héritage. Dans un passé rapproché, la gauche québécoise était, dans sa majorité, nationaliste, enracinée et attachée à un modèle de convergence culturelle. Aujourd'hui, elle a toutes les apparences d'un attachement au multiculturalisme anglo-saxon, est déracinée et prône la déconstruction des normes nationales. Se pourrait-il que, sur l'essentiel, c'est bien plus la gauche dite « progressiste » qui ait changé, bien davantage que le fond nationaliste du Québec profond ?

Lieu commun néoprogressiste

Le nationalisme québécois des belles années était « progressiste » alors, qu'aujourd'hui, il est devenu « conservateur ».

Cette vision fantasmée d'un Québec tout à gauche est, bien sûr, celui dont les « anti-identitaires » se revendiquent et qu'ils prétendent incarner, dans la continuité. Mais de quel progressisme parlent-ils ? Dans le Québec des années 1960-1970, tout comme dans la décennie 1950 qui l'a préparé, plusieurs variantes du progressisme prenaient forme, au Québec. Et elles n'étaient pas toutes compatibles avec le nationalisme, que l'on pense au marxisme ou aux formes les plus radicales de libéralisme politique. La forme de progressisme d'antan qui correspond le plus

au fantasme progressiste du moment, c'est celle de *Cité libre* qui, avec Trudeau père, aura finalement accouché du multiculturalisme canadien et de la charte de 1982. Ce n'est évidemment pas ce que revendiquent explicitement les néoprogressistes québécois et nous excluons ici d'emblée des gens nuancés comme Gérard Bouchard que l'on ne peut raisonnablement associer à ce nouveau progressisme. Mais leur pulsion de déconstruction culturelle supposée par leur adhésion à une certaine forme de pensée intersectionnelle y mène inéluctablement, tel un chemin de croix. Elle y mène à un point où Québec solidaire, à mesure qu'il se modère sur le plan socio-économique et qu'il fait preuve de pragmatisme, prend de plus en plus l'apparence de ses consorts idéologiques que sont devenus le NPD et les ailes gauches des partis libéraux canadien et québécois.

La gauche qui épousait le nationalisme québécois de cette période faisait plutôt preuve d'un progressisme tempéré sur le plan culturel, d'un progressisme enraciné, qu'il s'agisse des intellectuels de *Parti pris* ou du Rassemblement pour l'indépendance (RIN). Il épousait certes le rêve d'un État social, mais avant tout celui d'un Québec maître chez lui, pour tous les Québécois, de gauche comme de droite. C'est ce pari d'un progressisme enraciné qui mena à celui du PQ, par lequel les tendances conservatrices et progressistes du mouvement indépendantiste convergèrent vers un projet national commun. Et, de façon générale, c'est ce qui fit la force de la Révolution tranquille. Elle s'incarnait dans un mouvement de fond qui aspirait toutes les tendances politiques vers l'affirmation nationale des Québécois et de leur État. L'idée que la Révolution tranquille n'était que l'expression d'un ultra-progressisme est non seulement fausse, mais occulte des pans entiers de son processus, que l'on pense, par exemple, au gouvernement de Daniel Johnson père, à qui l'on doit beaucoup, ou

à tous ces intellectuels plus ou moins conservateurs qui ont donné du souffle au nationalisme québécois. C'est également oublier que le nationalisme canadien-français préparait déjà le terrain de celui de la Révolution tranquille, avec, en premier plan, Lionel Groulx, aujourd'hui honni. Évacuer la Révolution tranquille de ces pans aujourd'hui considérés par certains comme « identitaires » ou « conservateurs », c'est la trahir.

Lieu commun néoprogressiste :
La Révolution tranquille n'a rien à voir avec la laïcité.

En sous-texte, ce que cette affirmation suppose, c'est que ce qui apparaît aujourd'hui comme la consolidation d'un modèle de laïcité québécois ne relèverait que d'un combat d'arrière-garde dans lequel le nationalisme québécois, privé de son combat principal, se serait réfugié ; une quasi-pulsion de mort contre l'autre, pulsion se drapant des oripeaux de la neutralité religieuse pour mieux écraser. La façon de se mettre à distance par rapport l'adhésion majoritaire à cette gestion du religieux est de dissocier ce choix collectif du parcours national québécois, d'affirmer à qui veut bien l'entendre qu'il n'y a aucun lien crédible à faire entre la laïcité québécoise et la construction de notre État national hérité de la Révolution tranquille.

C'est là une occultation majeure de la mémoire de la Révolution tranquille dont certains néoprogressistes font montre lorsqu'ils affirment une telle chose, sans n'être aucunement gênés de se présenter en même temps comme les continuateurs du combat politique québécois que les années 1960 ont en partie initié. Disons-le d'emblée : il n'y aurait pas de Révolution tranquille sans laïcité. L'élan des années 1960 aurait été impossible si l'Église avait préservé sa mainmise sur la population. La décolonisation de ces

années, tant chérie pas nos progressistes, passait par une sécularisation radicale de la société et par une laïcisation tout aussi tranchée de nos institutions. Les Québécois se sont attachés à un État moderne affichant un espace neutre sur le plan religieux, au-dessus de nos têtes, différent du type de modèle hérité du libéralisme anglo-saxon. Cet espace permettait l'édification d'une nation civique, expression de la nation historique, qui devenait le nouvel horizon vers lequel se déployer. Ce changement brutal de façon d'être se déployait de façon si organique que nous n'avons pas eu besoin de lois ou d'un usage sérieux de la contrainte pour le faire aboutir. Le modèle de laïcité québécois avait beau ne pas s'affirmer explicitement par un texte de loi, il existait en chair et en os. Historiquement, tout semblait couler naturellement. Les Québécois avaient le sentiment d'avoir réglé le rapport entre l'État et le religieux, tournant une page de son histoire qui, sur plusieurs aspects, était bien sombre.

Mais voilà que les vagues migratoires de la fin du XX^e^ siècle et du début du XXI^e^ siècle ont introduit au Québec des gens qui n'entretiennent pas le même rapport au religieux. Certains font montre d'une identité religieuse assumée, en phase avec le bagage culturel qu'ils portent en eux. À cet effet, il est absolument vrai que le grand Montréal ne correspond plus tout à fait au portrait d'un Québec canadien-français mur à mur qui aurait épousé un certain sens de la laïcité. Sur ce point, le documentaire de Pelletier vise juste. Là où les progressistes de la trempe de la réalisatrice font fausse route, c'est lorsqu'ils associent nécessairement les crispations sociales normales que cette nouvelle donne collective génère à un racisme supposé de la collectivité historique. Pourtant, pour n'importe quelle société, ce type de bouleversement mène à un appel d'air pour un nouvel aménagement du vivre-ensemble.

Dans leur majorité, et surtout auprès des baby-boomers et de la génération X, les Québécois sont hostiles à l'expression du religieux dans les institutions publiques. Bon nombre d'entre eux sont incapables d'associer la neutralité dans l'octroi de services publics à une personne qui exhibe ses convictions religieuses. À leurs yeux, c'est tout le bagage laïc de la Révolution tranquille qui est en jeu. Avant que la CAQ ne tranche avec sa loi 21, il en découlait une perte de confiance envers les institutions publiques québécoises. Réduire ce phénomène à une volonté de la majorité de «dominer» plus petit que soi, comme le fait, dans le film, la chroniqueuse Manal Drissi, est fantasmagorique.

Pour contrer ce phénomène de défiance envers les institutions, il est devenu nécessaire d'établir formellement le cadre légal d'une laïcité québécoise. Pendant un bon moment, c'est le consensus Bouchard/Taylor qui posait les bases minimales de ce cadre, dont le CAQ n'est pas très éloignée. Si, pour d'obscures raisons idéologiques, les néoprogressistes ont fini par rejeter ce consensus auquel eux-mêmes adhéraient pendant longtemps, ça les regarde. Leur rejet de la majorité démocratique ne change absolument rien au fait qu'il s'agit là d'un trait sociologique distinct du Québec, qui prend racine dans l'avènement de sa modernité. Et ce phénomène national n'est pas que l'affaire d'une supposée «droite conservatrice». Au contraire, la laïcité naît historiquement à gauche.

Lieu commun néoprogressiste:
Le fait français n'est pas menacé de disparition au Québec.

Face à la caméra, l'auteur-compositeur et interprète Émile Bilodeau est catégorique: «Je pense pas que le Québec va disparaître, puis sa culture, parce que, au contraire, la culture québécoise est définie par son chan-

gement.» Il accompagne le tout d'un éloge du franglais, associé fautivement au joual, et qui constitue fort probablement un stade intermédiaire vers l'anglicisation complète du grand Montréal. Le changement, certes. C'est ce qui, d'une époque à l'autre, donne sa coloration à une culture. Mais la culture, par définition, se définit primordialement par ses éléments de continuité. En Amérique anglo-saxonne, la discontinuité rime souvent avec l'assimilation.

Pour quiconque s'intéresse un tant soit peu à la démolinguistique, ce sont là des affirmations qui font grincer des dents. Pour la très grande majorité des chercheurs en démolinguistique, que l'on pense aux plus éminents d'entre eux comme Frédéric Lacroix[4], Charles Castonguay[5] ou Jacques Houle[6], les facteurs de la langue maternelle et de celle parlée à la maison constituent les variables les plus certaines pour évaluer la vitalité d'une langue. C'est encore plus vrai pour une langue minoritaire qui subit la compétition asymétrique d'une langue continentale et hégémonique sur le plan mondial. Lorsque l'on s'intéresse à ces variables, les chiffres d'études récentes de l'Office québécois de la langue française ou de Statistique Canada parlent d'eux-mêmes : le groupe francophone du Québec est voué à devenir une minorité sur son propre territoire, avant même que le siècle actuel ne se close, et le fait français aura, à toute fin pratique, disparu du reste du Canada.

---

4 Frédéric Lacroix, *Pourquoi la loi 101 est un échec*. Montréal : Boréal, 2020, 264 p.

5 Charles Castonguay, *Le français en chute libre :* La *nouvelle dynamique des langues au Québec*. Montréal : Mouvement Québec français, 2021, 85 p.

6 Jacques Houle, *Disparaître ? : afflux migratoires et avenir du Québec*. Montréal : Liber, 2019, 144 p.

Ces données ont de quoi susciter une bonne dose de dissonance cognitive chez un camp progressiste qui tient tout de même à rester fidèle au legs de la Révolution tranquille. En effet, l'analyse du portrait linguistique québécois nous porte tous à nous intéresser aux problèmes associés à nos politiques migratoires, à leurs balises, à l'intégration des immigrants, à nos capacités de francisation, à l'efficacité de nos lois linguistiques et celle de nos politiques culturelles, ainsi qu'à notre statut politique. C'est là un terrain politique qu'une certaine pensée intersectionnelle confinerait normalement au « conservatisme », au camp des « réactionnaires », au « racisme systémique », voir même à l'« extrême droite ».

Rien de mieux, alors, qu'une fuite en avant qui ne rend pas compte de ces faits difficiles à regarder en pleine face. L'on se met alors à délégitimer les critères de recherche employés par les démographes, en les assimilant à un cadre d'analyse intolérant et ethnocentré. Pour s'assurer de ne pas sombrer trop abruptement dans l'obscurantisme, l'on sélectionne méticuleusement la minorité de travaux qui vont dans le sens de leur vision progressiste d'une certaine représentation de la « diversité ». C'est, par exemple, ce que fait Émilie Nicholas, dans les pages du *Devoir*[7], ou Jean-Benoît Nadeau, dans celles de l'*Actualité*[8], en se concentrant sur les travaux des sociologues Calvin Vetnam et Jean-François Corbeil. Ce sont certes des travaux intéressants, usant des méthodes de la sociolinguistique et

7 Émilie Nicolas, « Les agents du déclin », *Le Devoir*, 28 avril 2022.

8 Jean-Benoît Nadeau, « Pour en finir avec le déclin de la langue française », *L'Actualité*, 9 avril 2022 ; « Pour en finir-encore plus ! – avec le déclin de la langue française », *L'Actualité*, 23 avril 2022.

de la psycholinguistique[9]. Ils permettent de nuancer le portrait général du déclin, en se concentrant sur d'autres variables comme la deuxième langue parlée à la maison, et de découper le processus d'assimilation d'une langue nationale de façon à rendre compte de son déploiement au moyen terme. Et c'est là une chose que la démographie arrive difficilement à faire, elle qui se concentre sur des phénomènes au très long terme.

Mais ces travaux n'invalident pas le constat d'un déclin massif du Québec français. Ils proposent plutôt un portrait atténuant, et d'autres variables à considérer, de façon à avoir un portrait plus précis. Et pourquoi certains néoprogressistes choisissent-ils, parmi tous les travaux disponibles, ceux qui contredisent ce qui se dégage globalement de la métarecherche québécoise en démolinguistique ? Agiraient-ils de la sorte avec, disons, la métarecherche concernant les changements climatiques ? Non seulement le réflexe défensif de la collectivité québécoise est-il vilipendé, mais, en plus, l'on nie ce qui le motive.

Lieu commun sous-jacent : un Québec « colonial »

Ce que tous ces lieux communs du néo-progressisme contre le nationalisme québécois cachent, et qui n'est pas explicitement mentionné dans l'œuvre de Pelletier, mais transparait dans les propos de nombreux intervenants, réside en une croyance fondamentale d'une certaine gauche québécoise contemporaine, sans laquelle une telle articulation de postulats progressistes n'aurait aucun sens. C'est la croyance selon laquelle les Québécois, et les

9 Voir les études de Calvin Vetnam, sur : https://mobilitelinguistiqueveltman.net/etudes-recentes/

Canadiens français de façon plus générale, ne constitueraient pas vraiment un peuple historiquement colonisé[10]. C'est désormais un quasi-effet de mode idéologique de définir le projet national québécois comme quelque chose de colonial.

L'élévation générale du niveau de vie durant les dernières décennies, ajoutée au surgissement historique des peuples autochtones dont les conditions historiques d'oppression sont infiniment plus graves que les nôtres, nous resitue collectivement dans notre rapport au monde et face à nous-mêmes. Il suffit alors d'agrémenter cet état d'esprit de notre sentiment national de « permanence tranquille[11] », qui nous fait croire que c'est en restant calme dans notre petit coin du monde que nous nous rendons culturellement indestructibles, et ce, peu importe les aléas de l'histoire. Certains sont alors portés à relativiser notre statut de petite nation dont l'existence demeure pourtant toujours incertaine.

C'est d'autant plus vrai pour des progressistes, surtout les plus jeunes, qui ressentent concrètement dans leur quotidien ce statut historique récent de peuple matériellement choyé. Ils ne se sentent en aucun cas conquis ou écrasés. La plupart d'entre eux vivent très bien. Dans une bonne part du grand Montréal, ils en épousent le cosmopolitisme. La culture majoritaire est ainsi dépouillée de son statut

10 La version la plus intelligente et la plus rigoureuse de ce regard porté sur les Canadiens français, et qui ne nie pas les difficultés auxquelles ce peuple a fait face en le transformant en odieux colonisateur, est à trouver chez Alain Deneault, pour qui le statut de colon, ni colonisateur, ni colonisé, correspondrait davantage à notre statut historique : *Bande de colons ! : une mauvaise conscience de classe*. Montréal : Lux, 2020, 216 p.

11 Voir « La permanence tranquille » dans Jacques Beauchemin, *Une démission tranquille : La dépolitisation de l'identité québécoise*. Montréal : Boréal, 2020, 216 p.

d'assiégé et de colonisé, voire même de minorité. Celle-ci n'apparaît plus que comme quelque chose d'étouffant qui empêche le grand bouleversement culturel contemporain d'advenir. Comme y affirme la chroniqueuse Manal Drissi, c'est l'idée même d'« appartenir à une société dont [on] sent que l'acceptation est conditionnelle » qui devient scandaleuse, pourtant normale chez n'importe quel peuple.

L'historien Jean-François Nadeau ose même une comparaison du nationalisme québécois actuel avec le « make America great again » du populisme trumpien. S'adressant à la majorité, le musicien Émile Bilodeau s'élance d'un « Sortez de votre salon, tabarnak ! Allez voir, c'est quoi, le Québec ! ». Et pourtant les Québécois sortent. Simplement que le Québec ne se résume pas aux pans les plus multiculturels de l'île de Montréal. Et c'est là un déracinement du Québec historique que de vouloir le réduire au cosmopolitisme urbain qui tente d'entraîner avec lui l'ensemble de la culture nationale.

Dans une part majoritaire de ce qui constitue encore son territoire, ce demi-pays demeure relativement homogène sur le plan culturel. Et l'existence de cette culture unique en Amérique est en soi une diversité, lorsque comparée au grand creuset anglo-américain si commun dans l'ensemble du continent. Le même constat peut être fait pour les cultures autochtones. Si, au sein de l'univers mental progressiste, la majorité historique n'avait pas été préalablement détachée de sa condition de minoritaire et de colonisé, elle aurait droit à la même défense que pour toutes les autres petites nations du monde non occidental. Les postulats de la pensée néoprogressiste empêchent un tel regard porté sur le Québec. ◆

Philippe Barbaud*

Abolissons l'écriture « inclusive »

La récente publication en ligne des Lignes directrices de l'écriture inclusive par le Bureau de la traduction du gouvernement fédéral est un document qui fait plusieurs dizaines de pages d'instructions se revendiquant de six grands principes « qui devraient guider l'application des différents procédés d'écriture inclusive ». Ne nous y trompons pas : le ton est directif, à preuve l'emploi répété de l'infinitif « jussif » ou injonctif, p. ex. « Respecter les préférences des personnes concernées ». L'objectif inavoué est le reformatage en profondeur de la culture et de la conscience collectives de la population francophone du Canada, entre autres, pour qu'elle se plie aux exigences des minorités qui désormais nous gouvernent. Une acculturation à l'envers de la majorité, en quelque sorte.

Or surtout, n'allez pas croire que l'écriture inclusive se veut une réforme de l'orthographe. Celle-ci est souhaitable, sans être vraiment nécessaire, mais celle-là est une véritable manipulation des esprits. Autant la féminisation des noms de métier et des titres, par exemple, s'avère conforme à nos valeurs d'égalité et de démocratie, autant l'intrusion de la diversité dans le code écrit relève d'une démarche

* Linguiste.

totalitaire qui vous enjoint de communiquer pour qu'une « personne se sente respectée ». Mais de quoi je me mêle ? J'ai le droit de respecter qui je veux et je ne suis pas responsable de la sensibilité des autres. J'en suis le seul juge et je l'assume.

À cette offensive idéologique du multiculturalisme canadien se joint le volumineux document contenant les directives, plus nuancées faut-il admettre, de l'Office québécois de la langue française. Celui-ci s'articule en quatre volets : rédaction épicène, formulation neutre, rédaction non binaire et écriture inclusive. Le moindre qu'on puisse dire, c'est que ces organismes officiels mettent le paquet pour parvenir à leur fin. Au lieu de simplifier l'enseignement du français et de le rendre plus attrayant, ces documents gouvernementaux sont « toxiques » parce qu'ils ne feront qu'empoisonner la vie des enseignants et de nos élèves en rendant cette matière scolaire encore plus rébarbative qu'on le dit.

Au fond, ces deux entreprises ne font que perpétuer le même esprit de normativité que celui qui était dévolu à l'Académie française, fondée en 1634 et si décriée par certains (et certaines, cela va de soi) « réformistes » d'aujourd'hui. La différence de contexte est pourtant énorme. Au début du XVII^{e} siècle, la langue française du pouvoir royal visait à rallier la diversité dialectale de la France en la dotant d'une langue commune qui n'existait toujours pas malgré l'édit de Villers-Cotterêts proclamé presque cent ans plus tôt par François I^{er} en 1539. De nos jours, la diversité constitutionnelle fait peser l'anathème de la discrimination sur l'individu qui écrit dans une langue française conventionnelle enfin devenue commune depuis deux cents ans. Il ne s'agit plus de politique linguistique, mais de religion.

En effet, l'écriture conventionnelle en langue française serait devenue discriminatoire en vertu de la croyance religieuse qui définit « la nouvelle culture de l'offense » faite au prochain, comme l'écrit si bien Salman Rushdie. Le masculin est une offense au féminin. Le genre est une offense à la non-binarité. Son accord par défaut est une offense à la diversité. L'épicène est la rédemption de toutes les dénominations. L'offense présumée est ainsi devenue le fond de commerce de la bigoterie communautariste anglo-américaine qui déferle sur le monde entier, et non pas seulement occidental, grâce à l'argent des églises évangélique, baptiste, catholique, pentecôtiste, méthodiste, et sectes affiliées, dont le zèle apostolique fournit le terreau nécessaire à la diffusion de l'islamisme radical et mortifère soutenu par les pétrodollars des monarchies musulmanes.

Il s'agit ni plus ni moins que d'enfoncer à travers la gorge des ignorants les pratiques d'écriture de la bienséance diversitaire. Le stratagème est vieux comme le monde : se servir du pouvoir pour culpabiliser quiconque déroge aux normes que ce pouvoir édicte en matière de langue, de langage, de communication et de grammaire. Aussi l'écriture inclusive adopte-t-elle le procès d'intention pour fondement de sa mise en œuvre. Une plaie « censurielle », comme au temps de l'affaire Calas rendue célèbre par Voltaire. Un bel exemple de procès d'intention linguistique nous est donné dans cet extrait tiré du document fédéral : « On ne devrait pas supposer que toutes les personnes à qui s'adresse un document se sentent incluses et reconnues lorsque le masculin est employé comme générique, par exemple dans l'énoncé : "La satisfaction de nos clients et de nos employés nous tient à cœur." » Morbleu ! Qu'est-ce qui autorise un quidam à supposer ce que je suppose en écrivant de cette manière ? Tel est l'aspect banal du procès d'intention.

Ne pas écrire selon les nouvelles normes de la bienséance linguistique fera de vous un être qui adhère à « toute forme de discrimination fondée sur le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, la race, l'origine ethnique, les handicaps », y compris « tout autre facteur identitaire ». La langue française définissant l'identité d'un francophone, écrire en langue française traditionnelle, c'est-à-dire non conforme à l'écriture inclusive, fait de vous par défaut un délinquant ou une délinquante « normatif.ve ». Bref, ne pas écrire en écriture inclusive vous relègue dans le camp du racisme si vous dérogez au « Principe 4 : Faire des choix représentatifs de la diversité ». Voilà comment s'y prend l'idéologie diversitaire pour formater l'esprit du scripteur (ou de la scriptrice, cela va de soi) idéal.e (faut-il préciser ?). Écrire selon les règles conventionnelles laisse donc entendre que vous ne respectez pas votre destinataire, comme si vous ne connaissiez rien d'autre que Twitter, Facebook, Snapchat ou Tiktok.

Évidemment, ces deux organismes gouvernementaux protesteront en vous assurant que rien n'est exigé, rien n'est imposé, rien n'est obligatoire. Hypocrisie ! Nos gouvernements sont devenus des directeurs de conscience à l'autorité morale desquels il est difficile de se soustraire, surtout quand ils sont la main qui vous nourrit. Cette « volonté d'inclusion » (verbatim) de nos gouvernements est un vecteur puissant de la rectitude politique qui aseptise notre société. C'est pourquoi il faut ouvertement contester, s'opposer, voire abolir cette entreprise de déstructuration du patrimoine commun que constitue le code écrit de notre langue. Restons dans les clous d'une réforme orthographique de bon aloi, qui fait la place à la féminisation des titres et autres ajustements, p. ex. les mots composés, sans pour autant dénaturer le système pronominal, les règles d'accord et les lois de la prononciation qui régissent la lecture à haute voix, p. ex. le fameux iel, qui fait disparaître

le i du masculin à la lecture, c'est-à-dire lorsque prononcé à voix haute. Cette appréciation me vaudra probablement d'être rangé dans le camp de la droite conservatrice, voire des linguistes complotistes, que m'importe. Mais un fait demeure : la langue écrite du français est une convention socialement établie après des décennies de consensus. L'écriture inclusive est un coup de pied dans la ruche du consensus. Elle est donc clivante. ◆

Articles

Steve Bissonnette, Christian Boyer
et Frédéric Morneau-Guérin*

Bref historique de l'étiolement du Collège des médecins du Québec...

Incorporé en 1847 sous le nom du Collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada, le Collège des médecins du Québec (CMQ) célèbre cette année ses 175 ans d'existence. L'un de ses rôles, et celui pour lequel il est sans doute le plus connu dans la société, consiste à protéger le public contre les pratiques médicales qui ne respectent pas les normes rigoureuses reconnues et contre le charlatanisme. À ce rôle s'en ajoutent d'autres, et notamment celui de veiller à la qualité des programmes de formation médicale des universités, à l'accréditation des programmes et des milieux de formation médicale postdoctorale et à la certification des médecins.

Il appert qu'au fil des ans, le CMQ a abdiqué une part non négligeable de ses responsabilités en transférant celles-ci notamment au Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC), pour ce qui est de la formation dans les spécialités autres que la médecine familiale. Cela s'est fait pour diverses raisons. L'harmonisation canadienne de la pratique médicale en est une. Cette harmonisation de la pratique médicale s'est associée, par intérêts conjoncturels, au courant de la globalisation (mondialisation) du commerce,

* Steve Bissonnette, professeur titulaire au département d'éducation de la TÉLUQ, Christian Boyer, consultant en pédagogie et en orthopédagogie, Frédéric Morneau-Guérin, professeur adjoint au département d'éducation de la TÉLUQ.

qui a marqué la fin du XX^e siècle, concept économique libéral et néo-libéral, mais dont une certaine gauche a étrangement avalé goulûment l'hameçon, la canne et le pêcheur.

En 1994, dans le branle-bas de combat de la globalisation effrénée – dans laquelle il faut aplanir tous les obstacles au commerce, partout et coûte que coûte – le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux signent une entente favorisant la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces. C'est dans cet élan que l'uniformisation médicale s'accélère au Canada et surtout au Québec puisqu'une certaine harmonisation canadienne était sans doute déjà présente dans le reste du pays.

Essentiellement, avant cette uniformisation, les médecins québécois qui désiraient pratiquer ailleurs au Canada devaient réussir un processus de certification supplémentaire canadien à celui passé avec le CMQ et ceux venant du reste du Canada désirant exercer au Québec devaient réussir le processus de la certification du CMQ. Il est curieux de constater que la poussée à l'harmonisation ou l'uniformisation canadienne n'a pas affecté avec la même fougue plusieurs professions comme l'ingénierie, l'ergothérapie, la physiothérapie, le nutritionnisme, la pharmacie... Dans ces professions, le droit d'exercer relève des provinces et est généralement restreint à la province ayant émis le permis ou la certification avec parfois des droits limités et contrôlés d'exercer dans d'autres territoires.

On peut dire que c'est entre 1994 et le début du XXI^e siècle que l'uniformisation canadienne de l'accréditation des facultés de médecine, de la formation médicale et de la certification des médecins se réalise. Le dernier élément permet alors aux médecins québécois de pratiquer n'importe où au Canada, et vice versa.

Pourtant, jusqu'en 2014, le Québec connaissait une grave pénurie de médecins. L'ouverture du Québec à une certification pancanadienne n'avait donc, dans ces circonstances, aucun sens. C'est néanmoins le chemin qu'ont choisi d'emprunter le CMQ et, par ricochet, le Québec. La probabilité qu'un contingent substantiel de médecins du reste du Canada vienne s'installer au Québec pour régler le problème d'accès à un médecin était nulle. En revanche, le risque de voir nos médecins résidents s'envoler vers d'autres cieux était élevé, étant donné la différence importante du revenu qu'ils pouvaient encaisser en pratiquant dans certaines provinces comme l'Ontario. Dans ces années-là et encore aujourd'hui, l'Université McGill ne pouvait qu'acquiescer à cette globalisation canadienne, car un imposant pourcentage de ses médecins résidents choisissent de pratiquer de toute façon ailleurs qu'au Québec (et au Canada) – plus ou moins 50 % d'entre eux dans les dernières années. Il nous apparaît légitime de soutenir que les impératifs de la globalisation ont passé, à ce époque, bien avant l'accès aux soins de santé au Québec.

En 2017 au Québec et au Canada, le CRMCC implante une orientation pédagogique particulière, la Compétence par conception (CPC), au niveau de la résidence de différentes spécialités médicales (excluant la médecine familiale). La CPC s'inscrit et complète l'harmonisation canadienne de la pratique médicale. Le rôle du CMQ dans ce dossier capital semble en être un de figurant: aucun document écrit significatif dans le domaine public n'a été produit par cette organisation sur le sujet en cinq ans.

La CPC du CRMCC amorce un changement profond du programme pédagogique de la formation des médecins résidents, sans que plusieurs entités québécoises du domaine de la santé et de l'éducation ne s'en mêlent ou semblent

même s'y intéresser. Est-ce que le ministère de la Santé a donné son aval à ce changement ? Si oui, sur quelles bases ? Est-ce que le ministère de l'Éducation a été consulté ? Si oui, a-t-il appuyé ce nouveau programme de formation au niveau de la résidence ? À partir de quelles données ? Est-ce que les facultés de médecine ont été impliquées ? Et quel a été le rôle du CMQ ? Est-ce que la CMQ a vérifié les bases théoriques et empiriques de la CPC, avant d'engager le Québec dans cette avenue ? Quelles ont été les bases théoriques et empiriques du CMQ pour entériner la CPC ? En fait, on n'en sait strictement rien puisque ces organisations ont peu écrit et publié sur le sujet, comme si cela ne relevait pas de leur juridiction. Quand nous avons communiqué avec le CMQ pour échanger sur la CPC mise en place pour les médecins résidents, ils nous ont gentiment redirigés vers le CRMCC.

En septembre 2022, un rapport est publié sur la CPC (https://www.editionsdelapprentissage.com/ewExternalFiles/ParaResiM.290922.pdf). Ce rapport constate la faible rigueur générale de la CPC du CRMCC, incluant le processus d'élaboration, d'implantation et du suivi de ce programme de formation des médecins résidents au Québec. La conception même de la CPC du CRMCC n'est pas appuyée sur des données probantes de la recherche scientifique. La validation préalable de la CPC au Canada s'est limitée à quelques expérimentations pilotes aux méthodologies très faibles, sans groupes contrôles effectifs permettant de comparer les effets de la CPC à l'ancien programme de résidence, sans mesurer les compétences professionnelles des médecins résidents, sans évaluer la qualité des soins aux patients et sans mesurer le taux d'événements indésirables (événements non souhaitables affligeant les patients traités en milieu médical). Il est important de le mentionner : toutes ces variables non mesurées étaient au nombre des justifications avancées pour justifier la création de la CPC.

Malgré cinq années d'application de la CPC, le CRMCC et le CMQ n'ont toujours pas de données empiriques permettant de savoir si la CPC améliore les habiletés des médecins résidents, les soins aux patients et le taux d'événements indésirables. La médecine étant avec raison connue et louée pour son insistance sur la rigueur, pour l'objectivité et le sérieux avec lequel elle implante ses innovations, la surprise de voir le niveau d'amateurisme dans l'élaboration et l'application du CPC du CRMCC au Québec a été totale pour les auteurs dudit rapport.

Il est difficile de ne pas penser que l'absence de suivi réel de l'élaboration et de l'implantation de la CPC auprès des médecins résidents au Québec, qui aurait pu démasquer rapidement les faiblesses générales de l'approche, est au moins, en partie, le reflet direct d'un désengagement du CMQ en faveur du CRMCC.

Il va cependant de soi que cela n'exonère en rien ni le ministère de la Santé ni les facultés de médecine au Québec qui ne se sont pas intéressés sérieusement à ce dossier comme elles auraient pourtant dû le faire.

Après avoir examiné la CPC du CRMCC appliquée à la résidence des médecins résidents pendant un an, il nous apparaît évident que l'harmonisation canadienne n'aurait jamais dû se faire au détriment de la rigueur et du légitime contrôle que l'État québécois exerce dans les domaines de la santé et de l'éducation. Le Québec n'est plus le maître d'œuvre de la formation de ses médecins résidents (santé et éducation) ; il a délégué cette responsabilité à un organisme pancanadien dont le siège social est à Toronto, qui n'a pas de compte à rendre à l'État québécois et sur lequel l'État québécois n'a aucun contrôle. En fait, dans le train de la formation de nos médecins résidents, l'État québé-

cois est devenu, par choix, un passager assis à la dernière rangée du dernier wagon, dans une indolence et une indifférence totales.

L'harmonisation canadienne au Québec semble avoir agi comme un puissant soporifique, engourdissant la responsabilité de veille et du sens critique minimal des organisations québécoises, médicales et éducatives.

Faut-il attendre que les gens de Toronto et du reste du Canada sortent éventuellement de leur torpeur pour que le Québec s'autorise à rectifier le tir ? ◆

Articles

François Deschamps*

Le fanatisme extravagant de la faction ultra-tory de Montréal exposé au grand jour

La loi controversée d'indemnisation de 1849**

Résumé

L'omission dans *Montréal capitale* (2021) de la référence aux abus présumés des brigades volontaires et de l'armée en 1837 et 1838 entraîne, dans l'examen de la loi d'indemnisation de 1849 et ses suites, une déficience majeure quant aux causes de la destruction par les émeutiers du Parlement canadien. Une mise en contexte adéquate requiert un retour critique sur les futurs possibles de la décennie 1830 au Bas-Canada (Québec). Le loyalisme à tout crin dont se réclamaient les officiers des brigades volontaires a longtemps jeté dans l'ombre leur programme politique et les intérêts privés bien compris qu'ils défendaient. L'examen croisé de leurs doléances dans le *Montreal Herald*, la dépêche du 9 août 1838 du Haut-Commissaire Durham et le *Rapport* de 1839 apporte des nuances importantes quant à leur «loyalisme exclusif» et la nature même de leur engagement aux côtés de l'armée dans la répression musclée des deux soulèvements de 1837 et 1838 dans le district de Montréal. Une réflexion plus approfondie s'impose sur le rôle occulté, mais décisif de la violence dans la fondation des institutions politiques de l'État libéral canadien.

the extravagance of the leaders of this fanatical movement [...]

Charles Buller, *Sketch of Lord Durham'mission in Canada in 1838*

---

* Historien.

** Je remercie Robert Comeau et Robert C. H. Sweeny. Leurs commentaires et suggestions m'ont permis de resserrer les mailles de cet article.

Une occasion manquée

Montréal capitale (MC) est un livre d'une facture impeccable destiné à un large public[1]. Il résulte, au départ, de la mise en valeur archéologique des décombres de l'édifice du défunt parlement canadien (1844-1849), enfouis sous la Place d'Youville au centre-ville de Montréal. Peu après que la sanction royale ait été apposée en avril 1849 au projet d'indemnisation des « victimes » des rébellions de 1837-1838 au Bas-Canada (Québec), des émeutiers y ont, en effet, mis le feu. L'expertise du Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM) a été sollicitée en vue de présenter, dépeindre et faire comprendre les « innombrables facettes du lieu et du contexte social, politique et culturel de l'époque » (MC12).

Quant à la gageure d'en présenter un « récit inédit » permettant de voir d'un « œil neuf » cette histoire « exceptionnelle », le pari était de taille. Loin toutefois de « prendre la mesure » de l'événement et d'« en considérer tous les angles » (MC197), la mise en contexte tout en surface et lacunaire des enjeux fondamentaux que cet événement soulevait à cette époque suggère, au contraire, qu'il n'a été tenu qu'à moitié. L'« exceptionnel » se trouve rarement là où on l'attend. On s'est contenté, en fait, de rafistoler le bon vieux script sur l'accession au « gouvernement responsable » d'une classe politique sous l'Union encore largement à couteaux tirés (à Montréal autant qu'à Londres) en y indexant le mouvement patriote et réformiste des années 1830.

1 Louise Pothier et al. (dir.). *Montréal capitale. L'exceptionnelle histoire du site archéologique du marché Saint-Anne et du parlement de la province du Canada*, Ponte-à-Callière et Éditions de L'HOMME, Montréal, 2021.

Séquence événementielle, causalité et problématique

Rappelons d'abord les faits : gonflé à bloc par la presse « tory » aux abois, des milliers de manifestants se sont rués sur le parlement, le soir du 25 avril 1849, quelques heures à peine après que le gouverneur Elgin ait sanctionné la loi d'indemnisation du cabinet LaFontaine-Baldwin visant à dédommager les « victimes » des rébellions au Bas-Canada survenues douze ans auparavant dans le district de Montréal[2]. L'incendie « criminel[3] » non seulement rase cet édifice imposant (à la fois marché public comportant des salles de réunion et un parlement), mais inaugure une période de chaos et de désordre aux limites de la sédition qui culminera avec le manifeste annexionniste de septembre 1849 sous la houlette de deux meneurs de la communauté américaine-britannique de Montréal, John Molson jr. et Robert Mackay. Après de tortueuses procédures préliminaires, un seul prévenu sera finalement inculpé en octobre 1850 sous un chef d'accusation mineur – « vandalisme, plutôt qu'émeute criminelle ou même trahison, contournant ainsi en grande partie le problème des réticences des jurys à prononcer une condamnation entraînant une peine de mort[4] ». Mais, dans son verdict,

2 Étant donné qu'aucun article de *Montréal capitale* ne reproduit des extraits des éditoriaux sulfureux de la *Montreal Gazette* ou du *Herald*, je me permets de renvoyer à Deschamps (2013) : « L'incendie du parlement et le manifeste annexionniste : la face cachée du torysme montréalais (1832-1849) », *Bulletin d'histoire politique*, 22, 1, 28-57.

3 Selon l'*Oxford English Dictionary* [*OED*], l'anglais *arson* a conservé le sens originel de l'anglo-normand et du vieux français *arsun* et cite en renfort W. Blackstone *Comm. Laws Eng.* IV. 220 [1769] : "*the malicious and wilful burning of the house or outhouses of another man*".

4 Donald Fyson (2009, 182-183). "*The Trials and Tribulations of Riot Prosecutions: Collective Violence, State Authority, and Criminal Justice in Quebec, 1841-92*", *in* Barry Wright and Susan Binnie (eds.), *Canadian State Trials, vol. III*, Toronto, Osgoode Society, 161-203.

le jury acquittera le prévenu, si bien que, pour Fyson, « du point de vue de la poursuite, le procès en entier fut un échec » (2002, 183).

Quant aux causes – proches et lointaines – de cet épisode, l'explication qu'on en donne (MC204-209) ne va guère au-delà des symptômes. L'émoi autour de l'adoption de la loi d'indemnisation n'aurait été, en effet, qu'un « prétexte » pour canaliser le mécontentement des « Tories » suite à l'abolition des tarifs préférentiels au nom du credo libéral triomphant à Londres ; et encore, ce mécontentement a-t-il été exacerbé par le mode de prélèvement prévu : une taxe de bienvenue sur les permis d'exploitation des tavernes... au Haut-Canada ! Y a-t-il là, vraiment, matière à perpétrer, d'avril à septembre 1849, sous l'œil somnolent d'un Commissariat de police inerte, une succession ininterrompue d'actes criminels, de rassemblements séditieux, d'assauts armés et de vandalisme cautionnée par une partie de la bourgeoisie anglophone ? On aurait pu au moins en douter.

Les motifs ayant poussé des émeutiers gonflés à bloc à la destruction par les flammes du parlement canadien en 1849 sont plus complexes qu'on se l'imagine. Il faut creuser un peu plus. Une poignée d'éléments déclencheurs ne forment pas une causalité effective. Un retour sur les brigades volontaires de 1837-1838 et l'agenda politique des principaux officiers au sein de l'association constitutionnelle de Montréal expurgée est indispensable. Seul l'examen de la référence aux brigades volontaires et à l'armée britannique de 1837 et 1838 permet, à vrai dire, de comprendre pourquoi, en ouvrant ce panier de crabes, le « Losses Rebellion Act » de 1849 a réactivé de virulents affects en sommeil. L'examen du loyalisme et des objectifs politiques fondamentaux des Volontaires au

sein du « British party » dans les articles et les éditoriaux du *Montreal Herald* des années 1835-1838 est, à cet égard, indispensable, puisque ce journal radical tory était leur organe exclusif de diffusion et, en particulier, celui du Doric Club[5].

Dans ce qui suit, je vais donc procéder au croisement de quelques coupures du *Herald* avec les propos que Durham lui-même a tenus dans la « dépêche » du 9 août 1838[6], un passage du Rapport et un extrait de l'« Esquisse » de Charles Buller qui l'accompagne.

Ce que visait la loi d'indemnisation (Burrows, 1971)

Si quelques articles dans *Montreal capitale* évoquent en passant le concept d'*Empire by Consent* de Peter Burrows[7], aucun, par contre, ne souligne comme l'a fait Burrows le but visé par la loi de 1849 (les italiques sont les miennes) :

5 Voir F. Deschamps, La « rébellion de 1837 » à travers le prisme du *Montreal Herald*. La refondation par les armes des institutions politiques canadiennes, Québec, PUL, 2015.

6 L'idée d'un « rapport préliminaire » accolée à la « dépêche secrète et confidentielle » du 9 août 1838 est une appellation contrôlée tendancieuse. Voir à ce sujet, Jarret Henderson (2010, 167), « "I Am Pleased with the Lambton Loot": Arthur George Doughty and the Making of the Durham Papers », *Archivaria*, 70, 153-176. La dimension stéganographique du *Rapport* que Durham dépose en février 1839 échappe à la plupart des interprétations. Un des aspects méconnus de la « mission » impossible où Downing Street a engagé le plénipotentiaire britannique consistait, en effet, à « couvrir » de l'onction impériale les charges à fond de train xénophobes à l'endroit des Canadiens que Durham, dans la posture du « spectateur impartial », ne partageait pas.

7 *Colonial Reformers and Canada, 1830-1849. Selections from Documents and Publications of the Times*, Toronto, McClelland and Stewart, coll. « Carleton Library » n° 42. On retrouve, tel quel, ce concept dans *British Attitudes* (1971) que j'ai consulté.

> [...] la question fut effectivement réglée en 1849 avec la confirmation par le gouvernement britannique du Rebellion Losses Act. Ce dernier proposait d'indemniser les résidents du Bas-Canada au moment des rébellions qui avaient subi des dommages matériels ou d'autres pertes *à cause des activités des Volontaires loyalistes ou des troupes britanniques*. Malgré les protestations et les manifestations des colons anglais au Canada qui s'opposaient au dédommagement de ceux qui avaient ouvertement ou tacitement soutenu la rébellion, les autorités impériales ont sanctionné l'acte comme une affaire purement locale et comme une mesure d'un ministère possédant l'appui d'une majorité à l'assemblée. La presse en Angleterre était fortement divisée sur la question [...][8]. (1971, 67-68).

On le voit bien : sous couvert du retour à l'ordre par leurs bons soins (doublé du sauvetage de l'empire menacé de démembrement par la faction patriote et réformiste anti-britannique), il apparaissait, à douze ans de distance, que les milices volontaires et les régiments de l'armée s'étaient sans doute laissé entraîner à des abus et à des représailles sur lesquels il était temps maintenant d'ouvrir tout grand les yeux. Telle est la brèche cependant – à 172 ans de distance – que le comité scientifique de *Montreal capitale* n'a pas jugé à propos d'ouvrir. Par une sorte de tropisme invincible, on se rabat plutôt sur l'idée que, dans la mise à jour des rapports métropole/colonies de peuplement blanc, « un tel consentement [à l'autonomie locale et l'unité de l'empire], douze ans à peine après les rébellions, ne va pas de soi pour tous » (*MC*197).

Pour bien expliquer et comprendre le sursaut d'affects de 1849, il aurait fallu se demander si les objectifs

8 L'affaire ressortit donc à ce que Fyson, à propos du « Riot Act » (1715), nomme des « procès d'État d'une espèce différente », c'est-à-dire des « (occasional trials of officials and troops involved in violently suppressing riots » (2002, 175).

indéniables à long terme à travers le « Losses Rebellion Act » (consolidation du « gouvernement responsable » et « consentement » au régime de l'Union au sein de l'empire) n'étaient pas déjà au cœur des dissensions ayant conduit aux rébellions. Le seul indice dont on dispose dans *Montréal capitale* est plutôt mince. S'il est question de l'embrasement des campagnes en 1837 « sous le feu des discours patriotes » (MC84), on ne tient aucun compte, en contrepartie, de l'impact que le discours de leurs adversaires a pu avoir sur le cours des événements et ce que Clausewitz appelle « la montée aux extrêmes ». Même sommaire, une mise en contexte sur le loyalisme tory qu'on accole d'emblée à ce discours aurait été bienvenue.

Il faut donc pousser l'enquête, notamment à propos du recyclage de membres avérés du Doric Club dans le Queen's Light Dragoons, ainsi que l'affiliation des officiers des brigades au sein de l'Association constitutionnelle de Montréal (1835-1838). Ce dernier aspect est important, car il permet d'identifier l'objectif politique ultime que ces forces de l'ordre loyalistes (soutenus par l'état-major) ont cherché à promouvoir à travers la répression militaire et les abus présumés qu'elle a entraînés.

Tory et ultra-tory

L'usage généralisé et non critique du terme « Tory » dans *Montréal capitale* appelle un remarque liminaire. Le sens qu'on lui attribue se rapproche passablement de la définition qu'en donne Donald Fyson, une autorité en la matière. Dans une note ajoutée à l'édition française de son bouquin, Fyson en circonscrit l'aire sémantique pour la période allant jusqu'à 1837 :

> J'utilise « tory » pour désigner de manière générale les individus au Bas-Canada dont l'identité politique est fondée sur l'appui à l'administration coloniale et, encore plus, sur le maintien d'un lien impérial fort et l'opposition à la fois au Parti canadien/Parti patriote et au républicanisme[9].

Cet usage hyper-conventionnel ne tient plus la route aujourd'hui. Pour deux raisons : d'une part, le caractère conditionnel de leur appui à l'administration comme l'a établi Jarret Henderson[10] et, de l'autre, le crypto-républicanisme de ces « Torys » qui s'autorise d'une filiation avec les insurgés américains-britanniques de 1776[11]. Pour ce qui est du premier point, dès l'assemblée de fondation de l'Association constitutionnelle de Montréal en janvier 1835, la note caractéristique est celle d'un soutien conditionnel au gouvernement impérial. Une résolution adoptée fait état, en effet, du « système vacillant et défectueux de la politique coloniale » au Bas-Canada, de la « confiance ébranlée des sujets de Sa Majesté d'origine britannique et irlandaise » et se termine par l'appréhension de maux qui ne pourront mener, à terme, qu'« aux résultats les plus malheureux, à moins que nos rapports avec le gouvernement impérial soient désormais conduits

9 *Magistrats, police et société : la justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada, 1764-1837*, Montréal, Hurtubise, 2010, 37.

10 Henderson, Jarret (2010). "*Uncivil Subjects: Metropolitan Meddling, Conditional Loyalty, and Lord Durham's 1838 Administration of Lower Canada*", York University, Toronto, Ontario.

11 J'ai souligné dans mon analyse des *Anti-Gallic Letters* d'Adam Thom cette dimension méconnue du discours radical tory. Voir *infra* n. 20, 21 et 24. Nancy Christie distingue à juste titre dans le républicanisme la « forme spécifique de gouvernement » de ce qu'elle appelle « an older form of oppositional political discourse » présent dans les journaux anglophones des années 1780 et 1790, notamment le *Quebec Mercury* et le *Quebec Herald*. Voir *The Formal and Informal Politics of British Rule in Post-Conquest Quebec, 1760-1837: A Northern Bastille*, Oxford University Press, 2020, 114.

suivant les principes d'un caractère ferme, cohérent et inébranlable» (HA, 29 janvier 1835)[12].

Le sort des prisonniers politiques : une pomme de discorde entre Durham et les volontaires

La référence par ailleurs à une «adresse de soutien» le 13 juin 1838 des «hommes d'affaires et torys montréalais» (MC69) à l'endroit de Durham aurait mérité une mise en contexte plus élaborée. Car sous l'échange de politesses convenues – «we will heartily co-operate in the arduous, but not impracticable task, of establishing peace and harmony in this Province, by means of a consistent and impartial Administration of the Government» (HA, 16 juin 1838) – couvait un brasier d'attentes pressantes : outre la lenteur dans l'exécution du mandat d'arrêt pour trahison contre LaFontaine et les mises en accusation contre les meurtriers présumés du Lieutenant George Weir et du «délateur» Chartrand, les craintes d'une amnistie générale à l'endroit des prisonniers politiques – le jour même du premier anniversaire du couronnement de la reine Victoria –, laissaient planer de sombres présages. Se basant sur un passage de la Proclamation de Durham à son arrivée, le *Herald* s'attendait au châtiment exemplaire des «rebelles» sans trop de formalités. C'est précisément ce point sensible qui rebondit à retardement, douze ans plus tard, quand il est question de dédommager «ceux qui avaient ouvertement ou tacitement soutenu la rébellion». Des «traîtres», affir-

12 *Herald Abstract* (ci-après *MH*) du 8 janvier 1835 (MIC, BAnQ, 1er janvier 1835 - 22 décembre 1840). J'ai consulté par ailleurs des copies originales d'articles et d'éditoriaux du *Montreal Herald and Daily Commercial Gazette* contenues dans les spicilèges de Charles Kadwell (ci-après K*MH*) et de Robert Mackay (ci-après M*MH*) à la *Rare Books and Special Collection Division* de l'Université McGill). Je reproduis tel quel l'original, mais à l'occasion des traductions sont proposées.

ment le *Montreal Herald* au nom des Volontaires en juin 1838 (les italiques sont les miennes) :

> If any thing could possibly disgust an injured loyal people, and tend to the commission of acts, at the bare idea of which the mind recoils with pain, it will be this general amnesty to traitors (KMH, s.d.)[13]. [...] We believe there is but one opinion among the volunteers, and that is of regret that they should have come forward in the manner they did, and have exerted themselves as they have done, and after all see their bitter and unrelenting enemies who were sworn to exterminate them, go unpunished. Verily, treason is a profitable trade [...][14].

Épineux problème. La difficulté résidait, au départ, dans les profondes réticences des autorités coloniales à déférer le cas des prisonniers politiques au jugement expéditif et forcément partial d'une Cour martiale (comme ce sera le cas en 1839)[15] ; puis dans le fait, selon le journal, « that no jury could be found to convict them, constituted as juries at present are » (HA, 30 juin 1838). Or, tout traitement de faveur de la part de Durham envers ces « prisonniers de guerre » (J. S. Mill) serait inévitablement interprété comme un acte « suicidaire » qui s'avérera fatal à la conduite de sa « mission » :

> Les habitants britanniques s'attendent, et ont le droit de s'attendre, à ce que la loi soit appliquée contre ceux

13 Difficile de ne pas voir dans ce sous-entendu menaçant une sorte de préfiguration de l'incendie criminel du 25 avril 1849.

14 John Stuart Mill avait écrit des Canadiens ayant pris les armes contre « an oppressive "foreign yoke" » : « They are styled rebels and traitors. The words are totally inapplicable to them. » (1838, *Complete Works*, 6:414).

15 Voir sur ce point, Jean-Marie Fecteau « 'This Ultimate Resource' : Martial Law and State Repression in Lower Canada, 1837-1838 », in Greenwood, F., Murray and Wright, Barry (ed.), *Rebellion and Invasion in the Canadas*, 1837-1839. Canadian States Trials, vol. II, 2002, 207-247.

> qui envisageaient de voler leurs biens et de les tuer – ils se sont battus et ont tout sacrifié pour le maintien de la connexion et de la suprématie britannique, et maintenant ils sont insultés en voyant blanchis de toute accusation des hommes qui se vantaient de tuer tous les loyalistes et qui considéraient leurs femmes, leurs sœurs et leurs filles comme faisant partie du butin qu'ils entendaient se partager. La conduite pusillanime de l'exécutif au cours de l'hiver dernier a dégoûté le public, et il ne manque plus grand-chose maintenant pour transformer ce dégoût en un sentiment très différent. Les *constitutionnalistes* [je souligne] ont été stigmatisés au Parlement impérial par les épithètes les plus infamantes de la part même des ministres de Sa Majesté, ils ont été insultés par notre regretté gouverneur imbécile [Gosford], et maintenant leurs efforts acharnés au cours de l'hiver dernier doivent être récompensés par l'acquittement aveugle des ennemis de leur pays (*HA*, 30 juin 1838).

Une conclusion s'impose : on ne devrait pas prendre pour argent comptant le soutien des « constitutionnalistes » à Durham. L'amnistie générale du 28 juin 1838 en signe, au contraire, sa fin abrupte. D'où le torpillage de sa mission *dès ce moment-là*. Les « constitutionnalistes » ont été les premiers d'ailleurs à souligner l'illégalité de la mise au ban par décret de huit leaders patriotes aux Bermudes. Le désaveu ultérieur en septembre à la Chambre des Lords n'est qu'un écran de fumée qui en dissimule la cause véritable : la résistance acharnée du parti britannique de Montréal et des volontaires à la politique impériale de conciliation.

En août, le fossé ira s'accentuant entre Durham et les six lieutenants-colonels à la tête des brigades volontaires : J. S. McCord, Norman Bethune, John Molson, John H. Maitland, Henry Dyer et Benjamin Holmes. Le refus du proconsul britannique de rémunérer les Volontaires mobilisés en novembre et décembre 1837 semble même ajouter

l'injure à l'insulte, bien qu'il occasionne dans le *Montreal Herald* une autre de ces envolées patriotiques dont le public anglais était friand :

> Les lieutenants-colonels commandant les différents régiments de Volontaires de cette ville ont adressé à Son Excellence une pétition en vue de rémunérer les hommes sous leur commandement pendant la dernière rébellion, mais parce qu'ils sont loyalistes, leur demande semble être ignorée par l'exécutif. Ils ne se sont pas battus pour l'argent – ils ne se sont pas battus pour leur glorification personnelle, mais se sont ralliés avec audace et chevalerie autour de l'étendard de la Croix-Rouge de leur patrie pour préserver inviolée l'intégrité de l'Empire britannique et pour écraser les mécréants insolents qui ont osé défier son pouvoir. Ils sont fiers de la terre dont ils sont issus et du sang saxon qui coule dans leurs veines, et ils ne se déshonoreront pas non plus en se soumettant à la tyrannie canadienne-française, même si ces derniers bénéficient de la faveur d'un exécutif vice-royal britannique. Ils sentent maintenant la pleine mesure de leur dégradation, le fer est entré dans leur âme, et ils sont convaincus qu'un changement important doit s'opérer dans leur position face aux Canadiens, soit par la vigueur et l'impartialité du gouvernement britannique, soit par leurs propres efforts. Ils connaissent maintenant leur force, et ils savent aussi comment l'utiliser. Chaque heure qui passe les voit se désespérer en voyant marcher dans nos rues des hommes qui méritaient amplement la potence, et ils blâment à juste titre Lord Durham pour l'amertume des sentiments qui prévaut maintenant, plus qu'à aucune autre période antérieure, entre les deux races (KMH, s.d.).

Durham (9 août 1838) : British party, Doric Club et loyalisme conditionnel

Longtemps objet de caviardage non officiel, il est question au départ, pour Durham, dans cette dépêche « secrète & confidentielle », « of explaining the present disposition of the British party[16] ». Nulle part il n'y est question des « volontaires » en tant que tels. Mais en jaugeant les mots sous les mots, Durham toutefois s'y réfère toujours implicitement quand il parle des « leaders and their followers » ou du « parti britannique » de Montréal. Ce sont des termes équivalents. Quant au Doric Club, qu'il ne désigne jamais non plus par ce vocable, il confie à Glenelg, le secrétaire d'État aux Colonies et à la Guerre : « si le Gouvernement impérial les laissait tomber (j'emploie leurs propres mots), ils sauraient bien trouver les moyens de se protéger eux-mêmes » (Doughty, 1924, 324)[17]. Or, en rapportant leurs propres mots, Durham se réfère très précisément à la douzième résolution d'une assemblée publique du Doric Club tenue en mars 1836 (j'ai mis en caractères gras la référence) :

> [...] car **si abandonnés par le gouvernement britannique** et le peuple britannique, plutôt que de nous soumettre à la dégradation de sujets d'une république canadienne-française, **nous sommes déterminés, par nos propres armes, à œuvrer à notre délivrance de ce joug insupportable** ; et pour le soutien de cette déclaration, avec une confiance inébranlable dans la protection de la

16 Arthur G. Doughty, *Report of the Public Archives for the year 1923*, Ottawa, F. A. Acland, 1924, 316-325. La désignation « British party » qui devait s'imposer est le fruit de la polémique au sein de l'association constitutionnelle de Montréal en 1836 avec le *Courier* de Christopher Dunkin, le concurrent libéral du *Herald* : « We have positive evidence that the Constitutional cause has suffered, both here and at Home, from the false impression that has been propagated, that such illiberal and ultra-Tory principles as those which load the columns of the Herald are in unison with the sentiments of the British party in this Province » (*HA*, 26/9/1836).

17 Les italiques sont les miennes. « [...] they shall find a way to take care of them ».

> Divine Providence, nous devons mutuellement engager nos vies, nos fortunes et notre honneur sacré (*HA*, 24 mars 1836)[18].

Qui plus est, Durham, dans cette version intégrale non censurée, anticipe, douze ans à l'avance, le mouvement annexionniste proaméricain lancé dans la foulée de l'incendie criminel d'avril 1849 :

> On m'a assuré, écrit-il, que les chefs et leurs partisans, du premier jusqu'au dernier, ont l'habitude de déclarer que plutôt que d'être encore soumis aux Français (voulant dire par là que plutôt que de voir une autre majorité canadienne à l'Assemblée), **ils préféreraient de beaucoup une union avec les États-Unis ; et que si le Gouvernement impérial les laissait tomber (j'emploie leurs propres mots)**, ils sauraient bien trouver les moyens de se protéger eux-mêmes (Doughty, 1924, 324).

Est passée ainsi sous le radar académique une connexion intéressante entre les velléités annexionnistes de John Molson jr. et Robert Mackay en 1849 et celles de la police clandestine, mais tolérée du Doric Club des années 1836-1837. On voit bien que le « loyalisme » indéfectible à la Couronne imputé aux « membres du Doric Club » lors de l'émeute chorégraphiée du 6 novembre 1837 (*MC*84) suscite, pour le moins, un doute raisonnable. Sur les traces de Jarret Henderson, on devrait plutôt parler de « loyalisme conditionnel ». Loin d'être une apostasie,

18 Selon Q. Skinner ce type d'engagement solennel consistant à mettre en jeu « nos vies », « notre fortune » ou « nos libertés » se trouve déjà dans la théorie « néo-Romaine » de la liberté en vogue chez les publicistes anglais à partir de la « Petition of Rights » de 1628, « moment charnière du grand récit Whig » (Quentin Skinner, *From Humanism to Hobbes. Studies in Rhetoric and Politics*, Cambridge [UK], Cambridge University Press, 2018, 139). Voir aussi J. G. A. Pocock, *The Machiavellian Moment (with a new afterword by the author) : Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton, Oxford: Princeton University Press, (2003) [1975], 359.

des recherches trans-nationales hors des sentiers battus amèneraient à se demander si ce type de discours ne prendrait pas sa source dans celui des patriotes américains des années 1760 et 1770. Eliga Gould a suivi ce filon :

> Au Canada et aux Antilles, en particulier, les colons britanniques sont restés bien conscients – parfois vivement – du sort de la liberté aux États-Unis, et ils ont continué à insister sur bon nombre des droits que leurs anciens concitoyens avaient revendiqués avant 1776 [...] Comme l'a mis en garde la *Montreal Gazette* pendant la crise provinciale qui a finalement produit le rapport Durham (1841), « Les Américains avant leur révolution [...] s'adressèrent patiemment et calmement au Parlement impérial, et quand celui-ci fit la sourde oreille à leurs plaintes, ils firent appel aux armes[19] ».

Propos convergent dans la correspondance privée du commissaire Grey (8 février 1836) : « la véritable menace politique, au Bas-Canada, était "the republican spirit and the tendency to a connexion with the United States of the colonizing, mercantile & monied classes" » (Curtis, 2004, 51)[20].

---

19 E. Gould, 2009, 129, « *Liberty and Modernity. The American Revolution and the Making of Parliament's Imperial History* », in Jack P. Greene (ed.), *Exclusionary Empire: English Liberty Overseas, 1600-1900*, New York, Cambridge University Press, 2009, 112-131.

20 Brian Curtis, 2004, « Le redécoupage du Bas-Canada dans les années 1830 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 58, 1, 27-66. Tout ceci se trouve déjà écrit en toutes lettres dans les *Lettres anti-françaises* d'Adam Thom (alias Camillus) publiées à l'automne 1835 dans le *Herald*. Voir l'édition Philpot-Deschamps (Baraka Books, 2016) de Thom, *The Prophetic Anti-Gallic Letters*, XXIV, ainsi que *Les ennemis français de la race anglaise* (Septentrion, 2019) où Adam Thom promet aux ministres du cabinet Melbourne qu'à Montréal la « voix transatlantique de tonnerre » saura se faire entendre à « la plus infidèle des mémoires » (2016, 103 ; 2019, 94).

En ce qui a trait à l'programme politique du Doric Club, Durham ne mentionne pas la résolution 9 de l'assemblée publique de mars 1836 sur la « nécessité absolue de l'union des provinces du Haut et du Bas-Canada » (HA, 24 mars 1836) afin de pallier le défaut rédhibitoire de représentation des citoyens d'origine britannique. Il encapsule néanmoins dans une formule lapidaire la condition sine qua non de tout réaménagement à venir : « the abstraction of all legislation on British interests from the control of a French majority ». Durham reste confiant de parvenir à satisfaire cette exigence « without violence to Canadian rights, and in strict accordance with the soundest principles of constitutional government » (Doughty, 1924, 325).

La difficulté ici consiste à bien se figurer le subterfuge permettant au discours radical du British party d'être à cheval sur deux propositions contradictoires : veine républicaine étatsunienne d'un côté, loyalisme à tout crin de l'autre. Pour ce qui est de ce dernier, un des domaines prometteurs de recherche pourrait porter sur l'imaginaire impérial et le réseau social ultra-tory de Montréal. Fin décembre 1838, par exemple, lors du premier souper du mess régimentaire de la Montreal Light Infantry et du Queen's Light Dragoons, la salle de l'hôtel Orr est ainsi :

> [...] appropriately decorated with transparencies[21] of Her Majesty, the Duke of Wellington, Britannia, an Irish harp with a rose, thistle and shamrock joined, the steamer Caroline in flames descending the falls of Niagara, and a globe with the motto "The British empire on which the sun never sets." (HA, 1er janvier 1839).

S'y trouvaient, entre autres, « dans leur nouvel uniforme, vestes écarlates à parements de velours noir [...], le

21 *Oxford English Dictionary* : « *A picture, print, inscription, or device on some translucent substance, made visible by means of a light behind* ».

lieutenant-colonel Harcourt des Grenadiers Guards, le lieutenant-colonel Hughes du 24e Régiment, les lieutenants-colonels [N.] Bethune, [J.] Molson, [H.] Dyer, et [J. S.] McCord des Volontaires» (*HA*, 1er janvier 1839). Deux semaines plus tard, c'est au tour du lieutenant-colonel Molson de recevoir dans sa maison de Belmont (Westmount) les officiers sous ses ordres et d'autres officiers des bataillons volontaires (*HA*, 19 janvier 1839).

Le Rapport (février 1839) : loyaux services et prise d'armes dans la balance

L'extrait que je vais maintenant citer est intéressant[22]. Il est sans contredit de la main de Durham. Il se réfère explicitement en effet à sa dépêche du 9 août 1838. L'entrée en matière est révélatrice. Il est question des sentiments d'hostilité réciproque ayant prévalu en 1838 de part et d'autre dans la «population». Pas plus que les francophones en général, les anglophones ne sont nullement enclins, note-t-il, à un éventuel règlement pacifique des différends avec la «race hostile» adverse basé sur le moindre partage de pouvoir.

Durham, d'autre part, ne s'explique pas par quel retournement «les Anglais» ont été jetés dans les rangs du gouvernement et se sont revêtus de l'autorité de la loi, eux qui se trouvaient depuis longtemps à couteaux tirés avec l'exécutif. Le constat s'impose toutefois : seul leur enrôlement a permis de maintenir la suprématie de la loi et la connexion avec la Grande Bretagne. Mais, ajoute-t-il du même souffle, les autorités impériales courraient à la catastrophe en s'imaginant prendre appui sur les sen-

22 C. P. Lucas (ed.), 1912. *Lord Durham's Report on the Affairs if British North America (Three Volumes)*, Oxford, Clarendon Press, vol. 2, 59-61.

timents qui prévalent actuellement parmi eux au cas où celles-ci décidaient de desserrer l'étau sur la colonie rebelle en vue de rétablir un régime constitutionnel. Toute mesure pondérée et impartiale en vue de calibrer les positions antagonistes des deux partis en lice leur apparaîtrait injurieuse et inique.

Ces « Anglais », à son avis, considèrent qu'ils ont droit aux faveurs exclusives du gouvernement, étant donné que c'est par leur entremise seulement que la Grande-Bretagne a pu et pourra y maintenir son emprise. Dans la lutte d'ascendance en cours entre les deux races ennemies, ils font entendre leurs plaintes avec force et amertume. En encourageant les « prétentions malicieuses de la nationalité française », Londres, selon eux, a fait preuve d'ignorance et de mépris total quant à l'enjeu réel du conflit. Inversement, croit-il, les incohérences et hésitations du Colonial Office ont eu pour effet de décourager les sentiments de loyauté en fomentant sous-main la rébellion[23]. Chaque mesure de clémence envers leurs adversaires [l'amnistie générale du 28 juin 1837], est perçue comme une blessure d'amour-propre et continue d'alimenter leur rancœur. Se considérant comme une minorité, ces Anglais appréhendent le retour au cours normal d'un gouvernement constitutionnel où ils se retrouveraient aux prises encore avec une indélogeable majorité française. Jamais, précise-t-il, ils ne s'y soumettront de manière pacifique. Ils disent ouverte-

23 « They complain loudly and bitterly of the whole course pursued by the Imperial Government, with respect to the quarrel of the two races, as having being founded on an utter ignorance or disregard of the real question at issue, as having fostered the mischievous pretensions of French nationality, and as having by the vacillation and inconsistency which marked it, discouraged loyalty and fomented rebellion » (je souligne). La « rébellion » dont il est question ici n'est pas celle des patriotes : « Une insurrection anglaise, voilà ce qu'un Cabinet conciliant devrait redouter – insurrection dirigée contre non pas un roi britannique, mais un vice-roi français » (Camillus, *Lettre anti-française* XI).

ment qu'ils ne toléreront plus d'être le jouet d'un marché de dupes entre les partis en Grande-Bretagne. Si la « mère-patrie » oublie la dette d'honneur qu'elle leur doit, ils trouveront bien le moyen d'assurer leur autodéfense – « they must protect themselves[24] ». En conclusion, Durham cite en renfort un extrait d'un éditorial paru dans le *Montreal Herald* d'un de leurs plus brillants avocats, « Scotus » : « le Bas-Canada doit être anglais, au prix, s'il le faut, de ne plus être britannique[25] ».

Conclusion. Loyauté, intérêts privés, menaces et ligne de conduite impériale

Dans cet extrait de Durham, la mise en sourdine de la violence armée et des intérêts économiques cède le pas, curieusement, à la langue des émotions et des sentiments. Discrètement inscrite, la charge comminatoire d'un tel langage codé est cependant indubitable. En juillet 1838, au retour de Durham du Haut-Canada (Ontario), elle allait déclencher une autre controverse à Montréal dans la pétition réclamant, par décret du Conseil spécial, la commutation du régime foncier seigneurial. Le Haut-Commissaire britannique ne se gênera pas alors d'épingler l'espèce de

24 Durham reprend une formule de la dépêche du 9 août : « [...] they shall find a way to take care of them ». Concernant le lien entre l'« autodéfense » et « the anglo-american right to arms », voir Patrick J. Charles (2010). « *The Right of Self-Preservation and Resistance: A True Legal and Historical Understanding of the Anglo-American Right to Arms* », *Cardozo Law Review De Novo*, 18, 18-60.

25 Nul doute : il s'agit d'Adam Thom sous un autre pseudonyme signant une série d'articles adressés « To His Excellency, sir John Colborne » (*HA*, 27/1/1838). « Scotus » revient en fait sur la prophétie lancée dans une des *Lettres anti-françaises* (XLIII) où il anticipe, à la barbe des autorités impériales, le succès inévitable que couronnera la rébellion des « loyalistes » soutenue par l'état-major. L'enjeu ultime pour les loyalistes concerne la possession de l'île de Montréal et le contrôle de tout le réseau hydrographique qui l'encercle.

chantage contenu dans le libellé. Dans l'« Esquisse de la mission de lord Durham au Canada », Charles Buller s'en fait l'écho (Doughty, 1924, 341-369). Le ton des porte-parole du « parti britannique » à l'endroit de Durham est sans équivoque :

> *When Lord Durham visited Montreal on his return from Upper Canada a petition got up by these persons ["the more stirring and unreasonable of the British party"] was presented to him, remonstrating very warmly against the arrangement, and not very covertly insinuating, after a fashion too common in the private conversation of those who in both Canadas affected the greatest loyalty, that the continuance of that loyalty would in a great measure depend on a compliance with their demands* (356).

Venant tout juste de rejoindre le personnel de son Excellence le comte de Durham, l'ex-éditorialiste Adam Thom plaidera en faveur des pétitionnaires. Huit ou neuf mois plus tôt, dit-il :

> [...] la plupart d'entre eux avaient donné des « preuves manifestes de loyauté », non pas en signant des adresses, mais en épaulant le mousquet, non pas en se prosternant dans les salles vice-royales, mais en bravant de nuit et de jour les horreurs d'un hiver presque polaire, – à leurs frais principalement et à leur propre charge. Leur loyauté, sans doute, avait été cruellement travestie chez eux [Grande-Bretagne] par ceux qui auraient dû savoir mieux et agir autrement, alors qu'il ne s'est agi, pour eux, que d'amour fervent du souverain et de l'empire (*HA*, 7/8/1838).

La seconde rébellion de novembre 1838 devait apporter de l'eau au moulin à la cause « loyaliste » des Volontaires, occasionnant encore dans son sillage toutes sortes d'abus et de débordements sur lesquels le « Losses Rebellion Act » devait faire la lumière. Le retour virulent d'affects d'avril à septembre 1849 des fanatiques ultra-torys du British party

exposera au grand jour leur désarroi. À douze ans d'intervalle, les doutes persistants sur leur tonitruante profession de foi loyaliste et le dévouement suspect des officiers volontaires envers la Couronne entacheront un moment la haute idée qu'ils se faisaient d'eux-mêmes avant que les cendres de l'oubli n'en effacent les traces compromettantes[26].

On peut se demander par ailleurs si – contrairement à l'ordre hiérarchique habituel allant du haut vers le bas –, avec ses menaces à peines voilées de guerre civile et de séparation, le groupe sélect des officiers des brigades volontaires affilié au parti britannique n'est pas parvenu finalement – par l'entremise du comité exécutif de l'association constitutionnelle de Montréal et du Conseil spécial (1838-1841) qui votera l'Union –, à dicter au fond la ligne de conduite aux autorités impériales[27]. L'hypothèse rejoint les conclusions auxquelles John Darwin est parvenu[28]. Darwin en effet, un des spécialistes de l'impérialisme britannique à l'ère victorienne, se demande si la trajectoire plutôt erratique au XIX[e] siècle de l'expansion britannique aux quatre

26 Le cas du Queen's Light Dragoons (1837-1852) est particulièrement intéressant à cet égard. Créé sur simple paraphe par le commandant militaire Colborne en novembre 1837, la négligence dont ce corps de gendarmerie s'est rendu coupable en n'assurant pas adéquatement la protection du convoi du gouverneur Elgin le jour même de l'incendie entraînera sa disgrâce discrète.

27 Sur le Conseil spécial, voir l'étude approfondie de Steven Watt, 2002, « *State Trial by Legislator: The Special Council of Lower Canada, 1838-41* », in F. Murray Greenwood and Barry Wright (eds.), *Canadian State Trials volume II, Rebellion and Invasion in the Canadas, 1837-1839*, Toronto, London, Buffalo, University of Toronto Press, 248-278; de même que Robert C. H. Sweeny, 2015, *Why did we choose to industrialize Montreal, 1819-1849*, Montreal & Kingston; London ; Ithaca, McGill-Queen's University Press, 210-211.

28 John Darwin, 1997, "*Imperialism and the Victorians: The Dynamics of Territorial Expansion*", *The English Historical Review*, 112, 447, 614-642. Je remercie Andrew Barros du département d'histoire à l'UQAM de m'avoir aiguillonné vers cet auteur.

coins du globe «découle principalement de la logique des décideurs politiques ou était-elle vraiment le résultat d'un système politique décentralisé et pluraliste qui ne pouvait qu'occasionnellement imposer une discipline et une direction à son activité extérieure» (1997, 614). Les «tensions perpétuelles entre le "siège" de l'empire et les branches locales» (628-9) mettent bien en relief le rôle déterminant, à son avis, des agents locaux en périphérie. Darwin en déduit que «les intérêts privés britanniques devaient forcer le rythme vers le changement économique là où ils le pouvaient, là où ils osaient et commandaient le soutien du centre impérial» (619). D'où le concept de «tête de pont» («bridgehead») pour rendre compte de la «forme déroutante» de l'empire. Puis il conclut:

> Le rôle du gouvernement était parfois de faciliter, de réguler cette dynamique expansive multiple. Le gouvernement avait ses propres objectifs: contenir ses engagements financiers et militaires; éviter l'embarras diplomatique ou pire [...]. Mais il pouvait rarement se permettre de faire obstacle à de puissants groupes expansionnistes ou de s'identifier trop étroitement ou trop longtemps à l'un d'entre eux. Étant donné que ces groupes d'intérêt se sont collectivement élargis et se sont fait entendre à la fin du XIX^{e} siècle, il n'était pas surprenant que les gouvernements dans toutes les sphères politiques aient accédé promptement à leurs souhaits (641).

Articles

Alain Messier*

Le seigneur
Pierre-Dominique Debartzch

Les habits tournés à l'envers

Derrière la langue il y a les dents
Proverbe afghan

Dans le Bas-Canada de 1837-1838 (Québec actuel), un événement singulier se faufile dans les méandres de l'Histoire pour se rapprocher de l'actualité récente, favorisant une réflexion sur la loyauté en politique.

Pierre-Dominique Debartzch[1] est d'ascendance polonaise, son ancêtre Dominicus Bartsch est présent en Nouvelle-France en 1752, il est orginaire de la paroisse catholique polonaise de Sainte-Marie à Danzig (Gdansk).

Très tôt l'ancêtre modifie son nom pour Bartzch et y ajoute la particule «de» de la noblesse, s'est-il proclamé noble polonais, il y a doute.

Fils unique, Pierre-Dominique est un des premiers Bas-Canadiens à être admis à l'Université Harvard à Boston dont il obtiendra son diplôme en 1806 pour des études en droit, puis il peaufinera ses connaissances cléricales sous la tutelle de Denis-Benjamin Viger[2].

---

* Historien.

1 Pierre-Dominique Debartzch. (22 septembre 1782-6 septembre 1846). Avocat. Homme politique. Seigneur. Propriétaire des journaux L'*Écho du Pays* et *Le Glaneur*.

2 Cousin de Louis-Joseph Papineau.

En 1809, il se joint au Parti patriote et est élu député colistier avec Louis-Joseph Papineau dans le comté de Kent. En 1810, il hérite d'une grande partie de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, car sa mère était la fille du seigneur Jacques-Hyacinthe Delorme.

En 1812, capitaine de milice dans le 5e bataillon il se distingue par sa bravoure et ses qualités de chef militaire lors des batailles devant l'envahisseur américain, notamment à Châteauguay.

En 1814, sa carrière politique bifurque pour un poste de conseiller législatif. Il s'agissait d'une poste de non élu, alors que le Parti patriote luttait pour que les fonctions de conseillers législatifs et exécutifs soient élus par le peuple plutôt que des nominations des favoris du gouverneur. Louis-Joseph Papineau et les patriotes n'en tiennent pas rigueur au seigneur Debratzch puisque celui-ci devient la voix non officielle du parti auprès des conseillers législatifs qui ont droit de veto sur les lois votés par la Chambre d'Assemblée. Parallèlement à ses activités politiques, il acquiert très tôt des propriétés foncières et son mariage le 25 juillet 1815 avec Josette Saint-Ours, fille de Charles Saint-Ours un des plus riches seigneurs canadiens, lui permettra d'accroitre ses biens fonciers et acquérir le titre de seigneur.

Il multiplie des acquisitions, ouvre des chemins, concède des terres, son activité commerciale est débordante. En bon administrateur et entrepreneur, il fait fructifier son capital. Si bien que voilà marchands, artisans, commerçants, potiers, maçons, chapeliers, beurrerie, briquerie, tanneurs, débits d'alcool, forges, meunerie s'installent sur ses terres et un quai est construit pour la venue de cette nouvelle invention le bateau à vapeur, qui amène gens, fournitures et nouveautés.

Bref, le seigneur Debartzch qui possède déjà le grand rang de La Présentation, le cordon de Saint-Jean-Baptiste, Rougemont, Saint-Césaire, Sainte-Pie, Saint-Paul une partie de la seigneurie de Saint-Hyacinthe voit ses terres attribuées du nom de village Debartzch ce qui correspond en partie à la municipalité contemporaine de Saint-Charles-sur-le-Richelieu seigneurie qu'il avait acquise en 1826.

Homme politique appuyant Louis-Joseph Papineau et ses 92 Résolutions[3], opposé à l'Union projetée du Bas et du Haut-Canada en 1822, il fonde aussi le journal *L'Écho du Pays* le 7 mars 1833, qui sera avec *La Minerve* de Ludger Duvernay, un journal prônant les idées réformistes du parti patriote. Mais voilà qu'une brèche s'insère dans son attitude, le seigneur Debartzch est inquiet devant la tournure des évènements.

> Il comprend que l'Angleterre dont les lords ne sont pas élus n'accordera jamais un Conseil législatif électif, ce qui serait contraire à sa constitution et qu'elle n'était surtout pas prête à favoriser la responsabilité ministérielle dans sa colonie, il prend alors ses distances avec Louis-Joseph Papineau[4].

---

3 Après trente années de parlementarisme et de luttes constitutionnelles stériles, excédé du mépris et du mur d'indifférence du pouvoir mercantile des princes-marchands anglophones, de leur influence indue auprès des conseils législatifs et exécutifs non élus, il dénonce dans un manifeste les abus du pouvoir, les fraudes, les vols, nomme les responsables, décrit les cumulations d'emplois, le népotisme de l'oligarchie anglaise. Il somme l'administration coloniale d'établir de vraies réformes constitutionnelles avec un gouvernement responsable. Et surtout, souligne son admiration pour le gouvernement démocratique des États-Unis. Les 92 Résolutions dûment votées en Chambre d'Assemblée seront transmises au gouvernement colonial à Londres.

4 Pierre Meunier, *L'insurrection à Saint-Charles et le seigneur Debartzch*, Fides, 1986, p. 60.

L'Écho du Pays cesse de paraître, ce qui devient suspect au yeux des patriotes et réjouit la presse loyaliste. «C'est tout au plus une perte pour les marchands de tabac qui faisaient la plus grande consommation de cette feuille[5]»

Le seigneur Debartzch va mettre sur pied un nouveau journal moins compromettant politiquement en éditant *Le Glaneur* dont l'orientation est liée à l'agriculture, le commerce et l'industrie. Mais ses liens avec le gouverneur Gosford et son appui à celui-ci pour que l'Assemblée accorde le budget aux fonctionnaires est la goutte qui fait déborder le vase, car il s'agissait de la seule arme démocratique pouvant accorder le respect des griefs des bas-canadiens. Le pouvoir colonial s'emparera néanmoins de l'argent de ceux-ci en contravention à la sacro-sainte constitution qui ne les favorisait pas...

Le seigneur Debratzch tout caméléon qu'il soit devient alors un paria pour le Parti patriote. Il faut comprendre que la mentalité bas-canadienne de cette période est imbue d'une vertu sans équivoque, «la loyauté». Le duel, bien qu'interdit, est toujours présent, une parole non respectée, un manquement, deviennent vite affront à l'honneur.

Louis-Joseph Papineau témoigne ainsi de l'attitude de Debratch dans une lettre qu'il écrit à Julie Bruneau son épouse le 8 février 1836 :

> Les aspects du pays prennent un aspect de plus en plus grave, de plus en plus encourageant pour les âmes fortes, décidées à ne céder aucun de leurs droits.
>
> Le Haut-Canada formule les mêmes réclamations que nous. Il a été déjà plus loin que nous l'avons fait; il désavoue l'intervention de la commission et celle du Bureau colonial. Il va, je crois, refuser les subsides à son

5 Ibid, p. 60.

> tour. Et c'est dans ces circonstances que Debartzch a eu l'inconséquence d'abonder assez dans son sens (la commission) pour créer une malencontreuse division dans la Chambre. Lord Gosford a la prétention insidieuse de défendre et d'excuser les employés qui ont perdu ses prédécesseurs tout en faisant de la libéralité en propos sans rien effectuer en effet. Et Debartzch, par sa politique, semble vouloir assurer la durée du conseil.

Néanmoins son sort est scellé. Le « confident de Gosford » comme le surnomment maintenant les journaux, est aussi jugé sans appel par Louis-Joseph Papineau : « Pourrait-il même rester en Canada et n'y être pas regardé comme le traître Arnold l'est aux États-Unis[6] ». Louis-Joseph Papineau est plus que sévère envers Debratzch, mais continuons la lecture de son écrit pour avoir une connaissance plus précise de son opinion :

> Car enfin supposé que nous eussions eu tort dans toutes nos démarches, pendant longtemps il les avait approuvées ; il en avait voulu de plus violentes que nous en voulions. Il n'y a qu'après que des avantages et des prévenances personnelles eurent flatté son avarice qu'il a déserté ses amis, qu'il a demandé leur mort qu'il demandera leurs dépouilles, qu'il a trahi ses engagements qu'il avait cru être conformes aux intérêts de son pays[7].

La poudrière Debartzch prend feu le 22 août 1837 alors qu'il est nommé au sein du Conseil exécutif. Ses relations

6 Arnold Benedict. (Norwich, Connecticut 14 janvier 1741 – Londres 14 juin 1801). Général de l'armée continentale durant la guerre d'indépendance contre les Britanniques pour ce qui deviendra les États-Unis d'Amérique. Connu pour avoir trahi en proposant aux Britanniques de leur livrer le fort de West Point pour la somme de 20 000 livres et le poste de brigadier général. Ce qui n'adviendra pas. Mort pauvre, malade et oublié de tous à Londres.

7 Yvan Lamonde, *Violences coloniales et résistance patriote au bourg pourri de Sorel et à Saint-Ours-sur-le-Richelieu (1780-1838)*, Delbusso éditeur, 2017, p 133.

privilégiées avec lord Gosford et son appui à la saisie de l'argent des bas-canadiens sans l'assentiment de la Chambre d'Assemblée lui ont obtenu ainsi ce rejet. Blâmé par les journaux patriotes, qualifié de girouette, de renégat, ostracisé par le chef patriote, la population prépare un charivari au seigneur Debartzch pour son retour à Saint-Charles[8].

Celui-ci choisit de les affronter à l'automne 1837, alors qu'il revient chez lui à son manoir, mais voilà qu'alors qu'il est présent entre Saint-Ours et Saint-Denis il demande à un habitant des nouvelles de son patelin, celui-ci naïvement lui raconte que les patriotes se proposaient de l'escorter à cheval munis de grelots, avec ses habits tournés à l'envers... qu'il y a déjà son effigie pendue au bout d'une perche. Après maints déboires pour rejoindre son manoir par des chemins détournés, Debartzch choisit de quitter les lieux puis de se réfugier à Québec. Il y demeurera jusqu'à la fin des rébellions, entre-temps son manoir servira de quartier général aux patriotes lors de la bataille du 25 novembre 1837.

8 Charivari. Au Bas-Canada en 1837-1838 perdure une tradition issue de la France moyenâgeuse: le charivari. Cette tradition se pratiquait à l'origine pour protester contre un mariage dépareillé: une veuve qui se remariait trop tôt ou bien avec un compagnon dont la différence d'âge était trop prononcée. Les habitants se réunissaient alors la nuit tombée, accoutrés de façon effrayante, portant des objets bruyants et faisant un tel tintamarre qu'ils réveillaient les personnes visées lesquelles devaient offrir une amende symbolique pour pouvoir réintégrer leur communauté après en avoir été symboliquement exclus provisoirement. Lors des rébellions de 1837-1838, des charivaris seront exercés contre des officiers de milice qui refusent de remettre leurs commissions pour protester contre l'incurie du gouvernement et ses injustices. Déguisements, tapages, mais aussi tombes creusées, coup de fusil en l'air, chevaux dont on aura coupé la queue, menaces de brûler les bâtiments toute une violence psychologique est mise en place pour intimider les loyaux aux Britanniques. Messier Alain. *Dictionnaire encyclopédique et historique des patriotes de 1837-1838*, seconde édition revue et augmentée, Guérin, 2022, p 269

Le seigneur Debartzch, après les rébellions, fait l'acquisition de la seigneurie de Cournoyer, de nos jours Saint-Marc-sur-le-Richelieu. Il ne retourna jamais à Saint-Charles.

Le passé toujours présent nous permet de constater que depuis plusieurs mois, un long cortège funèbre de désistements, de conversions soudaines, soupoudrés d'explications alambiquées pour justifier le travestissement des idéaux en nouveaux projets, font partie de la nouvelle donne politique.

La triste réalité est que ces politiciens ont maintenant des vestes à l'envers à l'image du seigneur Debartzch privilégiant leurs intérêts personnels.

Auront-ils leur charivari ? ◆

Mario Dion*

La faim justifie les moyens !

L'inflation occupe toutes les tribunes et surtout le porte feuille des citoyens. Nos économistes, sauf exception, n'ont pas venu venir la hauteur du tsunami économique. Même la banque centrale n'a pas pris la mesure du contexte inflationniste et de ses conséquences sur l'ensemble de l'économie et sur les budgets familiaux.

Nos économistes en ajoutent une couche. (Bérubé, *Le Devoir*, le 2 et 3 juillet 2022, p. 7). Nous nous dirigeons vers une récession. On est passé de 30 % de probabilité à 50 %, maintenant, en juillet 2022. Ce « retour à la grande inflation » n'annonce rien de bon pour l'avenir à court terme. Au contraire, elle risque encore d'hypothéquer non seulement l'avenir économique, mais aussi l'avenir social et environnemental.

Nos politiciens, pendant ce temps, mettent de l'huile sur le feu. Le fameux chèque de 500 $ de M. Legault envoyé à tous les adultes gagnant 100 000 $ et moins. Un investissement de 3,2 milliards aura eu pour effet d'augmenter l'inflation et les inégalités sociales, considérant que les plus riches pourront se payer un bon repas au resto et

* Chargé de cours en travail social, Université du Québec en Outaouais

que les plus pauvres ne pourront s'offrir que les miettes des banques alimentaires. Les plus pauvres c'est beaucoup de monde ! « Les plus affectés, parce que dépourvus ou presque de marge de manoeuvre, sont le 20 % des ménages au bas de l'échelle des revenus » (Cornellier : *Le Droit*, le 2 juillet 2022, p. 30)

Cette crise de l'inflation a un impact réel sur le coût du logement, mais aussi sur l'alimentation pour les consommateurs marginalisés. La Table sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain propose une « solution nuancée ». L'État doit intervenir face à la surchauffe des prix des aliments. Pour ce faire, on propose de contrôler les prix de quelques aliments de première nécessité que nous produisons au Québec.

Au même moment, un cri du cœur émerge des fermes de proximité. « À l'échelle du Québec, la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ) soutient que le nombre des inscriptions aux paniers bio a chuté de 11,65 % par rapport à 2021 » (Sabourin, *Le Droit*, 2 juillet 2022, p. 32) La raison de cette chute est simple : l'inflation. « Beaucoup de gens nous ont dit qu'avec l'augmentation du coût de la vie, ils ne sont plus en mesure de payer notre panier. ». (Léouzon, *Le Devoir*, du 15 juin 2022, p. 10). Pour répondre à cette crise qui risque la fermeture de plusieurs fermes bio, on appelle au gouvernement d'agir via le « Manifeste de la résilience ». Bref, la crise de l'inflation enflamme d'autres crises, dont celle de l'insécurité alimentaire. Pourtant, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIRDESC) duquel le Canada et le Québec sont signataires stipule que le droit à une alimentation suffisante est un droit pour tous (article 11).

Les crises dans la crise

Comment trouver une vision globale et des alternatives suffisamment concrètes et fédératives pour faire bouger tout le monde face à un gouvernement omnipotent pour les prochaines années dans quelques mois ? La question est de taille. Le défi est énorme. Chose certaine les crises dans lesquelles nous sommes plongés vont se multiplier dans les prochaines années. Elles prendront des couleurs et des perspectives différentes, peu importe, LA crise climatique sera toujours là.

Ces crises du quotidien des productrices ou des consommateurs pauvres qui ne peuvent se payer le panier bio auraient une ampleur, un sens bien différent si ces crises étaient vécues hors de la crise climatique, de la perte de la biodiversité, etc. Dans une étude de Desjardins parue en juin, Marc-Antoine Dumont souligne que « le nombre de catastrophes naturelles répertoriées est trois fois plus élevé qu'il y a 50 ans. Ces événements ont un impact négatif sur la production agricole, ce qui entraîne une réduction de l'offre et une augmentation des prix. » (Rolland, *La Presse* canadienne, le 28 juin 2022)

Comme la crise écologique ne disparaîtra pas, il y aura d'autres crises inflationnistes. La question qui se pose est de comment concilier les crises inflationnistes dans la grande crise de la terre ? Le temps d'agir urge. Carole Poliquin, dans son récent documentaire, nous invite à prendre au sérieux l'état de la situation comme l'annoncent les nombreux rapports du GIEC : « il reste 60 ans de terre arable », si on ne fait rien.

Il nous faut donc concilier la grande crise climatique avec les « petites » crises du moment. Il faut surtout mobiliser

l'ensemble des actrices, producteurs ou consommateurs, à agir de concert. Mais voilà que chacun dans son coin, on demande l'intervention de l'État. Des demandes fragmentées qui sont loin de faire peur à un gouvernement qui aura une large majorité pour les quatre prochaines années.

Ce gouvernement pourra faire la sourde oreille à tout le monde préoccupé par la sécurité alimentaire et les changements climatiques. L'objectif d'un gouvernement c'est de garder le pouvoir pour faire les changements en fonction de ses intérêts, de ce qui est rentable économiquement et politiquement. Or, comme le soulignait Francois Daoust (Cossette dans le Devoir du 15 juin 2022, p. 9) : « Désolé pour le climat, c'était pas rentable ». On pourrait dire la même chose des pauvres : « Désolé, vous n'êtes pas rentable ! »

Or, il me semble qu'il y a trop de fragments qui trainent. Comment intervenir à court terme pour régler des problèmes à moyen et long terme ? Comment et sur quelle base peut-on faire bouger un gouvernement loin de toutes ces préoccupations pour donner de l'espérance à des changements structurants ? Comment faire gagner tout le monde dans un contexte où chacun veut sa part du lion comme dirait Lafontaine ? Etc.

De la fragmentation des demandes à une vision intégrée des alternatives

Face aux défis énormes dans lequel nous sommes, il faut plus que des petits gestes. Ils sont importants, soit ! Mais les solutions impliquent plus que les individus. Il faut une vision fédérative des producteurs et des consommateurs et des alternatives pour incarner rapidement cette vision. Des projets, il n'en manque pas. Le problème c'est de s'entendre sur une vision intimement collée à des alternatives

réalisables progressivement. Le maintenant en fonction de l'avenir. Cette première condition est déjà un défi. Pas de mobilisation possible face à M. Legault sans cette vision solidaire et organisée.

Manon Boulianne a développé une approche territorialisée du système alimentaire qui pourrait servir de vision pour le développement d'alternatives à grande échelle en impliquant tout le monde :

> La notion de système alimentaire retenue dans le cadre de notre recherche englobe [...] tous les facteurs impliqués dans la production alimentaire, la transformation, la distribution, l'entreposage, la consommation et la gestion des déchets» ainsi que les produits (intrants et extrants), les acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, grossistes, consommateurs, régulateurs) et les modes de coordination mobilisés (par le marché, les standards ou l'État)[1].

Il me semble que la professeure Boulianne offre un socle sur lequel une vision et des alternatives peuvent prendre racine. L'avantage de cette vision c'est qu'elle s'assoit sur le réel, sur des petites alternatives qui demeurent à être consolidées et inscrites dans un ensemble. Sans nier les rapports de pouvoir entre les petits et les gros. Ceux qui veulent toujours leur part du lion.

Dans un système territorialisé et durable, chacun pourrait trouver sa part. Une vision pour que tout le monde puisse mettre l'épaule à la roue afin de mobiliser le plus grand nombre d'organisations dans notre société. Voilà pour la première condition de réussite.

---

1 BOULIANNE, Manon, DESPRÉS, Carole, MUNDLER, Patrick, PARENT, Geneviève et PROVENCHER, Véronique (2021). «Une approche territorialisée du système alimentaire : le cas de la région de Québec». *Canadian Food Studies*, 8 (1), p.29-48. doi : 10.15353/cfs-rcea.v8i1

D'une vision intégrée à une mobilisation solidaire

Outre la vision, il faut une mobilisation suffisamment forte pour faire bouger M. Legault. Les mouvements sociaux ont été depuis le XIX[e] siècle les seuls à changer les structures sociales, économiques, politiques et environnementales de nos sociétés. Quand ces mouvements de syndicats, de femmes, d'étudiantes, de groupes communautaires, de groupes écologiques, etc. poussent en même temps, il est possible de faire des changements. C'est la deuxième condition pour rendre des alternatives possibles. Un autre énorme défi!

Plus qu'une vision, une cause affective

Or, pour qu'il y ait mobilisation, il faut plus qu'une vision. Les idées mobilisent certaines personnes déjà conscientisées. Les raisons d'une cause mobilisent les personnes, mais pas les masses. Les grands projets institutionnalisés par l'État dans les dernières décennies ont touché le quotidien des gens et avaient une dose affective importante. Le développement et le bien-être des enfants ont été d'une bonne part dans la mise sur pied des CPE et du programme d'assurance parentale. Deux projets institutionnalisés qui ont permis de changer structurellement notre société.

Des études ont démontré que le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) a changé profondément la culture parentale. Les mères sont plus présentes sur le marché du travail, faisant plus d'heures par semaine et étant plus nombreuses également à travailler à temps plein; tandis que les pères voient leur temps de travail diminuer. Les nouveaux pères passent 21 minutes de plus par jour en soins aux enfants[2]. Ce n'est pas rien! Les hommes du

2 Harvey, Valerie, (2019) *Papa 2,0, Les père québécois et les congés parentaux*, thèse de doctorat, Université Laval.

Québec sont plus impliqués dans le développement des enfants que partout ailleurs au Canada. Peut-on s'inspirer de ce qu'on a déjà fait comme société distincte pour offrir une sécurité et une souveraineté alimentaire pour tous et particulièrement pour nos enfants ?

Une autre assurance pour la sécurité alimentaire de nos enfants ?

La question peut paraître loufoque. Plusieurs diront : pas encore une autre taxe ! Pourtant, qui serait prêt aujourd'hui à enlever les cotisations pour le RQAP ? La majorité encore aujourd'hui appuierait le maintien de cet impôt social. Bien plus, nos amis ontariens et d'ailleurs au Canada sont jaloux de cette assurance et encore plus de nos CPE. Alors, est-il possible de penser à un Régime québécois d'assurance alimentaire (RQAA) pour l'avenir de nos enfants (et rendre encore plus jaloux le ROC) ?

Certes, il s'agit d'une hypothèse, mais il faut trouver un peu d'argent pour investir dans des alternatives intégrées dans une vision de souveraineté et de sécurité alimentaire. Il s'agit de l'avenir de notre planète et surtout de l'avenir de nos enfants. Car, pour les plus vieux d'entre nous, nous serons morts, lorsque les changements les plus importants se réaliseront. Pouvons-nous faire un effort d'exploration pour débloquer nos imaginaires ?

En bref, le RQAP est une cotisation sur le salaire selon le revenu. Dans ce sens, il tient compte de la capacité de payer de chaque contribuable. Il a généré en 2021 2,6 milliards de dollars. Un conseil de gestion de l'assurance parentale voit à garder le cap sur la vision du programme. Le tout est encadré par plusieurs politiques qui garantissent une saine gestion.

On pourrait penser à un Régime québécois d'assurance alimentaire (RQAA) qui pourrait disposer d'environ 2,6 milliards chaque année pour soutenir une agriculture territorialisée. Si on utilise les mêmes taux que le RQAP, on peut imaginer qu'on pourrait offrir environ 50 % de ce fonds à environ 1,3 million ménages avec enfant au Québec. Tous les enfants pourraient avoir accès à des légumes via un système d'assurance alimentaire.

L'autre 50 % pourrait être investi dans des prêts d'achat de terre, de matériel pour la culture bio, soutenir les réseaux de distribution comme les marchés publics, etc. Il faudrait aussi utiliser une part de ce fonds pour l'éducation. La population a perdu les habilités pour s'offrir des repas domestiques de qualité. Il semble qu'il faudra développer ces habiletés en milieu scolaire au secondaire, afin que les produits ne deviennent pas des déchets. C'est un changement de culture dans les deux sens du mot!

Évidemment, il faudra poser des limites pour ne pas voir une nouvelle génération de fermes industrielles qui veulent le monopole de certains produits ou de secteurs alimentaires. On est encore dans un système capitaliste qui produit des monopoles. L'expérience des mégas fermes au Québec a tué la diversification agricole. Il faut créer un modèle souple, mais encadré ou tout le monde peut avoir une place viable économiquement dans un système alimentaire territorialisée et durable.

Doubler la mise

Le droit à la sécurité alimentaire du PIRDESC implique que les États ont l'obligation fondamentale d'adopter les mesures nécessaires pour lutter contre la faim, comme le prévoit le paragraphe 2 de l'article 11, même en période de

catastrophe naturelle ou autre. Pendant que nous sommes dans un processus de catastrophe naturelle à répétition et qu'au même moment « les milliardaires de notre monde ont accumulé 3600 milliards de plus en un an. L'équivalent de 12 fois le budget annuel du Canada. » (Nadeau, *Le Devoir*, du 4 juillet 2022, p. 3) Nos gouvernements ne peuvent pas dire qu'ils n'ont pas d'accès aux ressources financières. Il suffirait d'imposer un impôt annuel sur le patrimoine des millionnaires comme le suggère Tomas Piketty[3]. « L'impôt annuel sur la propriété et l'impôt sur les successions rapporteraient au total environ 5 % du revenu national » dans les pays d'Europe. Si nous pouvons établir un type d'impôt semblable à un taux de 2 % au Québec, on pourrait récolter autour de 2,6 milliards de dollars. De quoi doubler la mise pour soutenir un système de sécurité et de souveraineté alimentaire pour tous[4].

Évidemment, les patrons des grandes entreprises seront les premiers à monter aux barricades contre ce genre d'impôt social. Ça ne serait pas la première fois... Il reste que ce sont eux les premiers à dire : « Désolé pour le climat, c'était pas rentable ». M. Legault et M. Fitzgibbon font partie de ce club des « pas rentable ». Ils ne changeront pas du jour au lendemain. Les mouvements sociaux qui voudront vraiment changer le paysage de l'alimentation au Québec devraient commencer maintenant. La route sera longue !

3 Piketty, Tomas, (2019) *Capital et idéologie*, Seuil, p. 1129.

4 La crise n'est pas juste locale, mais internationale. « Les gouvernements des pays occidentaux doivent également libérer des ressources, notamment en taxant les entreprises agroalimentaires et les milliardaires, afin d'investir dans une production alimentaire durable, locale et diversifiée qui aidera les pays à devenir moins dépendants des importations alimentaires. »Hanna Saarinen, Responsable des politiques alimentaires chez Oxfam. Voir rapport du 6 juillet d'Oxfam.

Conclusion

Une chose est claire, les avantages économiques, sociaux, écologiques et culturels d'un investissement massif de quelques milliards pour garantir la sécurité alimentaire sont considérables. On peut aussi montrer par la recherche l'effet boule de neige de l'exploration d'une telle vision, d'une telle mobilisation et d'un tel investissement. Il s'agit, dans les faits, d'un investissement si petit sur le quotidien de l'ensemble des travailleurs et des entreprises du Québec, et même de nos millionnaires locaux : quelle personne en haut de la pyramide sociale en souffrirait vraiment ? Quel impact sur l'ensemble des enfants, sur nos écosystèmes, sur la réorientation majeure de notre économie ? Quel impact sur la culture de notre solidarité collective ? Tout cela n'est pas impossible. Car le Québec a déjà fait des possibles avec des impossibles. ◆





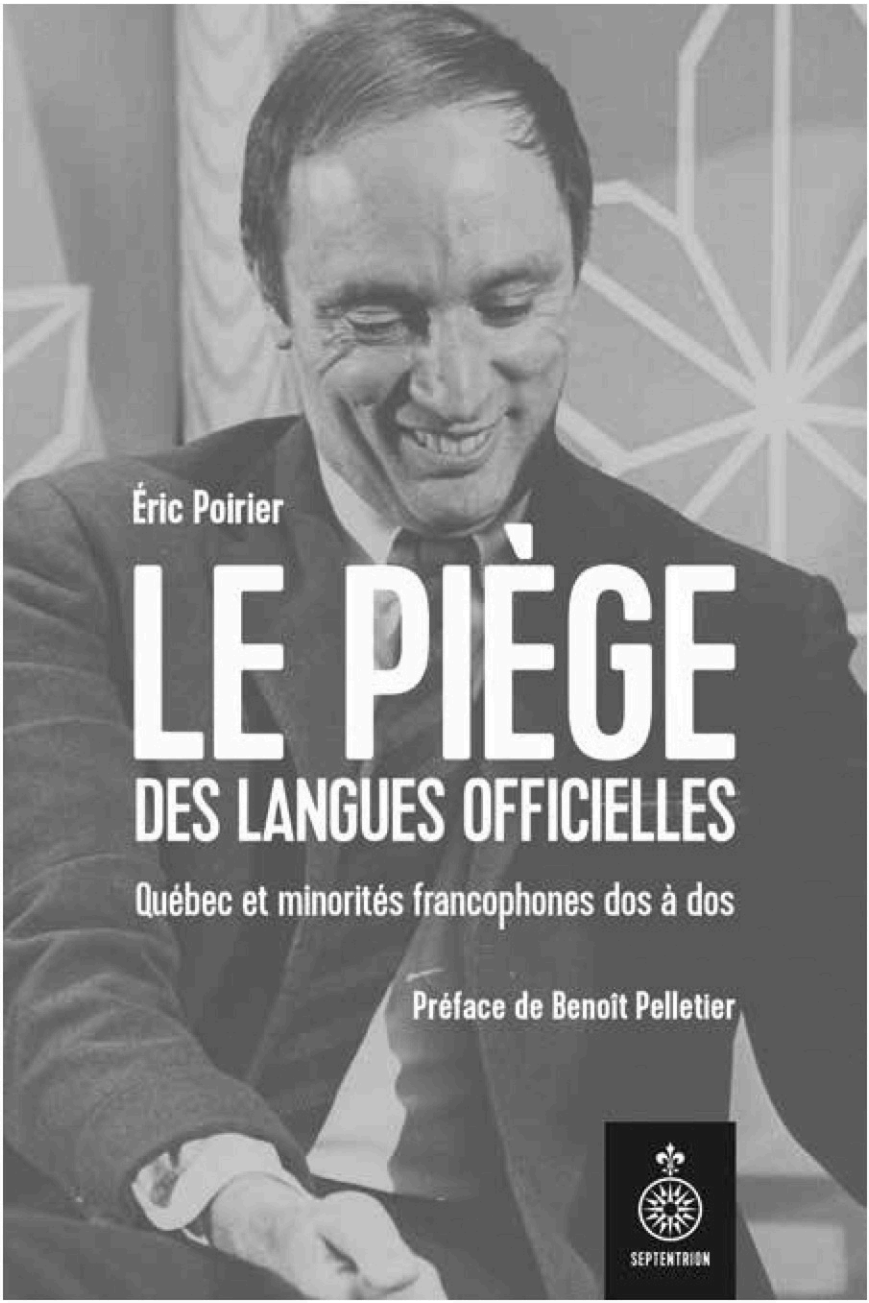
le Rassemblement pour un Pays Souverain

Québec notre seule patrie

www.rps.quebec



149
Primeur


Éric Poirier
LE PIÈGE
DES LANGUES OFFICIELLES
Québec et minorités francophones dos à dos
Préface de Benoît Pelletier
SEPTENTRION

La date de l'audience est fixée. Le 14 juin 1989, les parties doivent présenter leurs arguments devant la Cour suprême du Canada dans une affaire qui oppose un groupe de parents francophones de l'Alberta et le gouvernement albertain. Il y a maintenant plus de sept ans, soit depuis l'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits et libertés* (ci-après Charte canadienne, qui prévoit un droit constitutionnel à l'instruction dans la langue de la minorité dans son article 23), que ces parents d'Edmonton réclament pour leurs enfants des écoles françaises, soumises à un programme français et administrées par un conseil scolaire français.

Plutôt que d'y répondre, favorablement ou non, la province s'est jusque-là contentée de renvoyer leurs demandes au conseil scolaire dont ils relèvent, un conseil scolaire anglais. Celui-ci a cédé, petit à petit, sur quelques points. Une école d'immersion est transformée en partie en école primaire française, offrant l'instruction en français de la maternelle à la sixième année; les septième et huitième années du primaire demeurant offertes en immersion. Puis une école secondaire française ouvre ses portes... Mais les parents se voient refuser ce qui est considéré comme essentiel par la communauté francophone: un conseil scolaire distinct doté du pouvoir d'administrer les écoles, c'est-à-dire le droit de gestion et de contrôle des écoles.

La Charte canadienne est peu bavarde sur cette question. Le droit à l'instruction dans la langue de la minorité comprend bien, explicitement, le droit de faire instruire les enfants «dans des établissements d'enseignement de la minorité[1]». Mais tout est à faire. Ce droit à des «établissements d'enseignement de la minorité»

1 Dans sa version anglaise: le droit de faire instruire les enfants «in minority language educational facilities».

compte-t-il le droit à une école séparée, à des locaux dans une école, à un bâtiment scolaire, ou encore le droit à une forme de représentation au sein d'un conseil scolaire déjà existant ou d'administrer des écoles par l'intermédiaire d'un conseil scolaire distinct ? La réponse n'est alors écrite nulle part.

En plus des principaux opposants qui alimentent l'affaire depuis maintenant plus de sept ans, quelque quinze intervenants supplémentaires s'invitent, un à un, dans le débat qui prend place devant la Cour suprême : le gouvernement fédéral, cinq autres provinces, dont le Québec, des associations représentant des minorités francophones hors Québec et le groupe de pression anglo-québécois Alliance Québec. Si le litige intéresse tout le Canada, c'est que ce droit à des « établissements d'enseignement de la minorité », écrit dans les mêmes termes, trouve application partout au pays. La Cour est appelée à entendre une affaire provenant de l'Alberta, mais l'issue intéresse évidemment toutes les provinces et leurs minorités officielles, qu'elles soient francophones en Alberta ou ailleurs au Canada, ou anglophones au Québec.

Ajoutons un peu de contexte : en 1982, la Charte canadienne enchâsse dans la Constitution le projet porté par la *Loi sur les langues officielles*, une loi fédérale adoptée en 1969 qui déclare l'égalité de l'anglais et du français. De plus, elle le prolonge, ce projet, par l'ajout d'un droit à l'instruction dans la langue de la minorité, en anglais ou en français, offert simultanément à la communauté anglo-québécoise et aux minorités françaises à l'extérieur du Québec. Ainsi, lorsque du côté des parents francophones albertains et de leurs alliés on réclame le droit constitutionnel à un conseil scolaire distinct doté du pouvoir d'administrer des écoles, au même moment, du

côté du gouvernement du Québec, on craint qu'un gain pour les minorités francophones hors Québec, limitant la compétence exclusive des provinces en matière d'éducation, gruge d'autant la compétence québécoise en la matière, au profit des établissements anglophones du Québec. Après tout, sur ce point, le Québec reste juridiquement une province comme les autres.

Il est vrai, les Anglo-Québécois gèrent et contrôlent déjà complètement leurs écoles, et depuis longtemps. Mais qui sait ce que réserve l'avenir ? Le gouvernement du Québec peut vouloir protéger sa pleine marge de manœuvre sur la question, pour que toutes les modalités du droit à l'instruction dans la langue de la minorité continuent à l'avenir d'être débattues à Québec devant l'Assemblée nationale, et non à Ottawa devant les neuf juges de la Cour suprême nommés par le fédéral. Le gouvernement québécois songe-t-il alors à intervenir devant le plus haut tribunal pour appuyer l'Alberta, qui croit qu'une école française gérée par un conseil scolaire anglais respecte la Charte canadienne ? La rumeur s'ébruite. La rumeur se confirme.

Mars 1989, la Fédération des francophones hors Québec, l'organisme qui se veut le premier porte-parole de la francophonie canadienne hors Québec, intervient auprès du gouvernement québécois[2]. Elle rencontre alors une première fois le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, pour lui exprimer ses préoccupations. Insatisfait des réponses obtenues, l'organisme relance deux mois plus tard, par écrit, non seulement Claude Ryan, mais également le premier ministre Robert Bourassa et le ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergou-

2 L'organisme changea de nom en 1991 pour devenir la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

vernementales canadiennes, Gil Rémillard. Au début de juin, l'organisme tente une dernière fois de réorienter le discours du gouvernement québécois, rencontrant cette fois des fonctionnaires des ministères de la Justice et des Affaires intergouvernementales. Mais c'est peine perdue, ou presque.

Le 1er juin 1989, le quotidien *Le Devoir* révèle la position qu'entend défendre le gouvernement québécois devant la Cour suprême. Il titre : « Les Franco-Albertains n'admettent pas le croc-en-jambe du Québec. » L'article décrit la réaction de l'Association canadienne-française de l'Alberta, une autre intervenante dans l'affaire, qui est présentée comme « furieuse contre le gouvernement du Québec ». Elle « dénon[c]e » vertement la position du Québec et souligne, avec hargne, que celle-ci est indigne d'un gouvernement qui se targue « de défendre et d'être les champions » des droits des francophones hors Québec. Le premier ministre Bourassa est directement interpellé : « Il nous abandonne. » « Veut-il la disparition des Franco-Albertains ? », questionne même le président de l'organisme.

Le mémoire que dépose le procureur général du Québec devant la Cour suprême défend clairement la compétence des provinces en matière d'éducation[3]. Le droit à des « établissements d'enseignement de la minorité » prévu dans la Charte canadienne ne compterait, ainsi, que le droit à des écoles. « C'est aux provinces qu'il revient de régir l'Éducation et de prescrire ce qui doit être enseigné », peut-on y lire. Et puisque cette charte ne mentionne jamais l'existence de protections pour des éta-

3 Les mémoires des parties déposées dans les affaires analysées dans le présent ouvrage peuvent être retrouvés dans les archives de la Cour suprême du Canada, à Ottawa.

blissements dotés d'un pouvoir d'administration, le droit à des « établissements d'enseignement de la minorité » ne comprendrait pas « un droit de contrôle et de gestion de structures scolaires » (soulignements dans l'original). Seul un simple « droit de regard » y serait rattaché.

Le 7 juin, *Le Devoir* donne cette fois la parole à la Fédération des francophones hors Québec, qui se déclare « très déçue » de la position du gouvernement québécois. Deux jours plus tard, c'est au tour de Paul-André Comeau, rédacteur en chef au *Devoir*, d'ajouter sa voix au concert. « Il ne faut pas voir s'installer un nouveau clivage entre le Québec et les minorités francophones ! Le Québec ne peut pas s'afficher comme foyer de la culture française dans ce pays sans pratiquer envers les francophones de l'extérieur une politique où dominent sympathie et vigilance. » Il poursuit : défendre un simple « droit de regard », c'est « nettement insuffisant, c'est même un peu insultant ». Encaissant ces attaques, le gouvernement du Québec refuse toute invitation à y répondre publiquement.

Le 14 juin 1989, c'est le jour J. La Cour suprême entend les parties. Finalement, la pluie de critiques qui s'est abattue sur le gouvernement québécois dans les jours suivant le dépôt de son mémoire n'aura pas été sans conséquences. Dans sa plaidoirie orale, le procureur général du Québec prétend que la Charte canadienne confère aux minorités francophones « le droit à une participation efficace à la gestion de leurs écoles », et que les provinces « ont une obligation de résultat à cet égard ».

Il ne s'agit pas du droit de gestion et de contrôle des écoles, certes, mais cette position constitue quand même un pas de plus que le simple « droit de regard » défendu

dans le mémoire. Et ce pas de plus, tous en conviennent. Si bien que Jean-Claude Mahé, un des parents francophones qui porte l'affaire devant la Cour suprême, et qui donnera son nom au jugement qui en découlera, déclare au *Devoir* être « heureux » de la position défendue par le procureur général du Québec.

C'est toutefois trop peu pour les autres défenseurs de la cause. Par exemple, la Commission nationale des parents francophones se dit « scandalisé[e] » par cette position du Québec, qu'elle qualifie d'« inacceptable, voire malhonnête ». Si le gouvernement québécois est incapable de défendre le droit de gestion et de contrôle pour les minorités francophones, c'est, selon le président de l'organisme, parce que Québec « ne se soucie guère de [leur]s préoccupations ». Puis il condamne le gouvernement québécois : « En aucun cas il peut se prétendre le défenseur du fait français au Canada. » La Fédération des francophones hors Québec demeure également tout aussi déçue qu'elle l'était avant l'audience. Puis c'est l'attente.

La Cour suprême rend sa décision l'année suivante, le 15 mars 1990. Dans l'arrêt *Mahé* c. *Alberta*, une cour unanime déclare que le droit à des « établissements d'enseignement de la minorité » comprend le droit de gestion et de contrôle des écoles. Elle raisonne ainsi : si le droit à l'instruction dans la langue de la minorité inclut déjà implicitement le droit d'être instruit dans des établissements (car l'instruction est reçue quelque part, nécessairement dans des établissements), le droit explicite à des « établissements » doit comprendre quelque chose de plus que des écoles, des locaux ou des bâtiments ; il comprend donc le droit de gestion et de contrôle. De plus, comme la Charte canadienne, dans sa version fran-

çaise, protège le droit à des « établissements d'enseignement de la minorité », et non « pour la minorité », il faut conclure que ce droit comprend « une certaine mesure de gestion et de contrôle ».

Alors, grande victoire pour la minorité francophone de l'Alberta ? Oui et non, car le droit de faire instruire ses enfants « dans des établissements d'enseignement de la minorité » l'est uniquement, ajoute la Charte canadienne, « lorsque le nombre de ces enfants le justifie ». Et le juge Brian Dickson, qui rédige les motifs de la Cour, conclut : « Cela dit, je ne suis pas convaincu, au vu de la preuve produite en l'espèce, que l'on ait établi que le nombre d'élèves qui fréquenteront vraisemblablement les écoles francophones à Edmonton soit suffisant pour justifier la création d'un conseil scolaire francophone indépendant. » La minorité francophone doit se contenter d'une représentation dans le conseil scolaire anglais déjà existant. La communauté anglo-québécoise, elle, considère désormais qu'elle détient une protection constitutionnelle pour des commissions scolaires linguistiques.

Avec le droit à l'instruction dans la langue de la minorité, offert simultanément à la communauté anglo-québécoise et aux minorités françaises, a-t-on voulu programmer cette division entre Québec et les minorités francophones ?

[...]

À partir de l'événement de 1969 [l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*], et pour les années qui suivent, les concepteurs de la politique linguistique canadienne ne peuvent ignorer que leur entreprise met le Québec et les francophones minoritaires dans des camps opposés.

Pourtant, ils ne font rien pour l'éviter. C'est qu'à l'époque, à Ottawa, tous les yeux sont rivés sur l'unité canadienne qu'il faut solidifier. On se souvient de la célèbre mise en garde retrouvée en 1965 dans le rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, la commission fédérale coprésidée par André Laurendeau et Davidson Dunton qui ouvre la voie à l'intervention canadienne sur les langues officielles de 1969 : « Le Canada traverse actuellement, sans toujours en être conscient, la crise majeure de son histoire. Cette crise a sa source dans le Québec. » Et plus loin : « Il en résultera soit la rupture, soit un nouvel agencement des conditions de son existence » (Guay : en ligne).

Dans les circonstances, le fait que la politique linguistique canadienne soit susceptible de diviser le Québec et la francophonie hors Québec peut ne pas avoir été envisagé à Ottawa comme une conséquence indésirable de l'entreprise. Cette division constitue au contraire un élément pouvant déstabiliser un mouvement québécois. À l'avenir, le Québec pouvait se voir opposer les minorités francophones, campées du côté fédéral sur la question du bilinguisme officiel. Évidemment, c'est la volonté souverainiste qui semble de plus en plus gagner la population québécoise et l'ambition d'ériger le Québec en État national qui sont à combattre.

Dans le premier tome de son rapport, publié en 1967, la commission Laurendeau-Dunton suggère la reconnaissance des deux communautés nationales qui composent le Canada, la française et l'anglaise (Dupuis 2019 : 80). Mais, au gouvernement fédéral, on croit plutôt de plus en plus que c'est justement ce qu'il faut éviter de faire si le pays ne veut pas s'engager sur la pente savonneuse du statut particulier pour le Québec qui mènera, croit-on, à son

indépendance. Lorsque Pierre Elliott Trudeau devient premier ministre du Canada en 1968, il propose de « divorcer les concepts d'État et de nation » et de s'en tenir à deux langues officielles dans un pays multiculturel (p. 89).

Le sociologue Hubert Guindon l'a décrit mieux que quiconque. Le projet de langues officielles tel qu'il a été conçu par Trudeau est une façon d'agir sur le terrain de la reconnaissance sans reconnaître la principale minorité nationale du Canada, composée du Québec et des francophones hors Québec. Il s'agit même de nier son existence (Guindon 1995 : 174 et 182). Avec la *Loi sur les langues officielles* de 1969, les programmes fédéraux de subventions qui s'y ajoutent pour encourager le leadership communautaire des francophones minoritaires et des Anglo-Québécois, l'enchâssement en 1982 du droit à l'instruction dans la langue des minorités francophones hors Québec et anglophones au Québec, etc., le pouvoir fédéral « crée deux minorités officielles ». Il confirme aussi l'égalité des provinces. Guindon décrit le projet de la façon suivante :

> Lorsqu'on l'interrogea sur ses motifs de fonder la politique linguistique du pays sur les minorités officielles plutôt que sur les deux majorités du pays, il [Trudeau] répondit cyniquement : les majorités n'ont pas besoin de protection. En faisant des Québécois francophones une majorité, il s'évitait l'embarras d'avoir à les considérer comme une minorité nationale (p. 178).

Si Guindon parle de la « fiction légale des minorités officielles », « perçues et traitées de façon identique », c'est parce qu'il sait bien que les francophones hors Québec et les Anglo-Québécois n'ont en réalité rien en commun, ou presque (p. 183). Au Canada, et en Amérique du Nord, toutes les forces jouent en faveur de la langue anglaise

et au détriment de toutes les autres langues ; surtout s'il s'agit moins de travailler à leur maintien comme objet de folklore que comme élément donnant forme à une société. Si la politique linguistique canadienne s'y acharne, c'est parce qu'elle veut « nier l'existence de [l]a minorité nationale » du Canada et « unifier les "minorités officielles" pour dénoncer les efforts d'affranchissement de celle-ci » (p. 184). Ainsi, la politique canadienne « désolidaris[e] les francophones hors Québec de la majorité québécoise » qui, se rangeant dans le camp fédéral du bilinguisme officiel et prenant parti contre l'intention de faire du Québec un État français, « tombent dans la souricière que leur a tendue le régime Trudeau » (p. 179 et 184).

Confronté aux francophones minoritaires sur l'enjeu linguistique, le gouvernement du Québec se trouve atteint dans sa prétention d'être le représentant du Canada français, ce qui n'est pas banal. Il s'agit alors de son argument le plus fort au soutien d'un statut particulier au sein de la fédération. Formulons-le ainsi : puisque le Québec représente un des peuples fondateurs du pays, le peuple français, celui-ci ne peut constituer une province comme les autres et doit donc se voir consentir un nouveau statut face au reste du Canada. Or, c'est précisément l'argument que cherche à contrecarrer la politique linguistique canadienne.

En reconnaissant une minorité officielle francophone hors Québec, le gouvernement fédéral pouvait vouloir s'assurer de sa loyauté pour qu'elle puisse ensuite se retourner contre le gouvernement du Québec. Contre Québec, car ces minorités francophones – voulant faire avancer les droits à s'exprimer et à recevoir une éducation en français dans le reste du Canada – pouvaient trouver sur leur chemin un Québec désirant aller en

sens inverse. C'est le propre de la politique linguistique canadienne : toute avancée pour les droits du français hors Québec vient avec pour contrepartie une avancée réciproque pour l'autre minorité officielle et les droits de la langue anglaise au Québec. « L'intervention du gouvernement fédéral est vue par plusieurs comme une façon d'utiliser les francophones [minoritaires] pour mater le nationalisme du Québec et ainsi créer de la rivalité entre le Québec et les francophones hors Québec » (Denault 2013 : 40). La littérature témoigne de cette intention prêtée au gouvernement fédéral[4]. Le projet est adopté en 1969, puis constitutionnalisé, réformé et mis à jour en 1982, 1988 et 2005. Mais il s'est rapidement déployé parce qu'il est fixé à l'événement de 1867.

[...]

Le présent ouvrage déconstruit les mécanismes qui provoquent la division de la francophonie. Un événement, celui de 1969, a su donner un élan à un projet ; il réinterprète l'événement fondateur de 1867, il annonce ce qui doit lui être ajouté en 1982 et pour la suite. Mais l'histoire n'est pas écrite d'avance. Elle ne l'a jamais été. Un nouvel élan peut être donné dans une direction opposée, forçant les juges à adopter une nouvelle stratégie leur permettant d'arriver à leurs fins.

Le cadre d'action que s'imposent les tribunaux découle des contraintes juridiques qui pèsent sur chaque acteur participant au fonctionnement et à l'évolution du système. Sont ainsi visés les juges, avocats, procureurs généraux, gouvernements, premiers ministres, administrateurs publics, législateurs, constituants, etc. [Le philosophe du droit] Michel Troper illustre son propos à

4 . Voir Martel 2008 : 211 ; Cardinal 2003 : 18 ; Balthazar 1995 : 89.

l'aide d'une analogie. Comme dans une partie d'échecs, outre les contraintes matérielles, les joueurs sont libres de déplacer leurs pièces comme ils le souhaitent. Les règles du jeu ne forcent aucun d'entre eux à les jouer d'une façon ou d'une autre. Le respect des règles, ou leur interprétation, relève plutôt d'une stratégie. Ainsi, comme le joueur qui cherche la reconnaissance par la communauté des joueurs d'échecs, le juge inscrit son action dans un certain cadre.

Dans une partie d'échecs, le joueur déplace ses pièces pour répondre au jeu de son adversaire. Chaque mouvement est une décision. Chaque décision révèle un choix influencé par les mouvements précédents du joueur adverse, qui à son tour cherche à influencer ce dernier. Pour remporter la partie, le joueur est contraint de déplacer ses pièces de façon à éviter de mettre son roi en échec, et de façon à capturer celui de son adversaire par l'échec et mat.

Plus la partie avance, plus les contraintes deviennent pressantes ; le jeu se resserre, les possibilités se raréfient et le meilleur coup peut finalement être de prendre la seule décision qui pouvait être prise. Malgré toute la liberté du joueur, on dira alors que celui-ci n'avait plus le choix. Il était contraint, car « tout joueur compétent aurait nécessairement joué [l]e même coup » (Champeil-Desplats et Troper 2005 : 3). Ainsi, la contrainte juridique force le juge à prendre la décision qui assure sa légitimité auprès des autres acteurs. Il peut se sentir plus ou moins contraint selon les contextes.

La francophonie ne peut poser une nouvelle pierre à l'édifice de l'intention législative sur les langues officielles au Canada. Elle est minoritaire. Elle ne dispose pas non

plus, pour la même raison, du pouvoir de nommer les juges de la Cour suprême du Canada ou des autres tribunaux les plus importants du pays. Ce pouvoir relève exclusivement du gouvernement fédéral. Cependant, la francophonie peut agir sur les contraintes juridiques qui pèsent sur les juges, voire en créer de nouvelles, de façon à forcer l'émergence de l'asymétrie de principes. L'exécutif fédéral est un lieu très important de pouvoir au Canada, mais il n'est pas le seul. Tous les acteurs, même ceux qui ne contrôlent pas le gouvernement fédéral, participent à la création des contraintes juridiques.

Dans le monde des échecs, les contraintes ne se pensent pas que dans les officines de la Fédération internationale des échecs (FIDE), là où sont officialisées les règles du jeu. Dans une partie, chaque joueur, peu importe son niveau, est un acteur qui génère des contraintes pour son adversaire. L'analogie a ses limites, mais, comme tout joueur d'échecs, la francophonie canadienne, qui dispose toujours de lieux de pouvoirs – un État fédéré (constitué des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire), des municipalités, des hôpitaux, des structures scolaires, la capacité de peser de l'intérieur sur les décisions prises par le cabinet fédéral ou d'influencer, voire de contrôler, l'opposition officielle à la Chambre des communes, etc. –, peut générer des contraintes juridiques dans le contentieux des droits linguistiques au Canada. Elle doit toutefois savoir déplacer ses pièces en conséquence.

D'ailleurs, le gouvernement fédéral dirigé par Justin Trudeau n'est-il pas justement en plein processus pour revoir la *Loi sur les langues officielles*? Peut-être assisterons-nous au sixième événement construisant l'intention législative sur les langues officielles. Et le gouvernement québécois dirigé par François Legault ne

cherche-t-il pas à revoir ses liens avec les francophones minoritaires du Canada ? Dans tous les cas, une nouvelle alliance entre le Québec et les minorités francophones, libérés d'une dynamique de quémandeurs, est nécessaire. Il s'agit de se reconnecter à l'histoire longue de l'Amérique française et du Canada français pour tendre à nouveau les ressorts politiques. [...]

Michel Seymour*

Ukraine : ce qui ne fait pas la nouvelle

La Russie peut être blâmée d'être intervenue militairement en Ukraine, mais l'OTAN et les États-Unis peuvent être blâmés de l'avoir provoquée.

La situation est semblable à celle du Hamas qui, en désespoir de cause, lance des missiles sur les populations israéliennes. Il s'agit d'un crime de guerre, à n'en pas douter, mais quand on opère un certain recul, on comprend les causes profondes du conflit qui permettent d'expliquer comment on en est arrivé là : l'occupation et la colonisation de la Cisjordanie, le blocus de Gaza et les mille et une exactions quotidiennes commises par l'armée israélienne contre le peuple palestinien.

Bien entendu, la Russie est incomparablement plus forte que le Hamas, mais les États-Unis sont incomparablement plus forts qu'Israël. Certains seront cependant tentés de distinguer les deux situations en soulignant le fait qu'Israël occupe le territoire et agresse physiquement le peuple palestinien, alors que ce n'est pas le cas des États-Unis face à la Russie. Et pourtant, la Russie peut elle aussi avoir des réclamations sécuritaires légitimes. Les peuples n'ont pas seulement le droit de ne pas être physiquement agressés. Ils ont aussi le droit à la sécurité.

---

* Philosophe, professeur retraité de l'Université de Montréal.

La Russie a depuis longtemps fait valoir le principe de l'indivisibilité de la sécurité en Europe : un pays ne doit pas renforcer sa sécurité aux dépens de celle d'un autre. Ce principe est présent dans le traité d'Istanbul de 1999 signé par les membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Un pays qui s'allie à l'OTAN et donc aux États-Unis, et qui peut à ce titre être un lieu d'installation de missiles nucléaires remet en cause la sécurité de la Russie et la place face à un péril évident, surtout s'il lui est géographiquement voisin.

Quand un fusil est posé contre votre tempe, il n'y a pas d'agression physique à proprement parler, mais votre sécurité est quand même compromise de façon criminelle. Ainsi que je vais le montrer, ceux qui voient l'intervention russe comme un geste de pure paranoïa sont des gens géopolitiquement ignorants.

La conjoncture géopolitique

Qu'est-ce qui explique l'escalade insensée dans laquelle nous sommes engagés ? À mon avis, c'est le rêve américain d'un monde unipolaire et d'une hégémonie planétaire qui explique comment on en est arrivé là.

Pour comprendre comment ce rêve fou peut être possible alors que les États-Unis ne représentent pas plus que 4 % de la population mondiale, il faut se mettre à la place des dirigeants américains. Le pays est la première puissance économique mondiale. Le dollar est la devise de référence. Avec la dissolution de l'URSS, on semble être parvenu à la fin de l'histoire, telle que décrite par Francis Fukuyama dans un livre paru en 1992. Le capitalisme semble victorieux. Sur le plan militaire, les Américains sont aussi les plus forts. Les dépenses étatsuniennes à cet égard dépassent maintenant

750 milliards de dollars par année. C'est plus que les neuf puissances suivantes réunies. La Russie dépense pour sa part seulement 60 milliards de dollars par an. Les Américains ont en outre été en guerre pendant la plus longue partie de leur histoire. Le pays a même, pendant un certain temps, mené sept guerres de front. Il est intervenu militairement plus d'une centaine de fois depuis 1991. Les États-Unis ont 800 bases militaires partout à travers le monde (dont quatre cents encerclant la Chine), alors que la Russie n'en a que neuf. Les États-Unis ont imposé des sanctions à des dizaines de pays, incluant la Chine et la Russie bien sûr, mais aussi le Liban, l'Iran, l'Afghanistan, la Libye, Cuba et le Venezuela. L'anglais est la lingua franca internationale et le cinéma hollywoodien est partout présent. Comment dans ces conditions résister à l'envie de dominer le monde ? Comment ne pas céder à l'envie de posséder l'Anneau du pouvoir ?

Or, dans la situation actuelle, le rêve fou des Américains est confronté de plus en plus à une dure réalité. La Chine s'apprête à les supplanter comme première puissance économique mondiale et la Russie joue un rôle économique de plus en plus important en Europe, surtout grâce aux pipelines Nordstream 1 et Nordstream 2. Ensuite, le BRICS, cette association réunissant le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, représente 42,1 % de la population mondiale (soit 3,1 milliards d'habitants). En 1990, leur poids dans le PIB mondial atteignait à peine 10 %, mais il représentait 25,5 % du PIB mondial en 2018 ; aujourd'hui, le BRICS totalise un PIB de près de 20 000 milliards d'euros et est plus élevé que celui du G7 (É.-U., Allemagne, Grande-Bretagne, France, Canada, Italie et Japon). Enfin, les Américains ont apparemment eu récemment de la difficulté à vendre des bons du trésor, ce qui laisse présager une perte de confiance de plus en plus présente à l'égard du dollar, comme monnaie de référence.

La peur de perdre le contrôle sur l'idéal d'un monde unipolaire dominé par les É.-U. est donc ce qui pousse les Américains à intervenir partout dans le monde. L'islamophobie, la russophobie et la sinophobie sont des moyens utilisés par les Américains pour créer de toute pièce un choc des civilisations et justifier des interventions militaires appuyées par l'OTAN : au Moyen-Orient, en Ukraine ou en mer de Chine.

Retour sur l'Ukraine

Venons-en à l'Ukraine. Les médias décrivent Vladimir Poutine comme étant à l'origine du conflit, comme s'il cherchait à reconstituer l'URSS. À ce propos, on a invoqué depuis quelque temps la figure du philosophe conservateur Alexandre Douguine, voulant à tout prix s'accrocher à l'idée que l'opération militaire s'explique à partir d'une logique interne à la Russie (l'influence de Douguine sur Poutine) et non comme une réaction à la provocation des États-Unis. Ce scénario imaginaire a comme insigne avantage d'évacuer les enjeux géopolitiques et de ne pas tenir compte de l'éléphant étatsunien dans la pièce.

Et pourtant, les États-Unis ont rompu leur promesse de ne pas élargir l'OTAN au-delà de l'Allemagne de l'Est. Ils ont ajouté 14 nouveaux pays malgré l'opposition russe à tout élargissement de l'OTAN exprimée par Mikhaïl Gorbatchev, Boris Eltsine et Vladimir Poutine. Ils se sont retirés des traités portant sur les boucliers antimissiles (2002) et sur les missiles à portée intermédiaire (2019). Ils ont installé des bases militaires dans les nouveaux pays intégrés à l'OTAN. Ils ont installé des boucliers antimissiles capables d'être utilisés offensivement notamment en Pologne et en Roumanie.

Les Américains ont aussi appliqué à la lettre l'ensemble des mesures d'escalade proposées dans un document de 2019 de la Rand Corporation, un *think tank* financé en grande partie par le gouvernement américain à la hauteur de 360 millions de dollars par année. On peut y lire :

> Ce rapport cherche à définir les domaines dans lesquels les États-Unis peuvent rivaliser à leur avantage [...] ce rapport examine les vulnérabilités et les inquiétudes économiques, politiques et militaires de la Russie. Il analyse ensuite les options politiques potentielles pour les exploiter.
>
> La plupart des mesures abordées dans ce rapport sont, d'une certaine manière, des mesures d'escalade, et la plupart d'entre elles provoqueraient probablement une contre-escalade de la part de la Russie.
>
> Les mesures que nous examinons n'auraient pas pour objectif premier la défense ou la dissuasion, bien qu'elles puissent contribuer aux deux. Elles sont plutôt conçues comme des éléments d'une campagne destinée à déséquilibrer l'adversaire, en amenant la Russie à se battre dans des domaines ou des régions où les États-Unis ont un avantage concurrentiel, en poussant la Russie à se dépenser militairement ou économiquement ou en faisant perdre au régime son prestige et son influence au niveau national et/ou international.

Parmi l'ensemble des mesures proposées, on trouve notamment celles-ci :

- entraver les exportations de pétrole russe;;;
- réduire les exportations de gaz russe;
- entraver l'expansion des pipelines russes;
- imposer des sanctions aux Russes;

- fournir une aide létale à l'Ukraine ;
- augmenter les forces terrestres de l'OTAN en Europe ;
- augmenter les exercices de l'OTAN en Europe ;
- se retirer du traité INF (forces nucléaires à portée intermédiaire).

Les Américains ont présenté leur retrait du traité de l'INF comme ayant été causé par les violations russes de l'entente contenue dans le traité, mais il appert maintenant que c'est une initiative des États-Unis, comme mesure d'escalade susceptible de déstabiliser la Russie.

L'avis des experts

Les Américains sont allés de l'avant et ont décidé d'appliquer à la lettre ce plan, et ce, malgré les avis contraires répétés de plusieurs politiciens, anciens diplomates de carrière ou experts en géopolitique depuis plusieurs années. George F Kennan, qui était le concepteur de la stratégie de l'endiguement de l'URSS pendant la guerre froide, a le premier fait valoir un point de vue critique dans un article intitulé « A Fateful Error » paru dans le *New York Times* en 1997, où il écrit :

> L'élargissement de l'OTAN serait la plus fatale erreur depuis la fin de la guerre froide. On peut s'attendre à ce que cette décision attise les tendances nationalistes antioccidentales et militaristes de l'opinion publique russe, qu'elle relance une atmosphère de guerre froide dans les relations est-ouest et oriente la politique étrangère russe dans une direction qui ne correspond pas vraiment à nos souhaits.

William Burns est pour sa part l'actuel directeur de la CIA ; dans un mémo à la secrétaire d'État Condoleezza Rice, en 2008, il écrit :

> L'entrée de l'Ukraine dans l'OTAN est la plus vive de toutes les lignes rouges pour l'élite russe (et pas seulement Poutine). En plus de deux ans et demi de discussions avec des acteurs russes clés [...] je n'ai encore trouvé personne qui considère l'entrée de l'Ukraine dans l'OTAN comme autre chose qu'un défi direct aux intérêts russes.

Onze ans plus tard, il ajoutait dans ses *Mémoires* :

> Là où nous avons commis une grave erreur stratégique [...], c'est que nous avons ensuite laissé l'inertie nous pousser à demander l'adhésion à l'OTAN de l'Ukraine et de la Géorgie, malgré les profonds attachements historiques de la Russie à ces deux États et les protestations, encore plus fortes. Cela a causé des dommages indélébiles et a nourri l'appétit d'une future direction russe de se venger.

Jack Matlock est l'ancien ambassadeur des États-Unis en Russie, l'un des rares spécialistes de la Russie dans le corps diplomatique américain. Juste avant l'invasion, il écrivit :

> Puisque la principale exigence de Poutine est l'assurance que l'OTAN ne prendra pas de nouveaux membres, et en particulier pas l'Ukraine ni la Géorgie, il est évident que la crise actuelle n'aurait pas eu lieu s'il n'y avait pas eu d'expansion de l'alliance après la fin de la guerre froide, ou si l'expansion s'était faite en harmonie avec la construction d'une structure de sécurité en Europe qui incluait la Russie.

En plus de Kennan, Burns et Matlock, il y avait aussi Henry Kissinger, ancien secrétaire d'État des États-Unis,

Chas Freeman, ancien sous-secrétaire à la Défense pour les affaires de sécurité internationale des États-Unis, William Perry, secrétaire de la Défense sous Bill Clinton, John Mearsheimer professeur de science politique à l'Université de Chicago, Stephen F Cohen, regretté professeur de la NYU et de Princeton, Noam Chomsky, intellectuel de renommée internationale et Barack Obama, ancien président démocrate. Ils ont tous en vain essayé de faire comprendre que l'Ukraine était un intérêt vital pour la Russie, mais n'était pas un intérêt vital pour les États-Unis.

L'implication américaine en Ukraine

La collaboration militaire entre l'Ukraine et les États-Unis a fonctionné à plein régime depuis le coup d'État de 2014, coup que les Américains ont instrumentalisé à leur avantage. Cinq milliards de dollars US ont été engloutis pour favoriser le changement de régime. Des visites répétées de John McCain, Joe Biden, John Kerry et Victoria Nuland ont eu lieu pour préparer le coup. Ils ont tous rencontré des représentants de l'opposition ukrainienne, et notamment Oleg Tyagnibok, chef du parti Liberté (Svoboda) qui a été classé en 5e position dans le palmarès des 10 plus grands antisémites de 2012 par la fondation Simon Wiesenthal.

Le nouveau premier ministre a été décidé par l'administration américaine sans consultation avec l'Union européenne («Fuck the EU», dixit Nuland). Une Américaine fut naturalisée ukrainienne pour pouvoir occuper dès décembre 2014 la fonction de ministre de l'Économie. Les Américains ont mis sur pied des laboratoires de recherche portant sur des produits chimiques qui, selon Victoria Nuland, «ne doivent pas tomber aux mains des

Russes ». La formation de soldats a par la suite été assurée, notamment par des militaires américains et canadiens. Les fortifications au cœur de l'Ukraine ont préparé la confrontation. Un équipement militaire a été installé. L'Ukraine était en train de devenir un membre de facto de l'OTAN. Zelensky annonça son intention de reprendre le contrôle sur le Donbass et de reprendre la Crimée. L'armée ukrainienne se massait à l'est du pays. Le secrétaire d'État Anthony Blinken répéta en novembre 2021 que les États-Unis travaillaient chaque jour pour inclure l'Ukraine dans l'OTAN et la vice-présidente Kamala Harris a renchéri par la suite en répétant la même chose. Le document russe préconisant la neutralité de l'Ukraine fut rejeté du revers de la main par les Américains.

La Russie ne pouvait pas béatement accepter cette situation qui allait permettre aux États-Unis d'installer en Ukraine des boucliers antimissiles ou des missiles à portée intermédiaire, en principe susceptibles d'être aussi utilisés de manière offensive, comme ceux déjà installés en Pologne et en Roumanie, et qui allaient être suffisamment proches de la Russie pour être en mesure d'atteindre Moscou en quelques minutes seulement. Cela revenait pour les Russes à accepter d'avoir un fusil sur la tempe.

Or, ceux qui ont accusé les États-Unis et l'OTAN d'être en très grande partie responsables du conflit ont ipso facto été qualifiés de pro-Poutine. Les faits sont pourtant têtus et accablants. Les É.-U. sont bel et bien engagés dans une guerre par procuration avec les Russes en se servant des Ukrainiens comme d'une chair à canon.

On ne devrait pas s'en étonner. Ce stratagème américain n'est tout de même pas nouveau. Les Américains se sont

servis des moudjahidines pour combattre les Russes en Afghanistan, des contras pour combattre les sandinistes au Nicaragua, des Kurdes pour combattre DAESH et d'Al-Qaeda pour combattre le régime syrien. Ils se servent maintenant des Ukrainiens pour affaiblir les Russes et ils se servent de plus en plus des Taiwanais pour s'en prendre à la Chine. Le secrétaire d'État à la défense des États-Unis, Lloyd Austin, a d'ailleurs admis que les Américains cherchaient à affaiblir la Russie. Le sénateur Lindsay Graham a parlé d'un combat devant être mené jusqu'au dernier Ukrainien.

La question se pose : qui a à cœur le sort des Ukrainiens ? Sont-ce les va-t'en guerre qui font la promotion d'une intervention directe, d'une *no fly zone* ou de l'aide militaire accrue, ou ceux qui, depuis le début, accusent les Américains de jeter de l'huile sur le feu et de favoriser l'escalade au lieu de recourir à la négociation et à la diplomatie ?

L'interruption des négociations, imposée aux Ukrainiens par l'OTAN grâce à la mission de Boris Johnson, n'est pas critiquée seulement par la gauche que l'on qualifie de pro-Poutine, mais bien par l'ancien ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la France, Hubert Védrine. Ce dernier écrit : « Boris Johnson est irresponsable. Il est sur une ligne maximaliste [...] prêt à se battre jusqu'au dernier ukrainien [...] pour affaiblir la Russie ».

Les Américains n'ont pas seulement forcé Zelensky à mettre un terme aux négociations avec les Russes. Ils ont adopté une nouvelle politique concernant l'usage de l'arme nucléaire. Dans une note du service d'information du Congrès américain publiée au mois de mars 2022, on peut lire :

> L'examen de la révision de la position à l'égard du nucléaire (NPR) de l'administration Biden a passé en revue la politique déclaratoire nucléaire des États-Unis, à savoir les déclarations que font les États-Unis sur le moment, la manière et la raison de l'utilisation des armes nucléaires pour dissuader les adversaires et rassurer les alliés des États-Unis au sujet de leur engagement en matière de défense. Mais, selon une fiche d'information de l'administration, le NPR ne modifiera pas cette politique pour inclure un engagement de « non-utilisateur premier » stipulant que les États-Unis n'utiliseront jamais les armes nucléaires en premier dans un conflit et n'inclura pas une politique de « but unique » stipulant que le seul but des armes nucléaires est de dissuader l'utilisation de l'arme nucléaire. Au lieu de cela, le NPR déclarera que « le rôle fondamental des armes nucléaires américaines est de dissuader toute attaque nucléaire contre les États-Unis, nos alliés et nos partenaires ». Il indiquera également que « les États-Unis n'envisageront l'utilisation d'armes nucléaires que dans des circonstances extrêmes pour défendre les intérêts vitaux des États-Unis ou de leurs alliés et partenaires ».
>
> https://sgp.fas.org/crs/nuke/IN10553.pdf

La politique américaine ne comporte donc pas d'engagement à ne pas tirer en premier et la dissuasion n'est pas nécessairement le seul but recherché.

Un florilège de mensonges éhontés

Depuis le début du conflit, on accuse à tort les Russes de vouloir conquérir de nouveaux territoires, alors que la séquence des événements ne permet pas de lire les choses de cette façon. En réaction à la promesse faite à Bucarest d'inclure la Géorgie et l'Ukraine dans l'OTAN, ils sont tout d'abord intervenus militairement en Géorgie, mais ils s'en sont retirés par la suite. Ils n'ont pas voulu annexer l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie. Ils les ont reconnues

comme des républiques souveraines. Il s'agissait de placer la Géorgie en face d'un problème concernant son rapport aux minorités russophones qu'elle considère comme faisant partie du pays. C'est un bon moyen pour bloquer son inclusion dans l'OTAN, puisque pour faire partie de cette organisation, il faut bien traiter les minorités se trouvant sur son territoire.

Au lendemain du coup d'État du 22 février 2014, la Russie a annexé la Crimée qui n'était plus en sa possession depuis seulement 23 ans (depuis la dissolution de l'URSS en 1991). Un référendum initié par la Crimée avait déjà eu lieu avant même la dissolution de l'URSS qui était favorable à l'annexion et les intérêts commerciaux sécuritaires de la Russie entraient en ligne de compte. La Russie organisa un second référendum qui fut à nouveau favorable à l'annexion. Le coup d'État, les intérêts sécuritaires et commerciaux, de même que les deux référendums permettent de comprendre les motifs de l'annexion.

Le parlement ukrainien adoptait dès le lendemain du coup d'État (le 23 février 2014) un décret annulant les lois linguistiques qui protégeaient les minorités russophones de l'Ukraine. Les *oblasts* de Lougansk et Donetsk ont déclaré leur indépendance. Pour mater ces deux régions sécessionnistes, des milices néonazies ou ultranationalistes se sont engagées dans une guerre civile qui a fait 14 000 morts. Moscou a malgré tout refusé de reconnaître les deux nouveaux États et a privilégié les accords de Minsk qui auraient eu pour effet de restaurer les droits des russophones en vertu d'un amendement constitutionnel qui conférait une autonomie au Donbass. Pour les Russes, cela permettait d'espérer que leur soit accordé un droit de veto qui aurait pour effet de contrecarrer toute possibilité d'inclusion de l'Ukraine dans l'OTAN.

Cependant, voyant que les accords de Minsk n'allaient jamais être appliqués (comme les accords d'Oslo pour la Palestine), les Russes ont procédé comme pour la Géorgie, et ils se sont rabattus sur la reconnaissance de l'indépendance de Donetsk et de Lougansk en février 2022, tout juste avant d'engager l'opération militaire du 24 février 2022. C'est seulement après avoir reconnu leur indépendance que les Russes ont pu être en droit d'intervenir. L'article 51 de la Charte des Nations unies affirme le droit de se défendre et il permet à des pays agressés de demander l'assistance d'un pays ami. Le principe de la sécurité collective reconnue à l'article 51 de la Charte s'applique non pas à la sécurité interne, mais seulement aux actes extérieurs d'agression.

C'est seulement parce que ces accords n'ont pas été appliqués, que l'escalade a par la suite continué et que l'OTAN est intervenue à trois reprises pour mettre fin aux négociations, que la Russie est par la suite passée à l'étape de l'annexion des deux républiques et des *oblasts* de Kherson et Zaporijié.

Suite à l'opération militaire du 24 février 2022, certains ont comparé Vladimir Poutine à Adolf Hitler. Cette comparaison, en plus d'être complètement absurde, est profondément insultante, car la Russie a été à l'origine de la victoire contre le régime nazi en 1945. Elle a subi des pertes de 26 millions de personnes civiles et militaires durant cette guerre. Cette association entre Poutine et Hitler est d'autant plus odieuse que ce sont des bataillons néonazis ou ultranationalistes financés par des oligarques ukrainiens, notamment le bataillon Azov et Secteur droit, qui ont joué un rôle décisif (i) dans le renversement en 2014 du président ukrainien démocratiquement élu de 2010 (ii) dans l'abrogation des lois linguistiques garantissant les droits des russophones (iii)

dans le massacre d'Odessa ainsi que (iv) dans la guerre civile contre les russophones du Donbass. Il faut savoir aussi que l'État ukrainien a intégré ces bataillons néonazis et ultranationalistes à l'armée ukrainienne, comme en ont fait état, à l'époque, de nombreux reportages de la BBC. Depuis l'intervention militaire de la Russie en Ukraine, cependant, les médias occidentaux ne font plus référence à ces bataillons en les décrivant comme des groupes « néo-nazis ». Et pourtant, le problème est profond. La population ukrainienne célèbre partout au pays l'« héroïsme » de Stepan Bandera, un collabo nazi responsable au début des années 1940 de la mort de plusieurs milliers de Juifs polonais. Même l'ambassadeur de l'Ukraine en Allemagne a refusé récemment de condamner Stepan Bandera.

Depuis le début du conflit, on a aussi accusé la Russie d'avoir tiré sur des populations ainsi que sur des écoles, des hôpitaux et des théâtres, mais Amnistie internationale a démontré que l'armée ukrainienne s'installait dans ces bâtiments et se servait des civils comme boucliers humains.

On a accusé les soldats russes de violer systématiquement les femmes, mais la procureure ukrainienne qui a fait ces allégations a dû démissionner faute de preuves fournies.

On a accusé la Russie de bombarder des camps de prisonniers ukrainiens composés de membres du régiment néonazi Azov, alors que l'Ukraine avait tout intérêt à chercher à museler ces prisonniers pour ne pas montrer à la face du monde la haine raciste qui les anime.

Certains ont évoqué la possibilité que des milices russes soient à l'origine de l'assassinat de la fille d'Alexandre Douguine, alors que son nom, de même que

celui de son père apparaissaient avec leurs coordonnées sur une liste de personnes jugées propagandistes confectionnée par les autorités américaines à Langley.

Zelensky a accusé la Russie de lancer des missiles sur la centrale nucléaire de Zaporijjia pourtant contrôlée par les Russes, alors qu'une autre version sortie le lendemain alléguait que l'armée ukrainienne avait lancé des missiles à proximité de la centrale parce que l'armée russe y occupait les lieux (alors que la centrale était en fait gardée par une police russe et non par l'armée).

Voilà maintenant qu'un sabotage des deux pipelines Nordstream 1 et 2 a lieu et que l'on cherche encore une fois à accuser la Russie. Et pourtant, Vladimir Poutine venait tout juste d'affirmer qu'il était prêt à fournir à nouveau du gaz en Europe pourvu que l'Europe mette fin aux sanctions. À l'occasion d'une intervention récente faite en septembre 2022 à Samarkand, il a dit :

> Après tout, s'ils ont un besoin urgent [de gaz], si la situation est si mauvaise, il suffit de lever les sanctions contre Nord Stream 2, avec ses 55 milliards de mètres cubes par an – il leur suffit d'appuyer sur le bouton et ils le feront démarrer. Mais ils ont choisi de le fermer eux-mêmes ; ils ne peuvent pas réparer un pipeline et ont imposé des sanctions contre le nouveau Nord Stream 2 et ne l'ouvriront pas. Sommes-nous à blâmer pour cela ? Qu'ils réfléchissent bien à qui est à blâmer et qu'aucun d'entre eux ne nous reproche ses propres erreurs. Gazprom et la Russie ont toujours rempli et rempliront toutes les obligations découlant de nos accords et contrats, sans jamais faillir.

À l'opposé, Joe Biden a promis dès le début du conflit qu'il allait mettre fin au fonctionnement de ces deux pipelines. Le journaliste Joe Lauria rapporte l'échange suivant survenu en février 2022 :

> Le président Joe Biden, avec le chancelier allemand Olaf Scholz à ses côtés, a promis lors d'une conférence de presse à la Maison-Blanche au début du mois de février que les États-Unis étaient «capables» de fermer le gazoduc germano-russe Nord Stream 2 en mer Baltique si la Russie envahissait l'Ukraine. Un journaliste a demandé à Biden: «Mais comment ferez-vous exactement, puisque [...] le projet est sous le contrôle de l'Allemagne?» Biden a répondu: «Je vous promets que nous serons en mesure de le faire».

Pendant le conflit, alors que les sanctions étaient en application, les pipelines avaient cessé de fonctionner. Mais alors que des manifestations en Allemagne commençaient à réclamer la fin des sanctions et depuis qu'une certaine reprise des négociations entre l'Ukraine et la Russie pouvait être envisagée suite à une initiative de l'Arabie saoudite, les Américains ont peut-être senti qu'il fallait passer à l'action pour ne pas que le fonctionnement des pipelines reprenne. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que des navires et des sous-marins de l'OTAN se sont livrés à des manœuvres quelques semaines plus tôt. Un journal allemand aurait également rapporté que les autorités scandinaves avaient été alertées par les Américains de l'éventuel sabotage des gazoducs.

Le silence des médias occidentaux s'explique par le fait que la responsabilité américaine saute aux yeux. Ce qui vient de se produire est d'une gravité innommable. C'est une escalade de plus qui place l'Europe dans une situation intenable.

Il ne faudrait pas se surprendre d'avoir affaire à des mensonges. C'est un *pattern*, cela se répète constamment d'une guerre à l'autre. La stratégie du fer à cheval prétendument développée par le régime serbe contre le Kosovo servait à justifier une intervention militaire de l'OTAN, mais

c'est une stratégie qui, selon le *Der Spiegel*, n'a jamais existé. L'histoire des bébés sortis de leurs pouponnières à Koweït city par les soldats irakiens et lancés sur le plancher froid où ils seraient morts, avait été inventée par un «témoin» qui n'était pas une infirmière, mais en réalité la fille de l'ambassadeur du Koweït à Washington. Tout le monde se rappelle la supposée existence d'armes de destruction massive par l'Irak, qui s'est avérée mensongère. Plusieurs pensent encore que les Américains étaient sincères et qu'ils se sont trompés. Peu savent qu'il s'agissait d'une histoire parfaitement inventée servant de prétexte à l'invasion de l'Irak. On a également confectionné de toute pièce l'histoire d'une intention présumée du leader libyen Mouammar Kadhafi de bombarder la population à Benghazi, alors que rien ne permettait de l'affirmer. L'hypothèse de l'utilisation d'armes chimiques de la part du régime syrien contre les rebelles de Douma demeure douteuse, alors que le rapport des scientifiques ne permettait pas de tirer cette conclusion.

Nos médias neutres

La responsabilité américaine dans ce conflit est immense, mais elle est dans l'angle mort de médias qui nous donnent le beau rôle, à défaut de nous donner l'heure juste. De ce côté-ci de l'Atlantique, on n'a droit qu'à une version des faits. Le même discours est repris de manière incessante dans les médias dominants. Nous subissons depuis des mois au Québec une prose journalistique adoptant une perspective unidimensionnelle tronquée, entièrement proaméricaine. Elle est véhiculée par des gens comme François Brousseau (*Le Devoir*), Richard Hétu (*La Presse*), Tamara Alteresco (Radio-Canada), Luc Laliberté (*Journal de Montréal*), Dominique Arel (Collège royal militaire) et Loïc Tassé (Université de Montréal).

Nos médias nous ont-ils jamais exposé au grand jour la haine antirusse à la base de l'escalade dans laquelle les États-Unis nous ont engagés ? Vont-ils enfin, par exemple, révéler au grand public l'ampleur du Russiagate ? Le Russiagate est la forme que prend aujourd'hui la russophobie aux États-Unis et il est contemporain de l'implication américaine en Ukraine. C'est le nom de la stratégie qui s'est avérée n'être qu'un tissu de mensonges des démocrates cherchant à associer Donald Trump, Wikileaks et Julian Assange à la méchante Russie. Il s'agit pourtant d'une théorie du complot complètement mensongère. Trump a, selon le *Washington Post*, proféré au moins trente mille mensonges pendant son mandat. Les démocrates n'en ont proféré qu'un seul, mais c'est un méga-média-mensonge qui se reproduit et se perpétue depuis 2016.

Les Russes ne sont pas à l'origine de la défaite des démocrates en 2016. Robert Mueller, chargé d'instruire l'enquête sur l'implication russe dans le processus électoral américain, n'a rien trouvé d'incriminant en deux ans de recherches. L'entreprise Crowdstrike, qui a émis l'hypothèse d'un piratage russe, a admis au Congrès qu'elle n'avait aucune preuve à cet effet. Des avocats de Hilary Clinton ont révélé en cour qu'elle avait approuvé de faire circuler l'idée fausse selon laquelle Trump aurait fait affaire avec la banque russe Alfa Bank. L'histoire au sujet de Trump et de deux prostituées (racontée dans le « Christopher Steele dossier ») était aussi une fausse nouvelle. Roger Stone (ami et consultant politique de Trump) fut emprisonné pour avoir fourni de fausses informations concernant les liens entre Wikileaks et Trump. Julian Assange (grand journaliste australien risquant l'extradition aux É.-U. pour des motifs politiques) n'a pas été au service des Russes. Paul Manafort (directeur de campagne de Trump) n'a jamais rencontré Julian Assange à l'ambassade de l'Équateur. Les courriels incriminants de

Hilary Clinton qu'Assange a divulgués n'ont pas été obtenus de la Russie. Bref, en faisant croire à une intrusion russe dans le processus électoral américain, les Américains n'ont fait qu'attiser la haine antirusse.

On ne cesse de répéter que la liberté de presse est plus grande en Occident qu'en Russie. Les médias Spoutnik et la RT sont sous contrôle étatique et l'État russe emprisonne, assassine ou empoisonne les journalistes dissidents. Mais les principaux médias américains sont possédés par des oligarques. Les têtes dirigeantes de CNN et de MSNBC sont des anciens membres de la CIA, du FBI ou de la NSA. Les États-Unis s'en prennent aussi à la liberté de presse : au journaliste Julian Assange, ainsi qu'aux sonneurs d'alerte Ed Snowden, Daniel Hale et Chelsea Manning.

Personne ne s'offusque de l'effacement en Occident de la chaîne RT et de Spoutnik. On fait pourtant disparaître en même temps des intellectuels et journalistes, dissidents ou expulsés des médias dominants occidentaux, comme Chris Hedges, Abby Martin, Jacques Sapir et Frédéric Taddéï. Leurs émissions disponibles depuis des années sur la chaîne YouTube ont été évacuées de nos antennes, et ce dans l'indifférence générale des politiciens qui vantent pourtant les mérites de la liberté de presse.

Ça ne s'arrête pas là. Un journaliste du *Guardian* recommande la fermeture de la plateforme The Grayzone et Twitter bloque les publications de Scott Ritter. Ce dernier a d'ailleurs reçu des menaces de mort. Pour ne pas être en reste, la ministre des Affaires extérieures canadiennes, Mélanie Joly, veut, elle aussi, s'en prendre à la « désinformation russe ». Au cours d'une visite récente aux États-Unis, la ministre a été l'hôte d'un événement intitulé « Défendre la démocratie et les droits de la personne face

à la montée de la désinformation » (*Upholding Democracy and Human Rights in the Face of Rising Disinformation*), à l'occasion duquel elle présenta les mesures prises par le Canada pour contrer la désinformation, lutter contre l'autoritarisme numérique et défendre le libre accès à Internet. C'est que le Canada est en 2022 à la tête de la Coalition « Liberté en ligne » sur le site de laquelle on peut lire une déclaration provenant des autorités canadiennes, produite en mars 2022 énonçant ceci :

> À un moment sans précédent de l'histoire, où les gens du monde entier se tournent vers l'Internet pour se connecter, apprendre et consommer leurs nouvelles, la campagne de désinformation coordonnée par la Fédération de Russie a créé des récits faux et trompeurs destinés à corrompre l'environnement de l'information. Cette campagne vise à semer la confusion, à susciter la division et à éroder la confiance dans la démocratie. Au final, elle met des vies en danger.

Il est difficile dans un tel contexte de penser que la dissidence pourra encore longtemps s'exprimer. Les mots d'ordre de la ministre semblent indiquer que la chasse aux sorcières est bel et bien amorcée.

Conclusion

La conclusion est terrible. En un certain sens, la liberté de presse est encore plus mise à mal ici qu'en Russie. Là-bas, personne ne se fait d'illusion sur le contrôle de l'information. Ici la désinformation partisane russophobe se déploie à son maximum et fonctionne à plein régime propagandiste sans que les citoyens ne s'en formalisent ou ne s'en rendent pas compte. Les outils de propagande sont donc en un certain sens ici beaucoup plus importants, parce qu'ils sont beaucoup plus efficaces et trompeurs. ◆

Richard Desjardins*

Bras de fer annoncé dans le détroit de Taïwan

L'administration Biden se prépare à nous servir dans le détroit de Taïwan la même approche qui semble avoir fait recette en Ukraine : pousser un adversaire stratégique à répondre à une provocation déguisée dans ce qu'elle considère comme un périmètre sécuritaire inviolable à ses frontières. Seulement ici, l'adversaire stratégique est d'un autre ordre de grandeur et de loin plus rusé.

Contrairement à l'Ukraine, très peu de pays reconnaissent Taïwan comme pays souverain. Ainsi, ce n'est qu'une douzaine de pays, dont le Vatican, qui reconnaisse la République de Chine (RDC), cet état rescapé de la guerre civile chinoise et réfugié sur l'île de Taïwan. À la question de savoir si Taïwan fait partie de la Chine, les opinions sont partagées et largement partisanes. Pour la Chine, la question a été tranchée en 1971 lorsque l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la résolution 2758 reconnaissant le régime de Beijing comme le gouvernement légitime de la Chine. C'est sur cette base que la République populaire de Chine (RPC) justifie vouloir reprendre le contrôle de Taïwan.

Pour des raisons historiques, mais aussi géopolitiques, les États-Unis soutiennent l'île dans son conflit qui l'op-

* Fonctionnaire fédéral retraité.

pose à la Chine. Le parti qui forme le gouvernement actuel à Taïwan, le Parti progressiste démocrate (PPD), a pour objectif de promouvoir l'île comme État souverain. L'opposition politique inclut plusieurs partis dont particulièrement le Guomindang (parti nationaliste – GMD) fondé en Chine par le père de la République Sun Yatsen. Le Guomindang est favorable à des négociations avec la Chine. Bien qu'il démente publiquement être favorable à la réunification, il semble être réceptif à l'établissement d'un modus vivendi. Il y a également le Parti du peuple taïwanais (PPT) fondé par Ke Wenzhe, le maire actuel de Taipei. Le parti se présente comme une alternative au PPD et au GMD et semble être marqué par le pragmatisme vis-à-vis de la Chine. Officiellement, les États-Unis appuient un règlement pacifique du conflit entre les deux côtés du détroit, mais rejette toute tentative de changer le statu quo ante par la force. Pour bien comprendre les tenants et aboutissants de la crise actuelle dans cette région du monde, il faut examiner la réalité géopolitique de la région et revoir brièvement l'histoire des dernières années.

Le retour de Taïwan dans le giron de la Chine n'est pas qu'une question de souveraineté, c'est encore plus une question géopolitique. Depuis que la Chine s'est affirmée comme puissance économique et commerciale au niveau mondial, elle sent le besoin de sécuriser ses gains et intérêts. Dans la sphère immédiate de l'Océan Pacifique (ouest), la géographie présente des obstacles majeurs au rayonnement de la puissance chinoise. Ainsi, dans le nord-est, il y a la péninsule coréenne et l'archipel japonais. Au sud-est, il y a l'archipel des Philippines. Toutes ces régions sont parsemées de multiples bases militaires (aériennes et navales) américaines. Le seul moyen de briser cet encerclement maritime serait de reprendre Taïwan, une île qui dans l'esprit des Chinois fait partie de toute façon du territoire

national. Ainsi, le blocage du retour de l'île frustre la Chine dans ses ambitions de briser cet encerclement et d'étendre sa sphère d'influence dans la région et de sécuriser les voies maritimes qui passent par le détroit de Malacca au sud vers l'Afrique et le Moyen-Orient. Le commerce chinois utilise ces voies maritimes pour le transport des matières premières (minerai et pétrole) qui alimentent l'industrie chinoise. C'est donc cette réalité qui mène les États-Unis à soutenir Taïwan dans sa résistance vis-à-vis de la Chine.

La position de Taïwan est vulnérable pour plusieurs raisons. Par exemple, la Chine est son plus grand partenaire commercial (26,3 % en 2020) suivi de loin par les États-Unis (13,2 %). Des milliers de Taïwanais font des affaires ou étudient en Chine. Ainsi, sur le plan économique et commercial, Taïwan pourrait difficilement se passer de la Chine.

Cependant, c'est sur le plan militaire que le bât blesse. L'équilibre militaire penche déjà en faveur de la Chine. Les réformes militaires en Chine qui ont débuté dans les années 1980 ont porté fruit. À l'émission «Across the Taiwan Strait» (海峡两岸) de la télévision chinoise du 10 juillet dernier, le professeur Lai Yueqian (赖岳謙) de la National Defense University à Taiwan rapportait que les satellites de l'armée chinoise étaient en mesure de suivre à la trace tous les mouvements des porte-avions américains rendant risquée la circulation de ces navires dans le détroit de Taïwan dans le contexte d'un conflit. Les exercices militaires chinois récemment tenus autour de Taïwan suite à la visite de Nancy Pelosi ont démontré que la Chine a maintenant les moyens de défier une intervention américaine.

Un examen du rapport de force démontre clairement que dans l'état actuel des choses, l'armée taïwanaise ne pourrait tenir le coup, seule devant la Chine. L'appui militaire

américain pourrait peut-être assurer sa survie. Si certains observateurs notent qu'une opération de reprise de l'île serait un défi énorme pour la Chine, il ne le serait pas moins pour les États-Unis d'empêcher un coup de force (comme un blocus) et ils devraient s'appuyer sur leurs alliés régionaux (Japon en tête). Il est de notoriété publique que les pays de la région sont plutôt réticents à l'idée de devoir prendre parti dans ce conflit. Pour nombre de ces pays, la Chine est de loin le partenaire commercial le plus important. De plus, selon certains commentateurs taïwanais, citant une enquête du *Wall Street Journal*, l'armée taïwanaise est en mauvaise condition et le moral des troupes est bas. L'agence Reuter rapportait l'automne dernier que de hauts officiers retraités de l'armée étaient sous l'influence de l'Armée populaire de libération. Les médias ont rapporté au fil des ans des cas d'infiltration des forces armées taïwanaises par les services de renseignement chinois. Les médias rapportent aussi régulièrement que l'achat de matériel militaire auprès de l'industrie militaire américaine suit souvent une logique commerciale plutôt que de défense militaire, ce qui nuirait à la cohésion d'une défense efficace. Rien donc pour accroître la confiance et la sécurité.

Quant à eux, les États-Unis parlent deux langages dans leurs rapports avec la Chine sur la question de Taïwan. Ainsi, le Département d'État dit soutenir la politique d'une seule Chine et entretient l'ambiguïté stratégique quant à une possible intervention militaire dans l'éventualité d'un conflit. Cependant, dans les faits ils continuent d'entretenir le doute sur leurs véritables intentions, une situation que les porte-parole du ministère des Affaires étrangères chinois notent de plus en plus fréquemment dans leurs déclarations publiques. Le président Biden lui-même a alimenté ces doutes il y a quelques mois en déclarant que

les États-Unis interviendraient militairement dans un éventuel conflit, une déclaration que ses diplomates ont tenté de nuancer sans trop de succès. Il a depuis répété ses propos à quelques reprises. Entretemps, les ventes d'équipement militaire à Taïwan ont crû de manière significative sous les administrations Trump et Biden, des gestes qui ne font rien pour stabiliser la situation dans le détroit.

Avec l'aide des médias, le gouvernement américain encourage chez les populations taïwanaise et occidentale une frénésie vis-à-vis d'une possible invasion par l'armée chinoise. Cette campagne médiatique massive vise d'abord à secouer la population taïwanaise qui jusqu'à récemment était plutôt nonchalante. Pourtant, le gouvernement américain sait très bien, comme les experts militaires le soutiennent, que l'armée chinoise n'a pas encore les moyens logistiques d'organiser un débarquement à Taïwan.

De plus, il y a plusieurs indices qui suggèrent que la stratégie chinoise pour la prise de contrôle de Taïwan exclut toute intervention militaire à court ou moyen terme pour les raisons évoquées plus haut, mais aussi parce que la Chine mise sur une autre option beaucoup moins risquée.

Sur la base d'observations de discussions des commentateurs taïwanais et chinois dans les émissions d'actualité diffusées à la télévision d'État chinoise, il appert que la stratégie de la Chine à moyen terme pour la reprise de Taïwan s'appuie sur deux volets.

D'une part, le gouvernement chinois tente de convaincre l'opinion publique taïwanaise que ce sont les autorités taïwanaises qui imposent une hausse des tensions dans le détroit. Ainsi ces réactions suivent généralement une action du gouvernement taïwanais ou américain comme la

visite de Nancy Pelosi. Le gouvernement chinois fait usage des moyens de l'Armée populaire de libération (APL) tels les vols de ses avions-chasseurs près de l'île pour créer une atmosphère tendue. C'est d'ailleurs à la suite de l'élection de madame Tsai Ingwen à la présidence en 2016 que les tensions ont augmenté de manière significative. Tsai a rejeté à peu près tous les acquis de la confiance mutuelle des administrations précédentes qui avaient le mérite de maintenir le dialogue entre les deux entités politiques.

D'autre part, le gouvernement chinois semble jeter son dévolu sur une série d'élections qui doivent avoir lieu entre novembre 2022 et l'automne 2024 pour chasser du pouvoir le Parti progressiste démocrate (PPD). En effet, des élections municipales doivent se tenir dans les villes de Taïwan le 26 novembre prochain. Des sondages laissent croire que l'opposition au PPD pourrait faire une percée dans les grandes villes. Ainsi à Taipei, la capitale, la lutte se joue à trois avec le candidat du PPD, Chen Shizhong, en troisième place. Si ces élections devaient porter au pouvoir dans les grandes villes des candidats de l'opposition, elles pourraient donner le ton aux élections législatives et présidentielles prévues pour l'automne 2024. Les partis d'opposition susceptibles de remporter ces élections sont plus ouverts à un compromis ou tout au moins à un modus vivendi avec la Chine.

Malgré ce scénario plausible, il ne faut pas exclure une tentative des États-Unis de torpiller cette stratégie en jetant de l'huile sur le feu. Le président chinois a d'ailleurs prévenu son homologue américain en déclarant que « ceux qui jouent avec le feu finissent par se brûler ». L'édition du 17 septembre dernier du *South China Morning Post* rapportait les propos incendiaires d'un général américain tenus lors d'une audience devant le Sénat américain. Dans son témoignage, l'officier supérieur suggérait implicitement

que l'arsenal nucléaire américain pourrait servir à dissuader une invasion par la Chine, comme quoi la surenchère nucléaire est maintenant de mode.

L'administration Biden tente également de rallier plusieurs pays à sa cause. Ainsi le premier ministre japonais Fumio Kishida a participé à une réunion de l'OTAN en juin dernier – une organisation dont la mission initiale était de protéger l'Europe d'une invasion soviétique. À cette réunion, Kishida a fait un lien direct entre la menace russe sur l'Ukraine et une autre menace dans la mer de Chine (sans nommer la Chine) tel que rapporté sur le site du ministère japonais des Affaires étrangères. Le Japon ne se limite pas à exprimer par des mots sa détermination à résister à toute tentative de changer le statu quo dans la région. Le *South China Morning Post* rapportait en décembre 2021 que la marine japonaise était à transformer ses navires porte-hélicoptères en porte-avions. Toujours à l'émission «Across the Taiwan Strait», un commentateur chinois rapportait que les États-Unis et le Japon avaient augmenté de manière significative les exercices conjoints entre leurs forces navales passant de 34 en 2019 à 85 en 2021.

Les gestes du gouvernement américain ont un effet de loin plus délétère sur l'attitude du gouvernement taïwanais. En prétendant soutenir Taïwan jusqu'au bout, les États-Unis encouragent le gouvernement taïwanais à rejeter toute initiative qui pourrait mener à une résolution pacifique du différend avec la Chine. Il est inquiétant de noter que la seule leçon apparente que le gouvernement taïwanais semble avoir tirée de la guerre en Ukraine est que seule la résistance est la voie à suivre. Personne ne parle des destructions aux infrastructures, des morts de civils, et des effets sur le reste du monde. Les administrations américaines successives ont soutenu ce changement d'attitude

de différentes manières en commençant par l'appel de Tsai pour féliciter la victoire de Trump en 2016, un appel que ce dernier a accepté créant ainsi un dangereux précédent. On peut rajouter les visites de plus en plus fréquentes de fonctionnaires et politiciens américains au nez et à la barbe des autorités chinoises qui n'ont de cesse de dénoncer ces gestes. Devant cet appui apparemment sans limites des administrations américaines, le gouvernement taïwanais se montre plus audacieux et sans égard aux avertissements de la Chine. Des initiatives pour relancer le dialogue comme celle du Guomindang récemment sont dénigrées par les autorités taïwanaises et les médias sympathiques au parti au pouvoir. Un sondage récent et rapporté dans les médias taïwanais indiquait qu'une majorité de Taïwanais s'attendait à plus de communications des deux côtés du détroit. Dans les mois qui viennent, nous pourrions assister à une évolution des tensions dans le détroit de Taïwan qui sera familière à tous ceux qui ont suivi la situation en Ukraine. Même modus operandi visant à provoquer un adversaire (la Chine) qui voit un intérêt stratégique en voie de lui échapper et devant déterminer s'il doit intervenir avant qu'il ne soit trop tard. La Chine mordra-t-elle à l'hameçon ? Si oui, saura-t-elle éviter l'enlisement à la manière russe ?

À la lumière des évènements décrits plus haut, la ligne dure adoptée par les autorités taïwanaises apparait de plus en plus comme une fuite en avant qui, si elle se maintient, pourrait constituer une erreur stratégique fatale. Car la Chine n'est pas la Russie, Taïwan n'est pas Cuba et Xi Jinping n'est pas Nikita Khrouchtchev. L'issue d'une confrontation dans le détroit pourrait donc être bien différente de celle qui a prévalu lors de la Crise des missiles de Cuba en 1962. ◆

PLUS pour le QUÉBEC

359, boulevard Albiny-Paquette
Mont-Laurier
(Québec) J9L 1K5
1 866 440-3091

124, rue Principale Est
Sainte-Agathe-des-Monts
(Québec) J8C 1K1
1 844 750-1650

mh.gaudreau@parl.gc.ca
mhgaudreau.quebec



Marie-Hélène Gaudreau
Députée de Laurentides–Labelle
@MHGaudreauBQ



Xavier Barsalou-Duval
Député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères

BLOC Québécois

1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202
Varennes (Québec) J3X 1P7

Téléphone : 450 652-4442
Courriel : xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca

BLOC Québécois

CHRISTINE
Normandin
Députée de Saint-Jean
à la Chambre des communes



450 357-9100 | 100, rue Richelieu, bureau 210, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J3B 6X3
christine.normandin@parl.gc.ca | www.christinenormandin.quebec

BLOC Québécois

Gabriel Ste-Marie
Député fédéral de Joliette

120, Place Bourget Nord, Joliette
gabriel.ste-marie@parl.gc.ca
450 752-1940 \ @gabrielsmarie
www.gabrielstemarie.quebec



Le **Québec** sans compromis, jusqu'à **l'indépendance nationale.**

SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY
DÉPUTÉ DE SAINT-HYACINTHE–BAGOT



2710 rue Bachand,
Bureau 108
Saint-Hyacinthe
J2S 8B6 | 450 771-0505

975 rue Boulay
Suite 202
Acton Vale
J0H 1A0 | 1 800 463-0505

Édifice de la Justice
Bureau 100
Ottawa
K1A 0A6 | 613 996-4585

SUIVEZ-MOI SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

Le magazine des essais québécois

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

Le numéro d'automne est sous presse !



Le numéro Été 2022
des Cahiers de lecture de L'Action nationale
est gratuit pour les nouveaux abonnés.

abonnements et achats
actionnationale. quebec

Lectures

Lectures

Recensions

Guillaume Lavallée — 196
Voyages en Afghani

Francis Dupuis-Déri — 200
Panique à l'université. Rectitude politique, wokes et autres menaces imaginaires

Élizabeth Lemay — 206
Daddy Issues

Livres reçus

Guillaume Lavallée
Voyages en Afghani
Montréal, Mémoire d'encrier, 2022, 220 pages

L'auteur serait-il arabisant comme certains coureurs de bois étaient amérindianisants ? La question est ouverte. Entre son mémoire de maîtrise en philosophie, *Habermas et le monde arabe* en 2004[1] et ce livre, l'écart n'est pas si grand. Ce dernier porte sur un intellectuel aux prises avec la relation modernité/islam et le rapport colonial dans les pays où il séjourne. L'intellectuel migrant se nomme Djemal ed-Din al Afghani (1838-1897)[2].

Le livre présente une aventure intellectuelle double : Lavallée suit la trace écrite laissée par son sujet dans le monde ; le sujet migrant se déplace d'un pays à un autre, entre en débat dans la presse émergente de son époque et publie un livre donnant sa position dans le champ ouvert entre les pensées modernes et les théologies musulmanes. Deux motifs me font apprécier ce récit d'aventures qui vaut le détour et le dépaysement.

1 Guillaume Lavallée, 2004, *Habermas et le monde arabe : les limites de la décontextualisation*, Mémoire de maîtrise en philosophie, Université Laval.

2 Je reprends l'orthographe du nom adoptée par l'auteur.

Premier motif d'appréciation : l'auteur montre que le monde musulman n'est pas unifié, ne l'a jamais été, que ce monde est tiraillé depuis longtemps par la modernité. Second motif : l'auteur est soutenu par un métier double (philosophe et journaliste) dans une véritable position de truchement. Il cherche là-bas ce qui a pu précipiter la catastrophe de la mosquée de Québec en 2017. De ces deux motifs, je tire ma recension.

Les chapitres sont courts et précis ; chacun aborde un épisode de la vie de Djemal ed-Din en contextualisant la relation modernité/islam et le rapport colonisateur/colonisé, celui entre Européens et musulmans, arabes et non arabes. Par exemple, il montre que la modernité entre en Égypte par l'armée napoléonienne en forçant l'ouverture, avant de se présenter dans ses avancées scientifiques et techniques.

Autre exemple, le débat avec Ernest Renan[3] éclaire les deux parties : le Français soutient une nation unie par l'histoire et l'Iranien qui se dit Afghan propose une nation constituée par la langue. Or, ce ne sont pas tant les Français, mais les Britanniques qui craignent son apport intellectuel et son potentiel à transformer la donne coloniale. Aussi, Djemal ed-Din a été l'objet d'investigations et d'observations policières.

Par ce livre, Guillaume Lavallée opère un transfert, celui d'un intellectuel encore prisé dans le monde musulman, vers le monde euroaméricain et québécois où il n'est pas connu. Sans en faire un héros, l'auteur présente les préoccupations et les contradictions de ce migrant qui passe de l'Iran où il naît, à l'Afghanistan où il dit naître (une naissance structurale ?), à la Turquie, l'Égypte, la France, la Grande-Bretagne, la Russie.

3 Philologue, philosophe, historien (1823-1892).

Au fil des Cercles auxquels il participe, incluant ceux qu'il fonde, Djemal ed-Din prend position, refusant l'hétérogénéité des régimes européens et accueillant la modernité des sciences. Ce qu'il cherche est difficile à circonscrire. Une mitoyenneté qui met en relation le savoir scientifique issu de recherches et le savoir prophétique issu de croyances ? Une sorte de basculement qui ne rejette pas certaines continuités entre les deux ?

Lavallée ne tente pas de convaincre de la pertinence du migrant intellectuel. Il expose ce qui l'habite, tout en contextualisant son discours dans le monde complexe de l'islam arabe et non arabe faisant face au monde européen. Le récit est construit sur la base des connaissances disponibles, l'auteur sachant que des connaissances nouvelles pourraient à terme modifier le regard sur l'œuvre et sur l'homme.

L'auteur ne cherche pas à penser comme celui qu'il suit. Il entend exposer la variabilité et la complexité du monde musulman qu'il fréquente depuis longtemps, au plus près. À certains moments de lecture, des parallèles peuvent être esquissés avec le Québec qui, au XIX^e^ siècle, était aussi aux prises avec l'hétérogénéité des institutions britanniques et l'anti-intellectualité religieuse, en conflit avec la modernité.

Quelle portée, non pas philosophique, mais anthropologique, ce livre peut-il avoir ? On présente le choc culturel comme le ressenti d'une personne faisant face à une altérité plus ou moins radicale. Cette personne peut le vivre comme une épreuve ou comme un ravissement, selon sa rencontre avec l'autre. Le choc culturel est le plus souvent conçu comme un événement qui génère de l'anxiété personnelle.

Serait-ce une pathologie de la reconnaissance ? Comme le mépris, résulterait-il d'un manque de connaissances à propos de l'autre ? Ou d'une objection faite à la relation entre des pensées qui se mettent à distance et s'ignorent ? Lavallée présente l'itinéraire d'un intellectuel dont la vie est traversée par deux processus cognitifs qui s'opposent : élaboration de la science par un chercheur, révélation de la croyance par un prophète.

En traitant de son itinéraire, ce livre n'ouvre pas sur une problématique du choc culturel. Il donne l'exemple d'une pensée relationnelle, celle de son auteur, au sein de laquelle une éthique de la discussion opère. Or, s'il y a une faille dans ce livre, elle a trait à une insuffisance critique relative aux violences qui infiltrent les rapports sociaux. Le livre n'en vaut pas moins une lecture attentive.

Djemal ed-Din inspirait le rejet du rapport colonial et favorisait l'éducation à la modernité. Les hiérarchies coloniales autant que religieuses faisaient l'objet de sa critique, sans qu'il aille toutefois jusqu'à promouvoir la démocratie dans les sociétés où il vivait. Il se colletait avec la modernité culturelle (la science, la technique) plus qu'avec la modernité politique (l'État de droit démocratique).

Le rapport colonial et l'espace public sous constitution autonome ne font pas bon ménage, nulle part. Djemal ed-Din et Guillaume Lavallée abordent des fondements pré-politiques de la démocratie, sans en faire un cas. Pour qu'un espace public advienne, des raisons citoyennes doivent prévaloir, s'accorder sur les dissensus et s'associer à des efforts de traduction dans une culture politique commune[4].

4 Jurgen Habermas, 2008, *Entre naturalisme et religion. Les défis de la démocratie*, Gallimard

Si une réflexion ressort de ce livre, elle a trait au poids des mots, qui sont des bombes ou des baumes, selon ce qu'on en fait. Le poids du mot est dans l'énoncé qui le porte. Selon qu'il est sorti du texte ou déconnecté du contexte, sa portée n'est pas la même, son orientation change. Le mot est ce que le sujet humain a pour échanger, penser, décrire, transformer le réel. Le soupeser peut transformer une relation. Il faut en prendre soin.

André Campeau, anthropologue

Francis Dupuis-Déri
Panique à l'université. Rectitude politique, wokes et autres menaces imaginaires
Lux Éditeur, 2022, 328 pages

Dans son dernier essai remarquable de rigueur, de bonne foi et de finesse d'esprit, Francis Dupuis-Déri publie un livre très nuancé sur la question du wokisme dans le monde universitaire. Faisant d'abord un topo des critiques entendues dans les médias par des « polémistes réactionnaires », l'auteur affirme que « l'Université ressemble bien peu à ce que ces discours affolés laissent croire » (p. 27).

Certes, quelques événements malheureux arrivent, mais il s'« étonne toujours qu'une simple anecdote qui s'y produit puisse susciter un tel intérêt médiatique, parfois au point de mériter un débat national » (p. 33). C'est vrai, après tout, qu'ont donc eu tous ces médias à parler de Verushka Lieutenant-Duval, qui s'est seulement fait suspendre après avoir utilisé un mot ? « Peu importe de ce que l'on pense de l'affaire », comme il le dit, « cette

amplification médiatique correspond exactement à la fabrication d'une "panique morale"» (p. 54). À tous ces gens qui s'inquiètent donc de voir des mots bannis d'utilisation dans le monde académique, Francis Dupuis-Déri est là pour calmer le bon peuple. Arrêtons de nous faire des peurs! Les «menaces imaginaires» de quelques «polémistes» ne sont rien d'autre que des techniques de propagande. Lui qui est professeur dans l'une des universités les plus militantes, il nous fait part de son expérience: «aucun conflit n'éclate dans la très grande majorité des 35 000 cours (environ) offerts annuellement dans le réseau universitaire du Québec, où tout se déroule généralement très calmement, au risque de s'y ennuyer même un peu» (p. 56).

Il est vrai que le climat très sain dans lequel baigne l'université actuelle prête précisément à la prise de parole potentiellement conflictuelle. Ce n'est pas comme si chaque étudiant avait compris, depuis plusieurs années, que le silence était requis pour se tailler une place dans le milieu académique. Ce n'est pas non plus comme s'il y avait une concentration de professeurs de gauche qui s'amplifiait d'année en année, au point où les professeurs moindrement non wokes se sentaient minorisés et surveillés pour chaque mot exprimé. Après tout, sous les régimes idéologiques, il n'y avait pas non plus tellement de conflits causés par le peuple, qui au contraire était bien heureux de contribuer à l'avancement du Parti et de la Justice.

Notre auteur anarchiste a donc tout de suite appliqué ses vues dans son analyse: il ne peut y avoir d'autorité coercitive à l'encontre de qui que ce soit d'autre que sa bande. Appuyé sur des sources très rigoureuses comme la «journaliste Judith Lussier» et Mark Fortier, le cou-

rageux éditeur qui est revenu de son « Super Size Me », l'auteur défend l'action des Black Block, ces gentils réformistes drapés de noir, dont « il ne s'agit que de quelques poubelles renversées, de vitrines éclatées et de projectiles lancés vers des policiers lourdement armés » (p. 136-137.). Oui, juste cela. Ou peut-être pourrait-on compléter, en évoquant les artifices projetés, l'intimidation, les menaces de mort, le pillage, les automobiles incendiées, l'utilisation de bombes chimiques et de cocktails Molotov, des fusils AR-15...

L'auteur ne fait pas dans la dentelle à l'égard des figures de l'anti-wokisme. Il décèle d'abord un comportement de colonisé chez les anti-wokes, qui répètent maintes et maintes fois des termes anglais pour désigner l'objet de leurs critiques. Évidemment, l'auteur n'a rien compris des raisons expliquant cette utilisation exceptionnelle de l'anglais et va puiser chez Gaston Miron pour faire un portrait de la psychologie colonisée de ses adversaires. Lui qui parle du Québec comme une « province canadienne » et qui associe le nationalisme au totalitarisme s'est probablement émancipé de la condition coloniale.

S'attaquant plusieurs fois à Mathieu Bock-Côté, qu'il décrit sans gêne comme étant affilié au climatoscepticisme, aux réactionnaires et à l'extrême droite, Dupuis-Déri va plus loin et l'associe carrément à l'antisémitisme (p. 306-307). Juste comme ça. Et une maison d'édition a accepté de publier ses propos. Peut-être y doit-on voir une simple réaction légitime à l'égard de la violence d'extrême droite et un geste de défense. Ou pas. Précédemment, quelques pages plus loin, il associe les signataires du *Manifeste contre le dogmatisme universitaire* à la suprématie blanche et à l'attaque terroriste de Québec en 2017. Et quid des autres figures en société ? Allan Bloom : il y voit un « philosophe

paranoïaque (p. 120)». Christian Rioux? Affilié à l'extrême droite. Éric Zemmour? Un fasciste (p. 272). Même Normand Baillargeon n'est pas épargné par l'auteur, lui qui fait partie de ces «polémistes anti-woke, réactionnaires ou progressistes, [qui] ne manifestent pas de curiosité intellectuelle ni d'ouverture de l'esprit ou de l'âme (p. 272).»

L'auteur, lui, est bien ouvert «de l'âme», lui qui couvre l'ensemble de son analyse de la pure mauvaise foi et du simplisme à outrance. Francis Dupuis-Déri ne doit probablement pas voir de censure dans une société qui donne toute sa complaisance à l'extrême gauche et qui associe n'importe quelle personne dissidente au multiculturalisme à du terrorisme. Lorsqu'on est au cœur du système, il est difficile de voir le problème.

Ayant bien déjoué les stratagèmes des anti-wokes, Dupuis-Déri a vu clair dans leur jeu: «le totalitarisme est un régime qui écrase la dissidence et cherche à oblitérer toute division sociale [...] Or, bien plus que les wokes, ce sont leurs détracteurs qui rêvent d'une telle société sans division fondamentale et en appellent à une "unité sociale" qui se traduirait par une identification du "peuple" à l'État-nation. C'est au nom du respect d'une monoculture unifiée et homogène que ces polémistes voudraient faire taire toute critique féministe et antiraciste (p. 147).» Une «monoculture unifiée et homogène»?

Oui, bien sûr. Il s'agit en effet du discours dominant chez les pourfendeurs du wokisme, qui en appellent depuis longtemps, comme de véritables fascistes, au respect de toute personne indépendamment de sa couleur de peau, de son sexe ou de ses idées. Naturellement, l'auteur ne ressent pas le besoin d'apporter quelconque citation pour soutenir son analyse, nourri qu'il est par des penseurs de la théorie critique qui ont tout compris d'avance.

Regardons un extrait lumineux d'intelligence :

> Ces polémistes évoquent compulsivement les pires violences politiques, mais n'expriment aucune empathie pour les millions de victimes réelles dont ils détournent la mémoire pour stimuler l'empathie pour l'homme blanc et pour eux-mêmes, alors qu'ils vivent confortablement sans que personne ne les condamne au bûcher, au lynchage, à la guillotine ou au camp de rééducation. Ce manque flagrant d'humanité et d'empathie avait déjà été constaté par le sociologue néomarxiste Theodor W. Adorno, au sujet de l'extrême droite en Allemagne de l'Ouest en 1967.

Déjà, on a de la difficulté à croire que l'auteur soit autre chose qu'un cégépien qui commence tout juste sa première session, tellement la pauvreté du raisonnement est manifeste. Alors que Dupuis-Déri en appelle plusieurs fois à des données empiriques qu'il ne trouve pas chez ses adversaires (alors qu'elles existent bien et belles et qu'elles sont citées), il est incapable de soutenir des accusations munies de la moindre citation. En réalité, quand on s'intéresse minimalement à la pensée des contempteurs du wokisme, on y voit toujours des rappels de l'importance des injustices historiques dénoncées par les wokes. Ce qui est critiqué, c'est la manière d'en parler et d'amplifier les faits. Le genre de nuance que le cégépien Dupuis-Déri semble incapable de faire, lui qui va chercher chez les auteurs de la théorie critique des béquilles à ses raisonnements boiteux.

Dupuis-Déri fait un constat simple : l'université a toujours été le lieu du conflit entre différentes tendances ainsi qu'entre professeurs et étudiants (p. 71). Cette réalité lui permet ainsi de passer l'éponge sur les cas de censure des dernières années qui ne feraient, après tout, que perpétuer la tradition universitaire de la conflictualité. Il revient sur des moments, dans l'histoire de l'université, où des vio-

lences physiques ont bien eu lieu de diverses manières. Cela lui permet de dire que, de nos jours, une telle violence a pratiquement disparu et que les anti-wokes s'inquiètent pour rien. Félicitons tout de même l'auteur pour cette pirouette intellectuelle qui permet de justifier la *cancel culture* sur les campus, phénomène qui n'inquiète pas Dupuis-Déri un seul instant. Notre subtil auteur n'a donc jamais pensé un seul instant que l'ostracisme et le climat de peur pouvaient constituer des formes de terreur bien réelles. Jamais ne s'est-il demandé combien de personnes se taisent, chaque jour, pour éviter la mort sociale. Puisque les Mathieu Bock-Côté de ce monde réussissent à faire leur vie tout en dénonçant vivement la rectitude politique, pourquoi tout un chacun aurait-il donc peur de ce phénomène ?

Allons-y d'une remarque qui semble avoir échappé à l'auteur : les hommes et les femmes qui critiquent le wokisme font leur carrière essentiellement dans le monde médiatique, où quelques avenues leur sont encore possibles pour exprimer leur dissidence. Entend-on le point de vue des Mathieu Bock-Côté de ce monde au sein du système médiatique qui prescrit le discours légitime ? Entendons par-là les Radio-Canada, *La Presse* et *Le Devoir* qui répètent jour après jour le même message, tendant de temps à autre le micro aux dissidents pour donner un semblant de pluralité idéologique. À l'université, les chercheurs non wokes n'ont aucune possibilité d'être recrutés à titre de professeur. Les questions posées lors des candidatures à des bourses sont maintenant orientées vers la situation de « victime » présupposée du demandeur. Dans le monde professionnel, il n'y a plus moyen de faire partie d'une grande entreprise ou d'une banque sans passer par les quotas et les formations EDI. C'est le genre d'évidences qui sautent aux yeux de tous depuis un certain nombre d'années et qui ne semble pas émouvoir le professeur de l'UQAM.

En bref, que peut-on dire de ce nouveau livre ? Qu'il est assurément un incontournable pour toute personne souhaitant saisir la psychologie du camp *woke*, qui fait tout pour se sauver la face. Francis Dupuis-Déri n'est pas un auteur, mais un médiocre pamphlétaire incapable de la moindre rigueur. Son livre et sa présence à l'université sont une énième preuve de l'avancement de l'extrême gauche dans nos institutions académiques et littéraires. Dupuis-Déri peut bien continuer à dire que la vraie victime, c'est lui et ses amis des Black Block, il n'en demeure pas moins que la complaisance médiatique dont il bénéficie témoigne, une fois de plus, de la domination culturelle de la gauche bien-pensante. Fort heureusement, il viendra un jour où nous nous tournerons vers ces livres comme les artefacts d'une époque folle, qui en avait oublié jusqu'à l'existence du réel.

Philippe Lorange
Candidat à la maîtrise en sociologie à l'UQAM

Élizabeth Lemay
Daddy Issues
Boréal, 2022, 184 pages

Le quatrième de couverture de *Daddy Issues*, premier roman d'Élizabeth Lemay, avait tout pour susciter la curiosité de *L'Action nationale*. On peut y lire un extrait, dans lequel la narratrice et héroïne du récit confie : « Je suis issue d'un peuple qui aime sa langue morte comme une maîtresse aime son amant, de ce même amour pénible et violent qu'on ressent pour une passion évanescente ou pour tout autre chose qui n'est pas à nous. L'amour, le vrai, n'existe que dans la fragilité. Les yeux que posent les maîtresses

sur leurs amants contiennent mille fois plus d'amour que n'en contiendront jamais les yeux des femmes pour leurs maris. Les peuples défaits et les maîtresses aiment leur langue et leur homme de ce même amour agonisant, mêlé d'espoir et de désespoir.» Le ton est donné.

Nous ne savons rien de l'auteure, sinon qu'elle a étudié en littérature française à l'Université de Montréal et fait maintenant carrière en relations publiques, après avoir travaillé comme attachée de presse dans le milieu politique. La narratrice de son roman, une jeune femme dont on ne connaîtra pas le nom, qui aime le sexe et la littérature, vit une existence cloîtrée dans l'orbite d'un homme mûr et marié, dont on ne connaît pas davantage le nom. Les personnages de *Daddy Issues* n'ont pas de nom, mais des surnoms génériques: la narratrice se voit tantôt comme une «gamine», une «petite fille», une «jeune fille», tantôt comme une «maîtresse diabolique», tombée amoureuse d'un «monsieur», celui qu'elle présente comme le «roi», qui consent tout au plus une fois par semaine à la visiter dans une chambre exiguë, au coin des rues Fullum et Sherbrooke. Si l'homme mûr est dans la cinquantaine, la jeune femme serait, elle, dans la vingtaine.

L'anonymat et le huis clos sont des données centrales du récit, qui nous est livré en des chapitres elliptiques, souvent lestés de citations plus ou moins pertinentes: des auteurs à la mode comme Mona Chollet, Annie Ernaux et Frédéric Beigbeder côtoient Roland Barthes et Jean-Paul Sartre, sans harmonie ni cohérence, au milieu de renvois à des films de répertoire et à des téléséries américaines. Il est loin d'être clair que la littérature soit au cœur de l'existence de cette jeune femme: si l'appel de la vocation intellectuelle n'est pas absent, il ne vient pas en premier chez elle. Son vrai sujet est la dépendance amoureuse,

dans la douleur, le consentement et l'extase ; la soumission au maître élu. La littérature semble lui être un alibi dans le théâtre du désir, servant à nourrir un personnage de composition pour satisfaire les fantasmes de l'amant, lui-même un lecteur qui lui prête des livres qu'elle s'empresse de dévorer, mais qui refuse en retour de lire ceux qu'elle lui donne, sous prétexte de manquer de temps. « Je choisis méticuleusement ma lecture avant l'arrivée de mon roi et garde un air concentré alors qu'il pousse la porte de ma chambre, dit-elle. [...] J'ignore ce que j'attends de ces efforts. Sans doute veux-je cultiver à travers ses yeux une image idéalisée de moi-même. L'image d'une belle et jeune fille candide, une amoureuse au regard morose aimant Proust. Une maîtresse, éprise et mélancolique, une poète lisant à plat ventre en déshabillé de soie rouge en attendant un homme. » *Daddy Issues* est hanté par le cliché et la répétition, non en raison du thème de la jeune femme et de l'homme mûr, comme l'ont prétendu les journalistes culturels, mais de la pauvreté de la langue et de l'imagination romanesque.

La narratrice est prisonnière des images et des stéréotypes, et n'arrive pas à accéder à son individualité, non plus qu'à la diversité du réel et à la richesse des sentiments. L'impuissance à écrire un vrai roman est revendiquée dès le début par la référence à *Prochain épisode* d'Hubert Aquin, et de façon plus étonnante, à Michel van Schendel, qui évoquait dans les années 1960 une « malédiction canadienne-française », qui rendrait le monde étranger aux Québécois et leur expérience de l'amour authentique, impossible. « Notre roman, à de rares exceptions près, disait-il en une formule tranchante, s'en trouve irrémédiablement condamné : c'est un roman anémique, dépossédé, irréel ».

C'est par ces caractéristiques et son défaut d'incarnation que *Daddy Issues* se rattache à la condition québécoise. Les

spectres de la narratrice et de l'amant cherchent à accéder à une réalité, à une présence, à une consistance, à travers un diaporama ininterrompu de références culturelles volatiles, sans que l'identité de leur drame intérieur ne soit jamais trouvée ni fixée. Ils ont un corps, mais sont sans visage ; leur vie est dépourvue de contours ; ils ne semblent pas avoir de passé ; ont une chambre, mais pas de vrai chez eux, et encore moins de pays. Même Montréal n'apparaît que par touches évanescentes. Le contraste entre le parc Baldwin, où la narratrice passe ses étés à lire, et le parc Laurier, où se tient l'amant embourgeoisé, aurait pourtant dû se prêter à des observations sociologiques piquantes. Mais nous sommes devant une héroïne qui ne s'intéresse pas au monde extérieur. Sur le plan proprement romanesque, comment ne pas déplorer l'extrême modestie du résultat ? L'auteure, qui n'a pas trouvé sa voix, ne dépasse pas le stade de l'anecdote et de la citation scolaire ; elle n'atteint pas la maturité de la forme. Son imagination se fige volontiers en des images empruntées, sans force d'évocation.

La narratrice aspire pourtant du fond de son être à une réalité autre qui la rendrait à elle-même, où logerait le Graal de douleur, de poésie et de volupté propre aux cultures achevées, dont ce « pays impossible auquel on finit par ressembler » est par défaut exclu. Il serait si facile de réduire l'héroïne de *Daddy Issues* à la caricature de la jeune femme qui tombe amoureuse d'un homme mûr. D'ailleurs, pourquoi ce sujet serait-il devenu soudainement plus éculé qu'un autre, peut-on se demander, sinon pour des motifs idéologiques dus à l'air du temps ? La réception en témoigne. Pour justifier l'usage de ce thème devenu marqué dans la presse officielle, l'auteure n'a eu d'autre choix que de revendiquer une *légitimité idéologique* : elle ferait entendre la parole d'un personnage « invisibilisé »

et « objectivé » par le regard masculin, pour reprendre les non-mots de la *novlangue* de l'époque. C'est à ce titre que le livre a été reçu et discuté. On ne dira jamais assez à quel point cette approche médiatique et idéologique est profondément anti-littéraire. En acceptant de la faire sienne, l'auteure commet selon nous une erreur : elle consent à se laisser « objectiver », mais cette fois par l'idéologie. Elle renonce à être lue.

Sous la trame amoureuse, un autre combat nous est raconté, beaucoup plus âpre : la pauvreté ontologique, la ponction de la tribu du Québec sur les êtres. Mutilée par son origine, qui la relègue dans un registre existentiel inférieur, voici une jeune femme qui a conscience d'avoir été privée de sa vocation libertine, d'avoir été détournée de sa nature. Sa féminité trouble n'est pas de celles qui entrent dans les catégories sociales admises (« plutôt crever que de devenir mère »). Lucide sur la condition québécoise, elle en fait le sujet de sa réflexion, ce qui donne les meilleurs passages du livre. « Les grands romans, ceux dont regorge la littérature, soutient-elle, n'ont rien à voir avec ce simulacre entremêlé d'allers-retours que je m'évertue à rendre vertueux et tangibles. Lord Durham avait raison : nous sommes un peuple sans histoire et sans littérature. Mes illusions sont finalement perdues et à des années-lumière de l'œuvre balzacienne dont accouchent les peuples achevés et vrais. Notre histoire m'échappe comme les mots pour la raconter. Et je ne suis même pas l'écrivain de mon propre roman. » Anémique, dépossédée, irréelle.

Sans aller jusqu'à Balzac, il y aurait de la place, en littérature québécoise, pour une Pauline Réage et une *Histoire d'O* écrite à l'encre de la blessure nationale. Ou pour une démarche littéraire qui conjuguerait une recherche d'absolu par la passion et la dégringolade historique de

tout un peuple, maintenu dans l'illégitimité. C'est de toute évidence le sujet d'Élizabeth Lemay. Mais des obstacles se placent sur son chemin. Nous en avons repéré deux : l'hiver et la famille. « Je rêve d'un pays sans saison, écrit la narratrice. À moins trente, je vous jure qu'une Françoise Sagan n'aurait pu être Françoise Sagan ». « Dans mes songes éveillés, dit-elle encore, je ne peux m'empêcher de faire périr mes proches. Je les anéantis tous, mon père, ma mère et ma sœur, pour que mon roi devienne ma famille. » Tout cela est juste et bon. Mais n'aurait-il pas fallu écrire : *pour que mon roi devienne mon soleil* ? La famille n'est compatible ni avec le désir ni avec la littérature. Les *daddy issues*, après tout, sont peut-être ce qui sépare la narratrice de la souveraineté, bien avant la « malédiction canadienne-française », pas moins responsable pour autant.

Carl Bergeron
Écrivain

Livres reçus

Pierre Lavoie
Mille après mille. Célébrité et migrations dans le Nord-Est américain
Montréal, Les éditions du Boréal, 2022, 336 pages

Boucar Diouf
Ce que la vie doit à la mort : quand la matriarche de famille tire sa révérence
Montréal, Éditions La Presse, 2022, pages

Annie Chaloux, Catherine Gauthier, Hugo Séguin, Philippe Simard
La crise climatique à l'aube d'un monde incertain
Québec, Presses de l'Université du Québec, 2020, 176 pages

Philippe Bernier Arcand
Faux rebelles. Les dérives du politiquement incorrect
Montréal, Éditions Poètes de brousse, 2022, 152 pages

Mouvement Action-Chômage
Trouve-toi une job !
Montréal, Écosociété, 2022, 178 pages

Carmel Dumas
Tête-à-tête avec ma sœur Evelyn
Lachine, Éditions de la Pleine Lune, 2022, 328 pages

Noam Chomsky
Une vie de militantisme
Montréal, Écosociété, 2022, 210 pages

Pierre Lefebvre
Le virus et la proie
Montréal, Écosociété, 2022, 80 pages

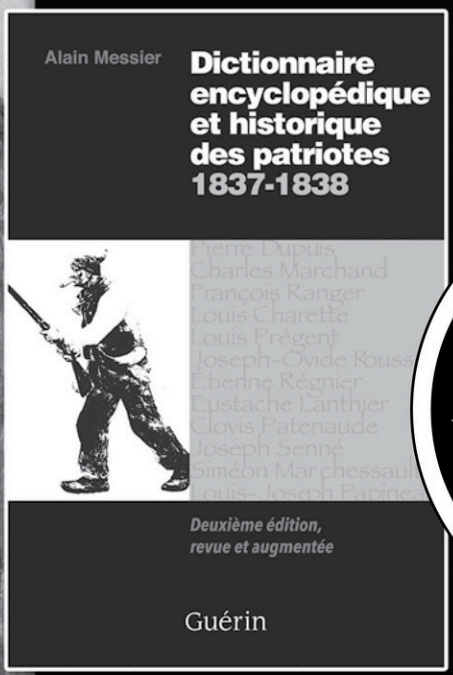
Maurice Séguin
L'idée d'indépendance au Québec. Genèse et historique
Montréal, Les éditions du Boréal, Collection Boréal Compact, 2022, 96 pages

Dictionnaire encyclopédique et historique des patriotes 1837-1838

Alain Messier

Deuxième édition, revue et augmentée

Le *Dictionnaire encyclopédique et historique des patriotes 1837-1838*, c'est l'histoire exceptionnelle de plusieurs Bas-Canadiens. C'est pour faire connaître les méconnus mais surtout les inconnus, ces patriotes oubliés issus de ce vaste mouvement populaire fondé sur des idéaux de liberté d'expression, de réformes sociales et de liberté d'assemblée, qu'existe ce dictionnaire.



Plus de 5000 patriotes répertoriés.

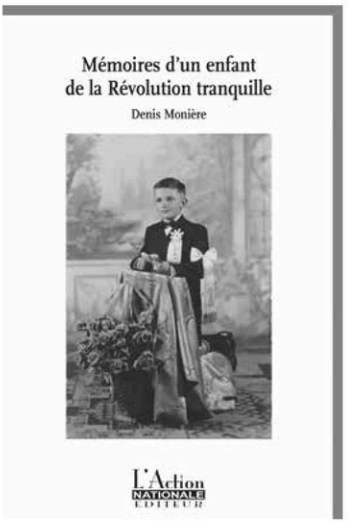
NOUVEAU
Maintenant offert en versions numériques

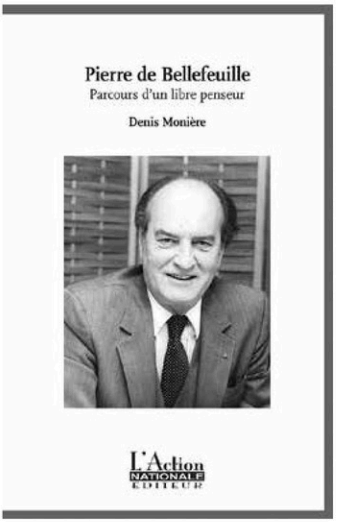
PDF ePUB

Contactez-nous pour plus d'informations.
info@guerin-editeur.qc.ca

GUÉRIN
514-842-3481 • www.guerin-editeur.qc.ca

Des biographies qui en disent sur nous





Mémoires d'un enfant de la Révolution tranquille

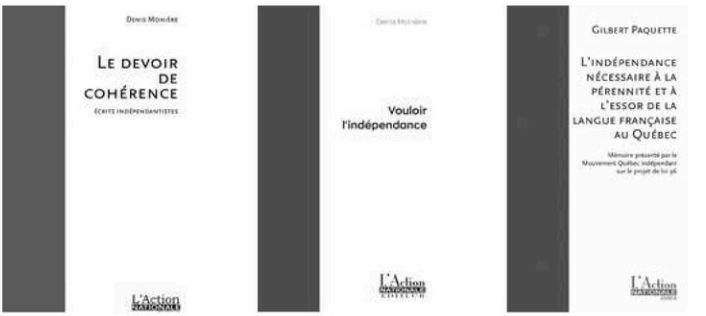
Autobiographie intellectuelle
par Denis Monière

L'Action nationale Éditeur
actionnationale. quebec
ISBN 978-2-89070-024-6
(224 pages)

Pierre de Bellefeuille
Parcours d'un libre penseur

Biographie intellectuelle
par Denis Monière

L'Action nationale Éditeur
actionnationale. quebec
ISBN 978-2-89070-047-5
(224 pages)



Des petits livres bleus qui clarifient les choses !

L'Action
NATIONALE
ÉDITEUR



Les combats de L'Action nationale sont utiles...

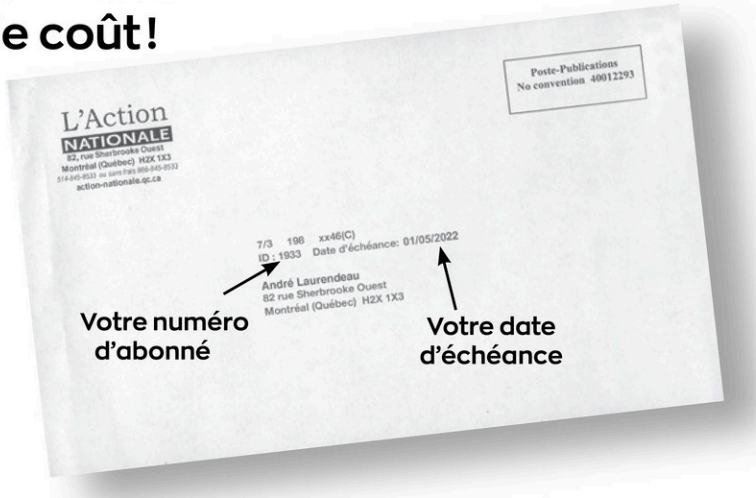




Pour les suivre

actionnationale.quebec

Prévenez le coût!



Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*) ;
  L'Action nationale
  82, rue Sherbrooke Ouest
  Montréal (Québec) H2X 1X3

- par téléphone (cartes de crédit*) ;
  514 845-8533 ou 1 866 845-8533

- par la boutique internet**
  action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement indique votre numéro d'abonné vous permettant de vous identifier et de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Chaque abonné est important pour nous.

*** VISA et MASTERCARD acceptées**
**** VISA, MASTERCARD ou de votre compte PAYPAL**

Paiement numérique

Compte fournisseur

Vous pouvez renouveler votre abonnement directement de votre compte bancaire en inscrivant la « **Ligue d'action nationale** » parmi vos fournisseurs (comme Hydro-Québec, Vidéotron, etc.) avec votre nom et votre numéro d'abonné.

C'est la solution de paiement la plus économique.

Virement interac

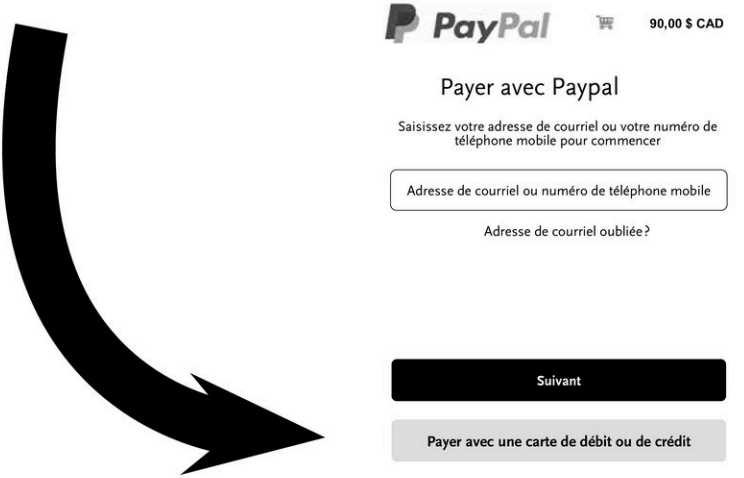
Vous pouvez payer votre abonnement par virement interac en expédiant votre paiement à

revue@action-nationale.qc.ca

La réponse à votre question devra être votre numéro d'abonné.

Boutique internet

Les abonnés qui renouvellent leur abonnement par la boutique internet doivent remplir le formulaire et peuvent payer directement avec leur carte de crédit ou de débit (il n'est pas nécessaire d'ouvrir un compte PayPal).



GFB

Gestion François Beaudoin

→ Évaluation d'entreprises → faisabilité.
→ Transfert familial.
→ Rachat par cadres.
→ Ventes - Achats - Fusions.
→ Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819 397-4920
gfb1570@outlook.com

L'Action NATIONALE EN HÉRITAGE

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale ; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité, et ce, sans s'éloigner, même avec plus d'un siècle d'existence, de sa mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié ?

Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex. : dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars à laquelle vous avez souscrit il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le-nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrons vous remettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés
a/s de Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Tableau d'honneur des donateurs et légataires de la Ligue d'action nationale

Plusieurs personnes nous ont laissé des legs ou des dons qui permettent d'assurer la pérennité de la revue *L'Action nationale* depuis maintenant 100 ans. C'est la Fondation Esdras-Minville qui gère le patrimoine dédié à la revue, mais pour l'obtention d'un reçu pour fins fiscales, il faut libeller les dons et les legs à la Ligue d'action nationale.

Nous exprimons notre gratitude à nos généreux mécènes par une mention à perpétuité à ce tableau d'honneur qui fait état du cumul des dons et des legs.

Bâtisseurs Émérites

plus de 50 000 $

François Beaudoin
Gaston Beaudry †
Pierre Karl Péladeau
André Véronneau

Grands Bâtisseurs

de 25 000 $ à 49 999 $

Hector Roy †

Bâtisseurs

de 5000 $ à 24 999 $

Gabriel Arsenault
Dominique Bédard †
Alban Coutu †
Bernard Lamarre †
Bernard Landry †
Isabelle Laporte
Bryan L'Archevêque
Jacques C. Martin
Paul Mainville †
Michel Moisan
Ghislaine Raymond †
Ivan Roy
Cécile Vanier †

Membres bienfaiteurs

1500 $ à 4999 $

Robert Ascah
Robert Auclair
André Baillargeon
Jacques Baillargeon
Jean-François Barbe
Luc Bertrand
Antoinette Brassard
Gaétan Breault
Henri Brun
Jacques Cardinal
Claudette Carpentier
Paul Carrier
Jean-Paul Champagne
Roch Cloutier
George Coulombe
Bernard Courteau
Guy Cormier
Normand Cossette
Richard Côté
Benoit Dubreuil
André Dubuc
Richard Dufresne
Harold Dumoulin
Lucia Ferretti
Jean-Claude Gagner
Raymond Gagnier
Christian Gagnon
Jean-Pierre Gagnon
Marcel Gaudreault
André Gaulin
Yvon Groulx †
Marcel Henry
Benoît Houde
Gérard N Houle
Marcel et Hélène Jacob
Henri Joli-Cœur
Marc Labelle
Georges Lacroix
Raymond Laflamme
Isabelle Lamarche
Gérald Larose
Isabelle Le Breton
Maurice Leboeuf
Richard Leclerc
Pascal Leduc
Laurent Mailhot †
Pauline Marois
Cécile Martin
Marcel Masse †
Yves Michaud
Estelle Monette †
Lucie Monette
Denis Monière
Réjean Néron
Reginald O'Donnell †
Jean-Pierre Papineau
Gilbert Paquette
Hubert Payne
Gilles Pelletier †
Réal Pilon
Alain Prévost
Richard Rainville
Antoine Raspa
René Ricard
Paul-Émile Roy †
Hélène Savard-Jacob
Ginette Simard
Denise Simoneau
Rita Tardif
Claudette Thériault
Frédéric Thériault
Robert G. Tessier †
Marcelle Viger
Florent Villeneuve
André Watier

Club des 100 associés

1000 $ à 1499 $

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers †
Gaston-A. Archambault †
Jean-Paul Auclair †
Paul Banville
Claude Belec
Yvan Bédard †
Jacqueline Claire Binette
Henri Blanc
René Blanchard
Réjane Blary
Charles Eugène Blier
Gilles Blondeau
Charles Eugène Blier
David Boardman
Yvon Boudreau
Marcelle Brisson
René Brault
Édouard Cadotte
Gilles Casgrain
Jean-Charles Claveau
Robert Comeau
Louis-J. Coulombe
Fernand Couturier
Paul de Bellefeuille
Gérard Deguire
Jean-Jacques Delisle
Gaston Deschênes
Richard Dufresne
Bob Dufour
Yves Duhaime
Marcel Fafard
Nicole Forest
Lynn-Ernest Fournier
Léopold Gagnon
Paul A Garneau
Romain Gaudreault
Henri-F. Gautrin †
Claude Ghanimé
Yves Gilbert
Pierre Gosselin
Paul Grenier †
Michel Grimard
Yvan Hardy
Guy Houle
Pierre André Julien
Germain Jutras
Pierre Lacombe
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Gisèle Lapointe
Roger Lapointe
Alain Lavallée
Germain Lavallée
Hélène Lavoie
Denis Lazure †
André Leduc
Maurice Leduc
Gérard Lefebvre
Émile Lemaire
Jacques Libersan
Pierre Lincourt
Clément Martel
Clément Mercier
Yvon Martineau †
Roger Masson
Robert Mélanson
Serge Ménard
Monique Michaud
Daniel Miroux
Lise Monette
Louis Morache
Rosaire Morin †
Gilles Ouimet
Jacques Parizeau †
Hélène Pelletier-Baillargeon
Claude Pilote
Fernand Potvin
Arthur Prévost †
René Richard †
Dominique Richard †
Jacques Rivest
Jean-Denis Robillard
Louis Roquet
Pierre-Paul Sénéchal
Michel Taillefer
Réjean Talbot
Serge Therrien
François C Thivierge
Guy Tremblay
Marcel Trottier †
Réal Trudel
Denis Vaugeois
Claude-P. Vigeant
Madeleine Voora



Liberté d'expression

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

Rédaction

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte-rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » (1948-2002), dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985. Les numéros de *L'Action française* et de *L'Action nationale* de 1917 à 2013 sont numérisés et accessibles dans le site de la BAnQ.

Reproduction

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Mise en page et infographie

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur

Ligue d'action nationale

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale.* et du magazine *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale.* Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président
Christian Gagnon

Vice-président
Pierre Serré

Secrétaire
Alexis Tétreault

Trésorier
Robert Ladouceur

Conseillers
Denis Monière
Isabelle Le Breton
Gilbert Paquette

Ex Officio
Robert Laplante

Membres
Djemila Benhabib
Mathieu Bock-Côté
Nicolas Bourdon
Claude Coulombe
Myriam D'Arcy
Jules Gagné
Mathieu Gauthier-Pilote
Léolane Kemner
Philippe Lorange
Jacques C. Martin
Martine Ouellet
Danic Parenteau
Guillaume Rousseau
Mathieu Roy
Simon-Pierre Savard-Tremblay
Gilles Toupin

Membres honoraires
Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites
Jean-Charles Claveau, Henri Laberge, Jacques-Yvan Morin

Tarifs 2022

(taxes et expédition comprises)

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	**90 $** *(78,28 $ + taxes)*	**160 $** *(139,15 $ + taxes)*
Abonnement de soutien	**190 $**	**300 $**
Étudiant	**60 $** *(47,84 $ + taxes)*	**100 $** *(78,28 $ + taxes)*
Institution	**160 $** *(130,46 $ + taxes)*	**250 $** *(208,74 $ + taxes)*
Autres pays	**160 $**	**275 $**
Abonnement PDF	**60 $** *(52,18 $ + taxes)*	**100 $** *(86,97 $ + taxes)*

TVQ 1012563392 TQ0002 TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- **paiement internet sécurisé dans notre site**
- **par la poste**
- **par téléphone**

Paiement de votre compte bancaire (renouvellement d'abonnement)

- **chez Desjardins et dans les institutions financières participantes**

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
sans frais, 1 866 845-8533

Pour nous joindre par courriel
revue@actionnationale.quebec

www.actionnationale.quebec

ISSN-0001-7469
Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca